Bonhams

CORNETTE de SAINT CYR

The Merkle Collection: Part I

Paris | 17 avril 2024

The Merkle Collection: Part I

Paris | mercredi 17 avril 2024 à 14h

COMMISSAIRES-PRISEURS HABILITES

Catherine Yaiche,
Arnaud Cornette de Saint Cyr et
Bertrand Cornette de Saint Cyr

BONHAMS FRANCE SAS, AGRÉMENT N° 2007-638

CORNETTE DE SAINT CYR, AGRÉMENT N° 2002-364

6 Avenue Hoche
75008 Paris
+33 (0)1 42 61 10 10

NUMERO DE LA VENTE

29418
Lots 1 - 56

ILLUSTRATIONS

Couverture: lot 6,9,15
à l'intérieur avant: lot 9
à l'intérieur a dos: lot 13
Couverture dos: lot 6

EXPOSITIONS PUBLIQUES

Bonhams Paris
vendredi 12 avril 10h-18h
samedi 13 avril 12h-18h
lundi 15 avril 10h-18h
mardi 16 avril 10h-18h
mercredi 17 avril 10h-12h

AVIS IMPORTANT COVID-19

Bonhams organise des expositions et des ventes conformément aux directives gouvernementales et en respect avec les règles sanitaires. Si des restrictions locales ne nous permettent pas l'ouverture de nos salles, les ventes seront soit entièrement en ligne, soit diffusées en direct depuis la maison de vente. Les offres seront alors acceptées en ligne, par téléphone et par ordre. Pour toutes informations, vous pouvez contacter le service client. +44 (0) 20 7447 7447, **info@bonhams.com**

INFORMATIONS PENDANT LA VENTE

Nette Megens
Director of Decorative Arts,
UK and Europe
+44 (0) 20 7468 8348
nette.megens@bonhams.com

Sebastian Kuhn
Department Director,
European Ceramics
+44 (0) 20 7468 8384
sebastian.kuhn@bonhams.com

Sale Coordinator
Ghislaine Howard
ghislaine.howard@bonhams.com
+44(0) 20 7393 3825

Laura Toledo
laura.toledo@bonhams.com
+33 1 88 80 00 16

Shipping
Kimly Ek
kimly.ek@bonhams.com

FRAIS D'ADJUDICATION

En sus du prix d'adjudication, l'acheteur devra payer sur le prix d'adjudication de chaque lot des frais de vente. Veuillez consulter les « *informations importantes aux acheteurs* ».

Ces frais de vente s'appliquent à chaque lot et sont soumis à la TVA. Certains lots sont sujets à la TVA sur le prix d'adjudication en plus de la TVA sur les frais de vente. Ces lots sont marqués d'une étoile (*) à coté du numéro de passage en cas d'importation temporaire ou d'une dague (†) en cas de mise en vente du lot par un assujetti. Ces symboles seront imprimés à coté du numéro du lot correspondant dans le catalogue.

IMPORTANT

La vente est soumise aux conditions générales imprimées à la fin du catalogue. Nous conseillons aux enchérisseurs potentiels de prendre connaissance des « *informations importantes aux acheteurs* » ainsi que de la partie douanes, transport et gardiennage figurant en fin de catalogue.

ENCHÈRES
- Enchérir en ligne/APP
Inscrivez-vous pour enchérir en ligne en visitant
www.bonhams.com/29418

Enchérissez via l'application. Téléchargez maintenant pour Android et IOS

- Enchérissez via téléphone/ par ordre d'achat:
en envoyant un formulaire d'enregistrement a bids@bonhams.com

Le formulaire se trouve au dos de chaque catalogue et sur notre site Web à l'adresse www.bonhams.com

Veuillez noter que nous ne pouvons pas garantir les offres dans les 24h précédant la vente.

Les enchères par téléphone ne seront acceptées que sur un lot avec une estimation basse supérieure à 1000 euros.

- Enchérir en personne

Vous pouvez vous pré-inscrire en ligne sur Bonhams.com ou obtenir un paddle à notre bureau d'inscription.

- **Nouveaux enchérisseurs**

Vous devez fournir une preuve d'identité lors de la soumission de vos enchères. Une copie d'une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement (permis de conduire ou passeport) indiquant votre nom complet et votre date de naissance et, si elle n'apparaît pas sur la pièce d'identité, une preuve de votre adresse actuelle (facture de services publics ou relevé bancaire).

Pour le compte d'entreprise ou d'autres entités, veuillez nous contacter en ce qui concerne les documents que vous devrez fournir.

Le non-respect de cette consigne peut entraîner l'annulation de vos enchères.

Pour toutes autres demandes, contactez notre service client au: +33 (0)1 42 61 10 10 ou **bids@bonhams.com**

Informations sur la Vente

ENCHÈRES
+33 (0)1 42 61 10 10
Pour enchérir par internet veuillez visiter **www.bonhams.com**

PAIEMENTS

Acheteurs
+33 (0)1 42 61 10 10

Vendeurs
+33 (0)1 42 61 10 10

TRANSPORT
Pour toute information ou estimation concernant les transports nationaux et internationaux ainsi que les licences d'exportation, contactez The Packengers au +33 6 71 90 79 64 ou bonhamsfr@thepackengers.com ou olivia.peeters@thepackengers.com

ASSURANCE APRÈS LA VENTE
Dès l'adjudication, tous les risques afférents au lot seront transférés à l'acheteur dans leur intégralité et sans la moindre réserve. A charge pour l'acheteur de faire assurer ses achats. Bonhams décline toute responsabilité quant aux dommages que l'achat pourrait encourir, dés l'adjudication prononceé.

COÛTS DE STOCKAGE

Stockage
Tous les lots avec le symbole W seront transférés chez Paname Enchères, 54 Av. Gaston Monmousseau, 93240 Stains et seront disponibles à partir du 22 avril à 10h. Tous les autres lots seront stockés dans notre bureau au 6 Av. Hoche, Paris 75008. Le retrait pourra s'effectuer UNIQUEMENT sur rendez-vous dont la demande par e-mail aura été faite au MINIMUM 24h à l'avance. Adresse e-mail : paris@bonhams.com

Une pièce d'identité nationale sera demandée. Si un tiers collecte le lot à votre place, sa pièce d'identité ainsi qu'une autorisation écrite de votre part lui seront également demandées.

Veuillez noter que certains lots nécessitent un certificat d'exportation de bien culturel et une licence d'exportation. Veuillez contacter bonhamsfr@thepackengers.com ou olivia.peeters@thepackengers.com

Coûts de stockage
Le stockage sera gratuit pour le premier moi suivant la vente.
Les frais de stockage seront a payer a partir du vendredi 17 mai 2023.
Coûts de stockage.
42€/semaine TTC pour chaque lot.

TVA
Les symboles suivants, figurant à côté du numéro de Lot, indiquent que la TVA est due sur le Prix d'adjudication et la Commission d'achat :

† TVA au taux en vigueur sur le Prix d'adjudication et la Commission d'achat

***** TVA sur les articles importés à un taux préférentiel de 5.5 % sur le Prix d'adjudication et au taux en vigueur sur la Commission d'achat

Ω TVA sur les articles importés au taux en vigueur sur le Prix d'adjudication et la Commission d'achat.

W Les objets portant la mention W seront stockés à l'entrepôt et ne pourront être retirés qu'à cet endroit.

Avis important à tous les achet€s

Etat
L'état du lot n'est pas mentionné dans le catalogue. L'absence d'une telle mention n'implique pas que le lot soit en bon état ou exempt de défauts. Les acheteurs potentiels doivent s'assurer eux-mêmes de l'état de chaque lot suite à une inspection. Des rapports d'état peuvent être fournis sur demande, mais ils ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont nécessairement subjectifs. Dans la mesure du possible, veuillez prévoir un délai de 24h avant de recevoir les rapports demandés.

The Merkle Collection: Part I

Paris | Wednesday 17 April 2024, 2pm

AUCTIONEERS

Catherine Yaiche,
Arnaud Cornette de Saint Cyr et
Bertrand Cornette de Saint Cyr

BONHAMS FRANCE SAS, AGRÉMENT N° 2007-638

CORNETTE DE SAINT CYR, AGRÉMENT N° 2002-364

6 Avenue Hoche
75008 Paris
+33 (0)1 42 61 10 10

SALE NUMBER

29418
Lots 1 - 56

ILLUSTRATIONS

Front Cover: lots 6, 9, 15
Inside Front Cover: lot 9
Inside Back Cover: lot 13
Back Cover: lot 6

VIEWING

Bonhams Paris

Friday 12 April 10h-18h
Saturday 13 April 12h-18h
Monday 15 April 10h-18h
Tuesday 16 April 10h-18h
Wednesday 17 April 10h-12h

IMPORTANT NOTICE ABOUT COVID-19

Bonhams continues to hold viewings and sales in accordance to the government guidelines in each region. If local restrictions prevent our salerooms from opening, the sales will either be wholly online or livestreamed from the auction house. Bids will be accepted online, on the Bonhams app, on the telephone and as absentee bids. For up to date information and if you have any questions regarding an upcoming sale please contact Client Services on:
+44 (0)20 7447 7447 or
info@bonhams.com

ENQUIRIES

Nette Megens
Director of Decorative Arts, UK and Europe
+44 (0) 20 7468 8348
nette.megens@bonhams.com

Sebastian Kuhn
Department Director, European Ceramics
+44 (0) 20 7468 8384
sebastian.kuhn@bonhams.com

Sale Coordinator
Ghislaine Howard
ghislaine.howard@bonhams.com
+44(0) 20 7393 3825

Laura Toledo
laura.toledo@bonhams.com
+33 1 88 80 00 16

Shipping
Kimly Ek
kimly.ek@bonhams.com

BUYER'S PREMIUM (NOTICE TO BUYERS)

Bonhams charge a buyer's premium. Please see "Important Information for Buyers". This applies to each lot purchased and is subject to TVA. Some lots may be subject to TVA on the hammer price as well as the premium. These lots will be marked with an star sign (*) in relation to temporary imported items or a dagger sign (†) in relation to TVA charged by a business. Such signs will be printed beside the relevant lot number in the catalogue.

IMPORTANT

The sale is conducted according to the general conditions printed at the back of this catalogue. We advise potential bidders to familiarise themselves with the "Important Information for Buyers" regarding customs, transport and storage.

BIDS

- Bid online/APP
Register to bid online by visiting
www.bonhams.com/29418

Bid through the app. Download now for android and iOS

- Bid by telephone/absentee
We require a completed Bidder Registration Form returned by email to bids@bonhams.com.

The form can be found at the back of every catalogue and on our website at www.bonhams.com

Please note we cannot guarantee bids within 24 hours of the sale.

Bidding by telephone will only be accepted on a lot with a lower estimate in excess of EUR1,000.

- Bid in person
You can pre-register online at Bonhams.com or obtain a paddle at our Registration Desk.

- New Bidders
You must provide proof of identity when submitting bids. A copy of a government- issued photo identification (driving licence or passport) showing your full name and date of birth, and, if not shown on the ID document, proof of your current address (utility bill or bank statement).

For company account or other entities, please contact us in relation to the documents you will need to provide.

Failure to do this may result in your bids not being processed.

For all other enquiries, contact our Client Services department on:
+44 (0) 207 447 7447 or
bids@bonhams.com

Sale Information

BIDS
+33 (0)1 42 61 10 10
To bid via the internet please visit
www.bonhams.com

PAYMENTS
Buyers
+33 (0)1 42 61 10 10

Sellers
Payment of sale proceeds
+33 (0)1 42 61 10 10

SHIPPING
For information and estimates on domestic and international shipping as well as export licenses please contact
The Packengers at
+33 6 71 90 79 64 or
bonhamsfr@thepackengers.com or
olivia.peeters@thepackengers.com

INSURANCE AFTER THE SALE
Buyers are reminded that their purchases are their responsibility from the fall of the auction hammer. it is your responsibility to have adequate insurance covre in place. Neither Bonhams, nor their agents will be liable for any damage or loss that the Lot may suffr from the fall of the auction hammer.

Cranfield University used non-invasive X-ray fluorescence (XRF) to test all of the lots in this sale to screen the enamel colours for components not consistent with the 18th century, such as chromium in the green enamels.

STORAGE AND HANDLING CHARGES

Storage Charges
Lots with the W symbol will be removed to Paname Enchere, 54 Av. Gaston Monmousseau, 93240 Stains and will be available for collection from 10am Monday 22 April by appointment only. All other lots will be stored in our office at 6 av Hoche 75008, Paris. Please email paris@bonhams.com at least 24 hours in advance to book in a collection.

Photographic ID will be required at time of collection. If a third party is collecting for you written authorisation is required in advance from you and photographic ID of the third party is requested at the time of collection.

Please note that certain items require French passports for export out of France. Please contact Kimly Ek by email for further details.
kimly.ek@bonhams.com
Storage will be free of charge for 1month following the auction.

Each lotwill incur a charge of 42€ per week TTC
(please note that charges apply every day including weekend and public holidays)

VAT
The following symbols are used to denote that VAT is due on the hammer price and buyer's premium.

† VAT 20% on hammer price and buyer's premium

***** VAT on imported items at a preferential rate of 5% on hammer price and the prevailing rate on buyer's premium

Ω VAT on imported items at 20% on hammer price and the prevailing rate on buyer's premium

W Objects with a W symbol will be transfered to a an office location following the sale and will only be available
for collection from this location.

TP Objects displayed with a w will be located in the Bonhams Warehouse and will only be available for collection from this location.

Important Notice To All Buyers

Condition
Condition is not stated in the catalogue. The absence of such reference does not imply that the lot is in good condition or free from faults. Prospective buyers should satisfy themselves by inspection as to the condition of each lot. Condition reports can be provided on request, but are for general guidance only and such reports are of necessity, subjective. Wherever possible please allow at least 24 hours for reports to be compiled.

The Merkle Collection: Part II

Paris | 31 October 2024

The Merkle Collection: Part III

Paris | April 2025

Specialists for this Auction

Main Enquiries

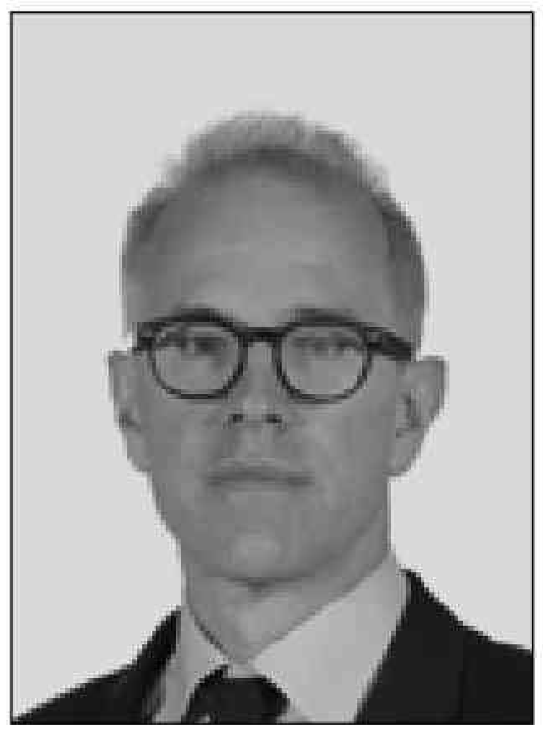

Nette Megens | Head of Sale
+44 20 7468 8348
nette.megens@bonhams.com

Sebastian Kuhn | European Ceramics
+44 20 7468 8384
sebastian.kuhn@bonhams.com

Sophie von der Goltz | European Ceramics

Ghislaine Howard
Sale Coordinator, UK

Laura Toledo
Sale Coordinator, France

Catherine Yaiche | Director France
+33 1 42 61 10 10
catherine.yaiche@bonhams.com

Hubert Felbacq | Furniture and Works of Art
+33 156791245
hubert.felbacq@bonhams-csc.com

Stefania Lumetta | Old Master Paintings
+33 1 89 20 04 50
stefania.lumetta@bonhams.com

Constance Retiveau | Valuations
+33 1 89 20 04 69
constance.retiveau@bonhams.com

Francois Rothlisberger | Furniture and Works of Art
+41 79 615 17 12
francois.rothlisberger@bonhams.com

Florent Belivier | Specialist
+32 2 880 73 88
florent.belivier@bonhams.com

Hadrian Merkle: a collector's history

Our father, Hadrian Maria Oskar Merkle, was born the youngest of three children on 13 March 1942 in Nuremberg, in the Franconia region of Germany. Before him, both his father and grandfather had been businessmen. After a business education, he built up his own company through great commercial acumen, perseverance, force of character and personality. Due to his involvement in shipping and transport industries, he held honorary positions with organisations such as the Association of Chambers of Industry and Commerce (IHK), the Court of Lay Assessors, and the short-haul freight traffic association, among others. He was also a committed member of The Rotary Club and a member and supporter of [several] museum associations and the *Gesellschaft der Keramikfreunde* (Keramos).

Within a general love of the arts and culture, his passions were porcelain and opera. He was a regular visitor at the *Mozartfestspiele* in Würzburg and Salzburg. He also loved the pleasures of the table; he was a great connoisseur of food and wine – it is no wonder that Augustus the Strong, Elector of Saxony and King of Poland, was an inspiration figure to him. Above all, our father was Franconian in body and in soul; he forged his own unique path in life that was greatly enriched by these passions.

For as long as we can remember, we were surrounded by art at home. Our father had the great gift for immersing himself in the 18th century art world – by opening his heart to it, he felt it and lived it.

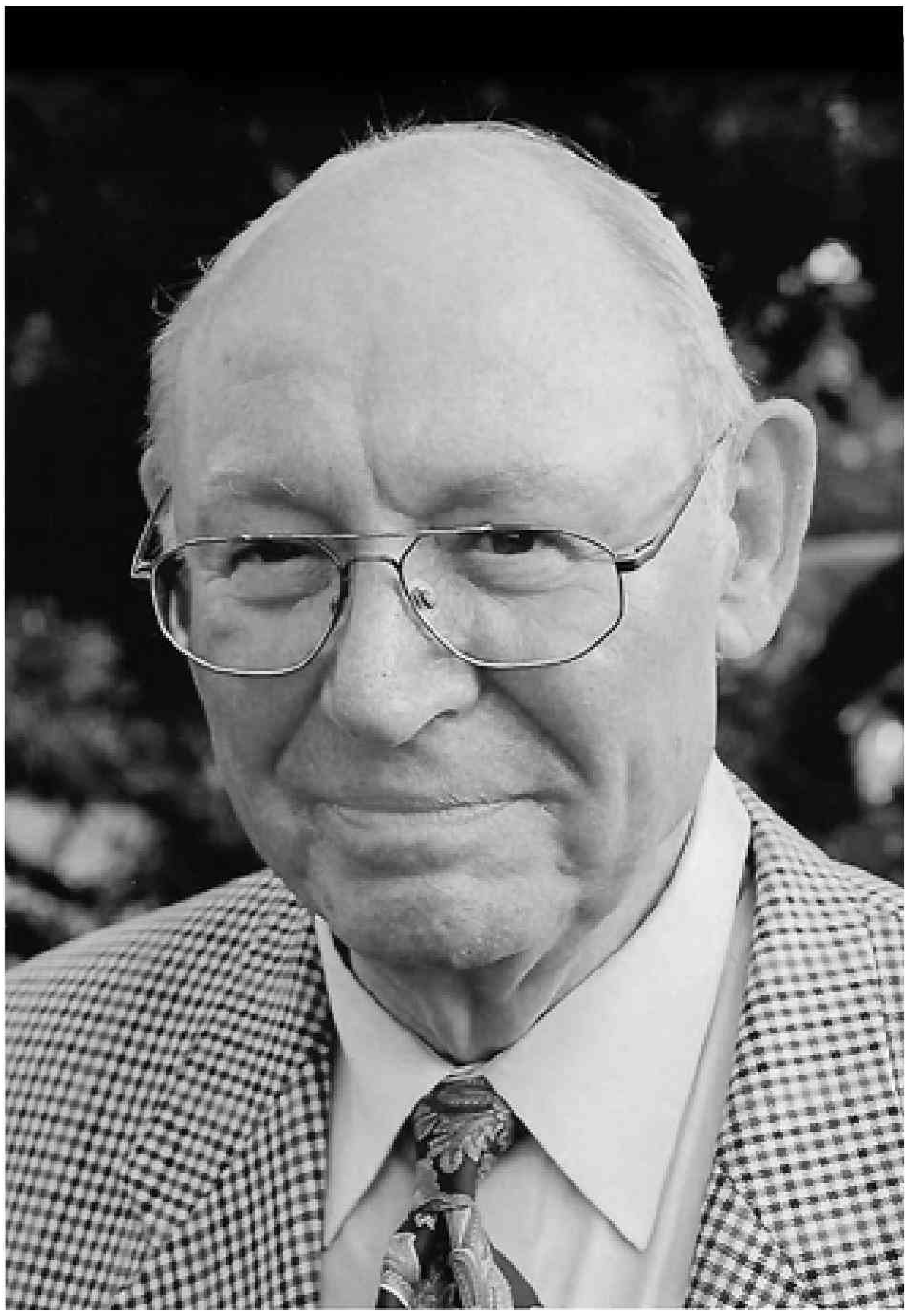

The material outcome of this is one of the most exceptional collections of porcelain ranging from the 18th to 20th centuries, formed over many decades with great appreciation and understanding. The first piece was acquired on 30th November 1974: a group of 'betrothed' children modelled by J.J. Kaendler in 1758. We, at the time children ourselves, were entranced by this beautiful group: a genuine piece of 'art', that quickly replaced two fighting cocks on the dining room sideboard. As the collection grew, more pieces fascinated and entranced our father and ourselves, but in the end, it was the group of 'fighting harlequins' which held the greatest fascination.

The path to building the collection was not without the occasional setback, mistake or disappointment. He quickly realised the importance of expertise and so had countless intensive discussions with museum curators, auction-house specialists, other collectors, and dealers, and amassed a substantial reference library. He began meticulously preparing before each auction, studying sales of comparable objects and relevant literature. Inspired by the formidable achievements of 18th century Meissen artists and their predecessors, the passion for collecting took hold of him.

Our father quickly understood the importance of quality: defined by rarity, execution of model, decoration, condition, age, and identity of the modeller. Whenever possible, he attended the auctions and viewed the pieces in person. When away on business trips, he would arrange for us to bid on his behalf equipped with very detailed instructions. For our youthful selves, it was simultaneously a fun and nerve-wracking experience.

What causes someone to become a passionate collector? We think a mixture of the romantic experiences – the quickening of your senses, the feeling of falling in love with an object – as well as the hunt, the competition and the ultimate satisfaction and reward when a piece is won and is added to the collection.

Our father's interest in porcelain went beyond the physical beauty of the pieces. He was fascinated by how these delicate and expressive figures and groups were made and how the particularities of the material and the specificities of the firing processes had to be considered to create such a fine work of art. He could discuss the form of an object, the colours of the enamels, its importance, and the value of a piece with a fellow collector for hours - much to the chagrin and impatience of us children. He enjoyed discussing aspects of painting on figures with our mother, who has a very good feeling for colour. Over the years, she has been fascinated by the tones of green enamel, which are now crucial in x-ray fluorescent testing.

During our childhood, our father's evident passion for porcelain and art, as well as for classical music, brought many interesting visitors to our house with whom we enjoyed wonderful evenings and celebrations. Occasionally, an art history professor would bring his students to our home to see the collection. There were several people from this period in our lives who inspired us and gave us valuable direction.

Much too soon, our father passed away on 12 February 2018; greatly missed, he left a marvellous legacy.

Berlin/ Werl, March 2023

Magnus M. Merkle *Roéna Maria Friedt*

Standing on the shoulder of giants

Hadrian Merkle began his collection of Meissen porcelain fifty years ago. He was a hugely passionate and knowledgeable collector, who devoted a great deal of time and effort to studying the subject. He was also part of a tradition of scholarly collecting of Meissen porcelain that stretches back to the end of the 19th century.

In 1904, the major exhibition *Europäisches Porzellan des XVIII. Jahrhunderts* [European Porcelain of the 18th Century] at the Kunstgewebemuseum in Berlin – alongside Paris and London one of the centres of the art market - signalled to a broader public the “arrival” of porcelain as a collecting field, on a par with any of the fine and decorative arts. The exhibition was arranged by lender rather than chronology, underscoring the importance of private collectors in the study of porcelain. In 1904, these included many of the greatest early collectors: Ludwig Darmstädter, Walter von Pannwitz, Wilhelm Gumprecht and Wolfgang von Dallwitz.

For much of the 19th century in Germany, medieval and Renaissance art had dominated collecting taste in the decorative arts. The revival of interest in 18th century porcelain began in earnest only in the last quarter of the 19th century, hampered by a lack of knowledge and material. When these collections came to the market, the sale catalogues were often written by the leading museum scholars of the day – Otto von Falke, Ludwig Schnorr von Carolsfeld and Erich Köllmann – and became reference works for a new generation of collectors, who thus “stood on the shoulders of giants”. Collectors became more specialised and refined in the 1920s, when collecting was considered good form in the highest levels of society, culminating in the magnificent porcelain collections formed by Erich von Goldschmidt-Rothschild, Hermine Feist and Franz and Margarete Oppenheimer in Berlin, and Catalina von Pannwitz and Fritz Mannheimer in the Netherlands.

Below: Erich Baron Max Benedikt von Goldschmidt-Rothschild (1894–1987) and his wife Veronika Baroness von Goldschmidt-Rothschild (1902–1965)

Left: Schloss Lustheim, Oberschleissheim, housing the collection of Meissen porcelain of the collector Dr Ernst Schneider

Far left: Gustav von Klemperer and family with his Meissen collection

The persecution of Jewish collectors in the 1930s, and the destruction of the Second World War, brought an abrupt though temporary end to this collecting tradition. The flight of collectors, dealers, and porcelain to the United States allowed collectors there to turn their attention to Meissen and other German porcelain. The exhibition 'Masterpieces of European Porcelain' at the Metropolitan Museum of Art in 1949 demonstrated this shift in collecting gravity; many of the lenders, such as Irwin Untermyer, R. Thornton Wilson and Jack and Belle Linsky subsequently left their collections to the museum. German porcelain became an international collecting taste.

The revival of collecting in Germany came in the 1950s, with the founding of the *Gesellschaft der Keramikfreunde* (Keramos). Collectors such as Dr. Ernst Schneider in Munich, and Dr. and Mrs Pauls-Eisenbeiss in Switzerland but originally from Dresden, set an example that inspired many a subsequent collector. Among them was Hadrian Merkle. It is apparent from his own collection, and from his extensive reference library, how deeply he immersed himself in this collecting tradition, and how much inspiration and knowledge he drew from the work of earlier collectors. His magnificent collection is above all a testament to his passion and collecting skill, but also a legacy of a great tradition of collecting.

Sebastian Kuhn, Department Director, European Ceramics, Bonhams

Above: Wilhelm Siemen, Founding Director of the Porzellanikon State Museum of Porcelain in Germany

Right: View of the exhibition T*ischkultur im 18. Jahrhundert* [Dining Culture in the 18th Century] in Hohenberg a. d. Eger
Photo: Andreas Gießler, ©Porzellanikon

The value of collectors

As a rule, they mature into experts, sometimes so knowledgeable that they are on a par with specialists working in the field, and occasionally even more so. They devote considerable energy, effort and time and – not least – financial resources to it. It is much more than a hobby. It is a passion and love for a subject from which they cannot free themselves: The Collectors!

Those of us in museums love the interaction and discussions with collectors and share their fascination. We, who also manage, care for and present collections that have often grown over generations, are significantly enriched by the cultural treasures in their collections. We benefit from them in exhibitions because the bigger picture is sometimes completed, sometimes shaped, and occasionally only possible to present thanks to collectors' loans.

The Porzellanikon – the State Museum of Porcelain – is an institution that has experienced this again and again. As a museum specialising in porcelain of the 19th to the 21st centuries, the focus of the collection has been clearly, from the very beginning; depicting the 18th century, although with its equally powerful creative force, is not part of it. However, in our displays and special exhibitions it is essential to grapple with European porcelain production in its entirety and to show its diversity, and so our permanent collection is embellished with loans from generous collectors.

It was for precisely such a reason that – in preparation for the exhibition "*Königstraum und Massenware – drei Jahrhunderte europäisches Porzellan*" [The Dream of Kings and Mass Production – three hundred years of European Porcelain] Chief Porcelain Curator, Petra Werner, and I (founding Director), paid a visit to Almut and Hadrian Merkle. We had been told, that they possessed a rich treasure-trove of early Meissen

porcelain: beginning with the earliest teabowls, to Chinoiserie decoration by Johann Gregorius Höroldt, to figural porcelain sculpture by the gifted Johann Joachim Kaendler; and this was precisely where we needed comprehensive support in the exhibition.

The Merkle family received us with open arms as friends and we encountered people who had immersed themselves in the subject and had collected in a knowledgeable and focussed way. Petra Werner and I, were entrusted with loans of porcelain of the utmost rarity and highest quality, and so secured an important building block for the success of our anniversary exhibition. A friendship ensued that endured long past the 2010 exhibition, thanks to an initial introduction by Dr. Erna and Prof. Dr. Hans Rafael, also successful and important collectors. Even after the death of Hadrian Merkle, continued long-term loans enabled us to present a broader picture of the history of porcelain to visitors and porcelain-lovers in a new display at Hohenberg an der Eger.

Petra Werner and I felt close to Almut and Hadrian Merkle and were able to share in their passion for collecting 18th century porcelain. The memory of this cooperation, and the profound gratitude of the museum, the visitors, and ourselves as curators, academics and friends will remain with us always!

Wilhelm Siemen, Founding Director of the Porzellanikon State Museum of Porcelain in Germany

(detail of cover)

1
GOBELET COUVERT À DEUX ANSES EN PORCELAINE DE MEISSEN, CIRCA 1725-30

A MEISSEN TWO-HANDLED BEAKER AND COVER, CIRCA 1725-30

Each side finely painted in the style of P.E. Schindler with a chinoiserie scene within a quatrelobe gilt scrollwork cartouche edged with iron-red and purple scrollwork, the gilt ear-shaped handles flanked by sprigs of *indianische Blumen*, gilt scrollwork border inside rim, the cover with two similar vignettes enclosed by iron-red circles and a gilt scrollwork border, *10cm high overall,* crossed swords mark in underglaze-blue, gilt numeral 1. to both (minor flaking to rim of cover) (2)

€2,000 - 3,000

2
THÉIÈRE COUVERTE EN PORCELAINE DE MEISSEN KPM, CIRCA 1725

A MEISSEN KPM TEAPOT AND COVER, CIRCA 1725

Each side painted with a chinoiserie scene within a gilt scrollwork cartouche filled with Böttger lustre and edged with iron-red scrollwork, the curved spout and mask terminal embellished in gilding, the handle with *indianische Blumen*, both flanked by birds and insects in flight, the domed cover with a continuous chinoiserie scene including two cockerels, attached to the handle by a chain, *11.5cm high,* K.P.M. and crossed swords mark in underglaze-blue, gilt numeral 71. to both, black painted collector's number E.3332 2

€8,000 - 12,000

Provenance:
The Property of Mrs J. Werner, Lugano, Switzerland, sold Christie's London, 3 December 1979, lot 195

Exhibited:
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

(reverse)

3

PLAT EN PORCELAINE DE MEISSEN PROVENANT DU «JAPANISCHES PALAIS», CIRCA 1729-31

A MEISSEN DISH FROM THE JAPANESE PALACE, CIRCA 1729-31

Painted in Kakiemon style with the ‘Gelber Löwe’ pattern of a tiger curling around bamboo facing flowering prunus issuing from a tree-stump, brown-edged rim, *22.2cm across,* crossed swords mark in blue enamel, incised Japanese Palace inventory number N=8-/ W

€4,000 - 6,000

For a comprehensive discussion of the history of the ‘Gelber Löwe’ service in the 18th century, see Julia Weber, Meißener Porzellane mit Dekoren nach ostasiatischen Vorbildern, vol. II (2013), pp. 265-274. The ‘Gelber Löwe’ pattern was first produced at Meissen after a Japanese porcelain original as part of the large order placed by the Paris merchant, Rudolph Lemaire, for copies of Asian porcelain. A large quantity of plates and dishes painted in this style were among the porcelain confiscated in April 1731 in the house of Lemaire’s accomplice at the Dresden court, Count von Hoym, and subsequently sent to the Japanese Palace and entered in the inventory under no. 8. This present lot belongs to this group and is therefore one of the earliest examples of this decoration.

The 1770 inventory of the Japanese Palace records: ‘*..Nur 60. Stück.. runde tiefe Schaalen, von differenter Größe, mit braunen Rändern, Löwen, blauen Rohr und andren Blumen nach alt Indianischer Art gemahlet, No. 8*’ [..only 60..round deep dishes, of different sizes, with brown rims, lions, blue tubes and other flowers painted in old Indian style] (quoted by C. Boltz, Japanisches Palais-Inventar 1770 und Turmzimmer-Inventar 1769, in Keramos 153 (July 1996), p. 72).

4

5

4
PICHET COUVERT À EAU CHAUDE EN PORCELAINE DE MEISSEN, CIRCA 1730-35

A MEISSEN HOT WATER JUG AND COVER, CIRCA 1730-35

Painted in Kakiemon style, each side with a phoenix in flight above sprigs of *indianische Blumen*, the domed cover with flowers and a gilt finial, brown-edged rim, *17.5cm high,* crossed swords mark in underglaze-blue, incised x (restoration to rim of cover and footrim, finial restuck) (2)

€3,000 - 4,000

5
BOURDALOU EN PORCELAINE DE MEISSEN, CIRCA 1735

A MEISSEN BOURDALOU, CIRCA 1735

With a loop handle and brown-edged rim, painted in Kakiemon style with flowering *indianische Blumen* issuing from rockwork, the reverse with two flowering branches, the inside and handle similarly decorated, *19.2cm across,* crossed swords mark in blue enamel

€3,000 - 5,000

(reverse)

6

RARE GROUPE EN PORCELAINE DE MEISSEN RÉPRESENTANT PANTALON ET COLOMBINE, CIRCA 1738

A RARE MEISSEN GROUP OF PANTALONE AND COLUMBINE, CIRCA 1738

Modelled by J.J. Kaendler, Columbine seated holding a mask in her right hand and caressing the beard of Pantalone with her left, wearing a gilt-edged white tricorn on a black bonnet with turquoise bow, a puce-lined yellow cloak, iron-red bodice with turquoise bows, yellow sash, black dress decorated with *indianische Blumen* and yellow shoes, Pantalone wearing a black skullcap, long iron-red-lined grey coat, gilt-edged green tunic, puce breeches with turquoise bows, a dagger from a yellow sash at his waist and yellow shoes, the base applied with leaves and flowers, *16.4cm high,* traces of blue crossed swords mark on underside of base (very minor restoration)

€40,000 - 60,000

Provenance:
Baroness Gabrielle Bentinck-Thyssen Collection, sold Sotheby's London, 4 June 1996, lot 94

Exhibited:
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

Kaendler originally modelled a group of Pantalone and a woman - probably Columbine - around 1736 (which is not mentioned in his work records). He remodelled the group twice, creating this version in 1738 and another in 1741. This group is listed in his work records in August 1738: '*Dem Pantaleon Nebst seinem bey sich habenden Frauen Zimmer Verneuert und solches Groppgen zum abformen aufs Neue tüchtig gemacht, Weiln Vorige Forme nach öfftern gebrauch Wandelbar Worden*' [Pantalone with a figure of a lady renewed and well-made as new for moulding].

A similar group is in the Metropolitan Museum of Art, New York, Gift of Irwin Untermyer 1964, inv. no. 64.101.93. Meredith Chilton notes (in Harlequin Unmasked (2001), p. 304) that - unlike Pantalone - the female figure is not titled in the work records, and that her dress does not correspond to that of a servant, so she may represent an actress or a lady in a masquerade rather than Columbine.

The depiction may be based on the engraving 'Troupe of Italian Comedians' published in 1723 by Christoph Weigel (Chilton, fig. 305), though the model for the figure of Pantalone was probably the engraving by Jacques Callot of 1618-19 (fig.1).

Fig. 1: Le Pantalon ou Cassandre, from Les Trois Pantalons pièces appélees Les Trois Acteurs (The Three Pants also called the Three Actors), c. 1618-20

(detail of cover)

7

RARE POT À SUCRE COUVERT OCTOGONAL EN PORCELAINE DE MEISSEN KPF, CIRCA 1722-23

A RARE EARLY MEISSEN KPF OCTAGONAL SUGAR BOWL AND COVER, CIRCA 1722-23

Painted on each side with a landscape vignette depicting Cupid, within a gilt quatrelobe cartouche with Böttger lustre and edged with iron-red scrollwork, each end painted with three birds in iron-red, the cover with two similar views of Cupid in a landscape, enclosed by an iron-red patterned border and a band of gilt scrollwork, gilt-edged rims, *11cm across,* K[önigliche]. P[orzellan] .F[abrik]. in underglaze-blue (faint haircrack to one side) (2)

€5,000 - 7,000

The teapot from the same service, also marked with the rare K.P.F. mark, was sold by Galerie Stuker, Bern, 16 November 1978, lot 23.

Exhibited:
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

8

CAFETIÈRE COUVERTE EN PORCELAINE DE MEISSEN HAUSMALER MONTÉE EN ARGENT DORÉ, CIRCA 1725-30

A MEISSEN SILVER-GILT-MOUNTED HAUSMALER COFFEE POT AND COVER, CIRCA 1725-30

Decorated in the Seuter workshop in Augsburg in gilding, a continuous band of chinoiserie figures and a large dragonfly around the centre, between two moulded bands of fluting embellished in gilding, the cover similarly decorated, the spout, handle and finial gilt, *20cm high*

€10,000 - 15,000

Provenance:
The Property of a Gentleman, sold Sothebys London, 12 March 1968, lot 129

Exhibited:
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

Fig.1: Pierre Filloeul, *Le baiser rendu*, published in 1736, after the painting of 1733 by Jean-Baptiste Pater

9
TRÈS RARE STATUETTE EN PORCELAINE DE MEISSEN REPRÉSENTANT UNE DAME À CRINOLINE, CIRCA 1737

A VERY RARE MEISSEN CRINOLINE FIGURE OF A LADY, CIRCA 1737

Modelled by J.J. Kaendler, holding a fan with both hands, wearing a black and white cap with purple bow, an iron-red-lined yellow long coat decorated with purple flowers and with blue cuffs and collar, applied with purple bows at the cuffs, a black bodice and white skirt with a gilt and polychrome flowers, foliage and strapwork, her underskirt edged in purple and with a yellow shoe; together with a Samson, Paris, figure of a cavalier, 19th century, after the Meissen model by J.J. Kaendler, wearing a yellow-lined purple coat reserved with a floral pattern and with turquoise cuffs and collar, black breeches and red shoes, *14cm and 14.5cm high,* crossed swords mark in underglaze-blue (the lady), faint traces of blue mark and incised marks (the gentleman) (ribbons at the back of her cap broken off, his right leg restuck) (2)

€20,000 - 30,000

Provenance:
Mrs. Charles E. Dunlap Collection, sold Sotheby Parke Bernet, New York, 3-6 December 1975, lot 292;
The Christner Collection, Dallas, Texas, sold Christie's New York, 8 June 1979, lot 121

Exhibited:
Dallas Convention Centre, Loan Collection, 17-20 March 1977, no. 14;
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2

The figure is first mentioned in Kaendler's work records in December 1736: '*Noch eine Figur aufs Waaren Lager gefertiget, in einer adrienne, wie sie einen Fächer in Händen hält, und eine Manns Person im Schlaf Pelze sauber geputzet kommet, ihr ins Ohr zu reden*' [Another figure finished for the warehouse, in an adrienne holding a fan in her hands, and a cleanly made man in a sleeping costume approaches to speak in her ear]; there is an additional mention in March 1737 of six porcelain figures '*mit der adrijane*' and twelve '*mit dem Schlaf Pelze*' being cleaned up.

Based on the engraving by Pierre Filloeul, *Le baiser rendu*, published in 1736, after the painting of 1733 by Jean-Baptiste Pater (fig.1).

A similarly decorated example is in the Pauls Collection (I. Menzhausen, In Porzellan verzaubert (1993), pp.96-97 and cover illustration). The author notes (p. 34) the fashionable *adrienne* - or long coat - worn over the dress and the "bewitching beauty" of the figure: "this porcelain figure is like a portrait of one of the beautiful women of the Dresden court'.

Others are in the Residenzmuseum, Munich (published by R. Rückert, Meissener Porzellan 1710-1810 (1966), no. 856; in the Metropolitan Museum, New York, The Jack and Belle Linsky Collection, acc. no. 1982.60.311; the Musée du Louvre, Paris, inv. no. OA 6496; and in the Kocher Collection, Historisches Museum, Bern; and in the Alan Shimmerman Collection (V. Sigalas/M. Chilton (eds.), All Walks of Life (2022), no. 118).

10

11

10
BOL EN PORCELAINE DE MEISSEN, CIRCA 1735

A MEISSEN WASTE BOWL, CIRCA 1735

Painted with a continuous chinoiserie scene depicting figures engaged in various pursuits including painting a vase, flanked by flowers and with birds and insects overhead, the inside with a similar vignette within iron-red concentric circles and a gilt border of alternating trellis panels and scrollwork inside the rim, the footrim gilt, *16.2cm across; 7.8cm high,* crossed swords mark in underglaze-blue, gilt numeral 13., impressed Dreher's mark oo for Johann Gottlieb Kühnel

€1,500 - 2,000

11
BOÎTE COUVERTE À THÉ RECTANGULAIRE EN PORCELAINE DE MEISSEN, CIRCA 1735

A MEISSEN RECTANGULAR TEA CANISTER AND A MATCHED COVER, CIRCA 1735

Painted with a continuous chinoiserie scene depicting figures seated at a table beneath a palm tree on one side, and another being carried in a sedan chair, flanked by flowers and with insects in flight overhead, below a gilt border with trellis panels and scrollwork, enclosing on the top chrysanthemums reserved on a trellis ground, the cover with gilt scrollwork filled with Boettger lustre and a gilt border, *10.5cm high,* crossed swords mark in blue, gilt numerals 13. (the canister) and 23. (the cover) (2)

€4,000 - 6,000

Provenance:
Anon. sale, Sotheby's London, 2 March 1994, lot 17

12
CAFETIÈRE COUVERTE EN PORCELAINE DE MEISSEN, CIRCA 1735

A MEISSEN COFFEE POT AND COVER, CIRCA 1735

Painted with a continuous chinoiserie scene depicting, on one side, numerous figures around a table beneath a palm tree playing cards, the reverse with a group in a raised pagoda and with a dragon in flight overhead, below a band of gilt scrollwork below the gilt rim and spout, the cover similarly decorated, the handle embellished with gilding and a flower sprig, *21.7cm high,* crossed swords mark in underglaze-blue, gilt numeral 13. to both, incised z inside footrim of coffee pot (spout regilt, minor flaking to gilt rims) (2)

€10,000 - 15,000

Provenance:
Pauls-Eisenbeiss Collection, Riehen, Switzerland, sold Christie's Geneva, 12 November 1976, lot 184

Literature:
E. Pauls-Eisenbeiss, German Porcelain of the 18th Century, I (1972), p. 442

Exhibited:
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

(reverse)

13

RARE STATUETTE REPRÉSENTANT LE FOU DU ROI (HOFNARR) JOSEF FRÖHLICH EN PORCELAINE DE MEISSEN, CIRCA 1739

A RARE MEISSEN FIGURE OF THE COURT JESTER (HOFNARR) JOSEF FRÖHLICH, CIRCA 1739

Modelled by J.J. Kaendler, with an owl perched on his left shoulder, wearing a gilt-edged blue hat with yellow ribbon, iron-red jacket with gilt frogging and turquoise cuffs, a purple shirt with gilt scrollwork and a ruff collar, gilt-edged yellow trousers with black braces inscribed with the gilt date 1739 and initials 'JF', and black boots, on a canted rectangular pedestal with gilt borders and foliate ornaments on each side, *25cm high,* faint crossed swords mark in blue (minor chips)

€20,000 - 30,000

Provenance:
The Property of E.A. Treherne, Esq., Sotheby's London, 25 March 1958, lot 166;
Sir Henry Tate, Bt., sold Christie's London, 6 March 1995, lot 153

Literature:
Rainer Rückert, Der Hofnarr Josef Fröhlich 1694-1757 (1998), p. 265, n. 32

Exhibited:
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

Another example of this very rare variation with an owl perched on his left shoulder, formerly in the Gustav von Gerhardt Collection, is in the Museum of Decorative Arts in Budapest, inv. no. 5854 (published by R. Rückert, ill. 10).

The earliest record of the figure is in Kaendler's work reports in September 1736: '*Eine Josephs Fügur in Thon geändert und Verpeßeret damit solcher aufs Neue Hat können abeformet Werden*' [A clay figure of Joseph altered and improved so that it could be newly moulded].

In April 1737, following a visit to Joseph Fröhlich in Dresden, Kaendler reworked the head of the figure to make it more life-like, noting in his work records: '*Dem so genannten Joseph sein Völlig Gesichte Wie er sich itzo Natürlich befindet nach der Ähnlichkeit poussiret, mit seinem Hut Wie er ihn träget mit einem großen Blumen Pusch, und hat am Halß einen von Spietzen sauber gefertigten Kragen* [Modelled the whole face of the so-called Joseph as he now appears naturally after life, with his hat as he wears it with a large flower sprig, and around the neck a cleanly finished lace collar].

Kaendler's work reports record that he modelled the owl in May 1738: '*Zu der bekannten Joseps Fügur Eine kleine Eulenfigur Welche ihm auf die Achseln gesetzet worden fegertiget*' [completed a small figure of an owl for the known Joseph figure, which was set on his shoulders] (quoted by Rückert, p.35). In April and May 1738, six "Josephs-Figuren" were finished by the formers on overtime (suggesting an urgent commission) (Rückert, p.35).

Joseph Fröhlich (1694-1757) was born in Austria but became famous at the court in Dresden, where - together with 'Baron' Schmiedel - he became one of the most famous and well-recorded figures in the entourages of the Electors of Saxony and kinds of Poland, Augustus the Strong and Augustus III. Fröhlich's image can be found in a multitude of disciplines in the Dresden State Collections, in paintings by Bellotto, in precious jewellery and of course in porcelain.

His career began in 1725 as a juggler and jester at the Court of the Margrave of Bayreuth. On the recommendation of the Margrave's sister, Electress Eberhardine, the wife of Augustus the Strong, Fröhlich moved to Dresden where he served as Court Jester to the King.
In Dresden he was the Electoral and Royal Court juggler, adviser *kurzweiliger Rat*, magician and jester and from 1744 onwards he was the Royal Polish *Mühlenkommisar*. These titles may have all been bestowed on him in jest, but his proximity to the ruler gave him status and power that only few at the court had access to. Fröhlich was by all accounts a savvy and clever man, and after Augustus the Strong's death in 1733, he continued in his duties for Augustus III, and even moved to Warsaw with the King at the start of the Seven Years' War.

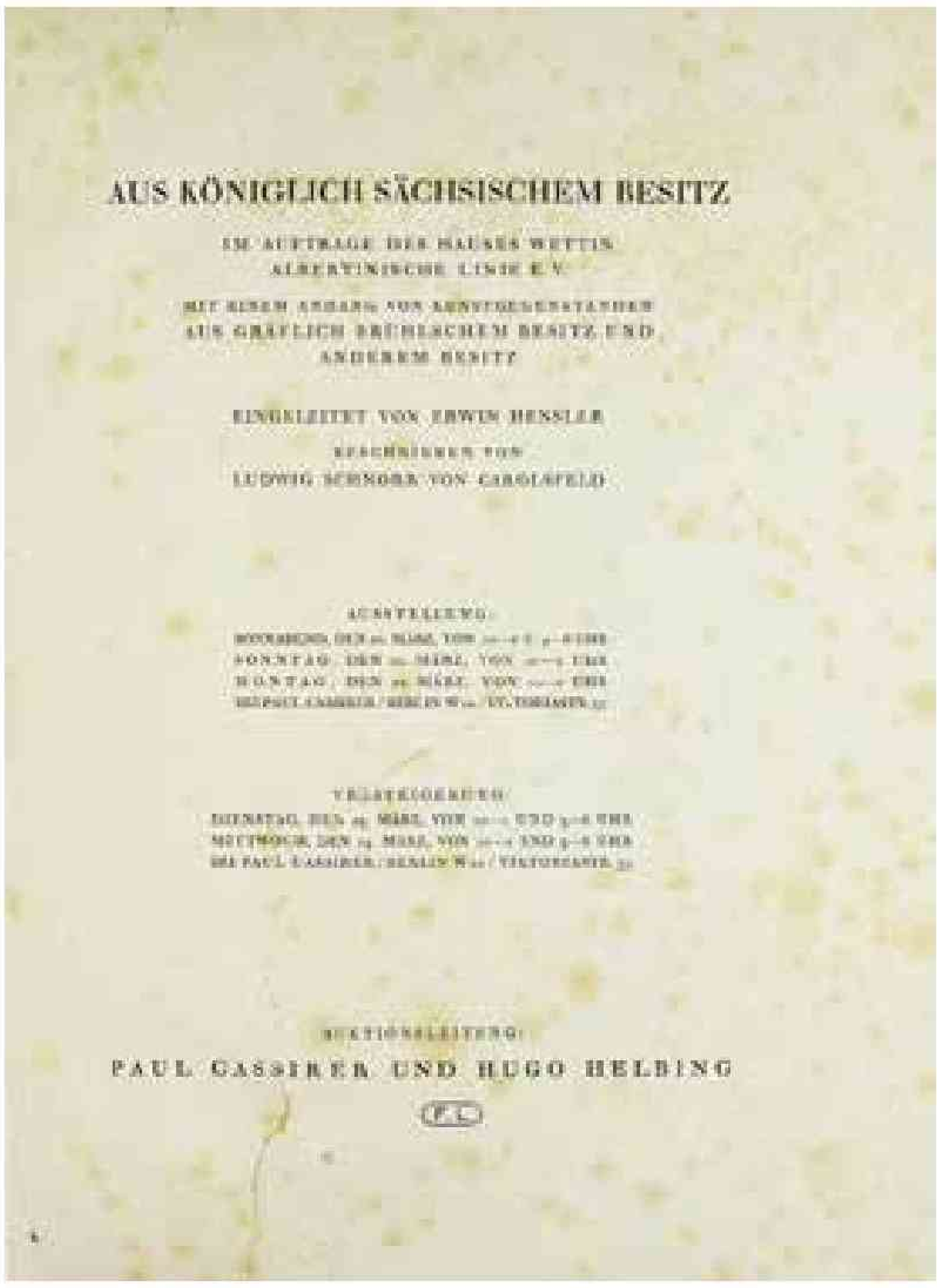
AUS KÖNIGLICH SÄCHSISCHEM BESITZ

IM AUFTRAGE DES HAUSES WETTIN
ALBERTINISCHE LINIE E.V.

MIT EINEM ANHANG VON KUNSTGEGENSTÄNDEN
AUS GRÄFLICH BRÜHLSCHEM BESITZ UND
ANDEREM BESITZ

EINGELEITET VON ERWIN HENSLER

BESCHRIEBEN VON
LUDWIG SCHNORR VON CAROLSFELD

AUSSTELLUNG:
[illegible]

VERSTEIGERUNG:
[illegible]

AUKTIONSLEITUNG:
PAUL CASSIRER UND HUGO HELBING

Cassirer & Helbing, 23 - 24 March 1926

14
GRAND ET RARE VASE EN PORCELAINE DE MEISSEN, CIRCA 1730

A RARE LARGE MEISSEN VASE, CIRCA 1730

Painted in Kakiemon style, the central knopped section with a rooster and a hen below a butterfly and *indianische Blumen* on the reverse between gilt bands, the flared foot and neck each with an elaborate display of *indianische Blumen* and an insect, *47.5cm high*

€20,000 - 30,000

Provenance:
Heinrich Graf von Brühl (1700-1763), Prime Minister of Saxony and Director of the Meissen manufactory;
Thence by descent until sold by Cassirer & Helbing, Berlin, 23-24 March 1926, lot 403;
Anon. sale, Sotheby's London, 2 March 1994, lot 6 (one of two)

Exhibited:
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

The 1926 auction sale at Cassirer & Helbing included Meissen porcelain belonging to the Wettin family, the former kings of Saxony, as well as the heirs of Heinrich Graf von Brühl, who consigned two vases of this type (lots 403 and 404).

15

TRÈS RARE GROUPE EN PORCELAINE DE MEISSEN REPRÉSENTANT UN COUPLE D'AMOUREUX AVEC UNE VOLIÈRE, CIRCA 1745

A VERY RARE MEISSEN GROUP OF LOVERS WITH A BIRDCAGE, CIRCA 1745

Modelled by J.J. Kaendler, the gentleman holding a bird cage containing a parrot eating cherries offered by the lady, with her left hand she puts feathers on his hat while he holds up a bird in his right, a pug dog is peeping from the folds of her apron, he wearing a blue hat with purple rosette, yellow jacket with iron-red bows and puce breeches with turquoise rosettes, she wearing a red tricorn hat, turquoise bodice, skirt decorated with *indianische Blumen* and a blue apron, her purple shoes with yellow bows, a leafy tree at the rear and the base applied with leaves and flowers, *20.9cm high,* impressed 45 (his right hand restuck, minor chips and restoration)

€40,000 - 60,000

Provenance:
Anon. sale, Christie's London, 3 November 1997, lot 280

Literature:
J. Rafael, Zur "Taxa Kaendler", in Keramos 203/204 (2009), p. 49 (illustrated)

Exhibited:
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

Kaendler's *Taxa* includes: '*1. Groupgen vor den Ober Land Bau Meister Kröffeln, eine theatralische Manns Figur vorstellend, einen Vogel Gebauer in der lincken Hand haltend, darinnen ein Papagoy, neben welcher eine wohlgeputzte Manns Figur stehet, welche den Papagoy Kirschen zu freßen giebt, den Manns Bilde aber Federn auff den Kopf sezet, dargegen er ihr einen Vogel praesentiret, i Gestalt einer Meise*' [1 group for the Ober Land-Bau Meister Kröffel, depicting a theatrical male figure holding a bird cage containing a parrot in his left hand, next to whom stands a well-dressed figure of a man (i.e a female figure - mistake in the original), giving the parrot cherries to eat while setting feathers on the man's head, whereas he presents her with a bird, in the form of a titmouse].

The group is also mentioned in Kaendler's work records in March 1741: '*Ein Groupgen, nehml. eine Mannsfigur mit Vogelbauer, worinnen ein Pappagoy, neben ihm stehet ein Frauenzimmer, so dem Pappagoy Kirschen zu freßen giebt, und der Mannsperson Federn auffn Kopf setzet, worgegen er ihe eine Maise präsentirt*' [A group, consisting of a man with a birdcage in which there is a parrot, beside him a woman giving the parrot cherries to eat and putting feathers on the man's head, whereas he presents her with a titmouse].

Another example of this group is in the Metropolitan Museum of Art, New York, Gift of Irwin Untermyer, acc. no. 64.101.124; another was sold at Sotheby's London, 12 March 1968, lot 157; a third, formerly in the von Pannwitz Collection, was offered at Christie's London, 12 October 1995, lot 47.

16

17

16
PLAT ROND EN PORCELAINE DE MEISSEN PROVENTANT DU SERVICE 'DRAGON ROUGE' DE LA COUR DE DRESDE, CIRCA 1740-50

A MEISSEN CIRCULAR DISH FROM THE 'RED DRAGON' SERVICE FOR THE DRESDEN COURT, CIRCA 1740-50

Painted in iron-red and gilding with dragons and auspicious symbols around the rim and two phoenixes in the centre, *24.6cm across,* crossed swords mark in underglaze-blue, K[önigliche]. H[of]. C[onditorei] in purple, impressed 22

€800 - 1,200

See Julia Weber, Meißener Porzellane mit Dekoren nach ostasiatischen Vorbildern, vol. 2 (2013), pp. 246-254, for a detailed discussion of the origins and history of the 'Red Dragon' service. The decoration is based on a Japanese original (Weber, op. cit., ill. 39) and may have been produced as early as Summer 1729 for the Paris merchant, Rudolph Lemaire, who planned to sell the copies of Asian porcelain that he ordered at Meissen in Paris as the more costly originals. After the Lemaire plot was uncovered and the porcelain that he ordered was confiscated to the Japanese Palace, it seems that porcelain with this decoration was initially allowed to be sold to the public (Weber, p. 248). It is probable that Augustus the Strong only reserved the pattern for the sole use of the Court shortly before his death on 1st February 1733. At the beginning of November 1734 his successor, Augustus III, chose the 'Red Dragon' pattern to decorate the first Dresden court service of Meissen porcelain (Weber, p. 249). The first delivery followed in 1735, the first of many throughout the 18th and 19th centuries.

17
TASSE À CHOCOLAT ET SOUCOUPE EN PORCELAINE DE MEISSEN DU SERVICE 'GELBER LÖWE' POUR LA COUR SAXONNE/POLONAISE, CIRCA 1755

A MEISSEN CHOCOLATE CUP AND SAUCER FROM THE 'GELBER LÖWE' SERVICE FOR THE SAXON/POLISH COURT, CIRCA 1755

The flared cup with an ear-shaped handle, decorated in Kakiemon style with the 'Gelber Loewe' pattern, a tiger curling around bamboo facing flowering prunus branches, brown-edged rims, *the saucer: 13.6cm; the cup: 6.8cm high* crossed swords marks in underglaze-blue, impressed 59 to saucer, Warsaw court pantry inventory mark K[önigliche].H[of]. C[onditorei]. in purple to the saucer (minor retouching to saucer) (2)

€1,000 - 1,500

For a comprehensive discussion of the history of the 'Gelber Löwe' service for the Saxon/Polish court in the 18th century, see Julia Weber, Meißener Porzellane mit Dekoren nach ostasiatischen Vorbildern, vol. II (2013), pp. 265-274.

Thirty-six single-handled chocolate beakers and saucers decorated with this pattern were delivered to Warsaw from the Dresden warehouse in June 1756. In September 1760, a further seventy-two single-handled chocolate beakers and saucers marked 'K.H.C.W.' were delivered in Warsaw from the Dresden warehouse (quoted by J. Weber, Meißener Porzellane mit Dekoren nach ostasiatischen Vorbildern, vol. I (2013), pp. 165-166).

18

19

18
PAIRE DE BOUGEOIRS EN PORCELAINE DE MEISSEN, CIRCA 1735

A PAIR OF MEISSEN CANDLESTICKS, CIRCA 1735

Each with a baluster section shaft on scrollwork tripod foot surmounted by a circular sconce, the shaft painted in underglaze-blue, enamels and gilding, with flowering branches and insects, the sconce with formal borders, the moulded edges and scroll feet embellished in gilding and iron-red, *26cm high,* crossed swords mark and v in underglaze-blue to one, indistinctly in blue to the second, both with impressed Dreher's mark for Andreas Schiefer (2)

€1,500 - 2,500

Provenance:
Dr. Fritz Mannheimer Collection, Amsterdam, sold Frederik Muller & Cie., Amsterdam, 14-21 October 1952, lot 304 (part);
The Estate of Sarah Jane Sanford Pansa, sold Sotheby's New York, 8 November 1985, lot 100 (part)

See footnote to lot 19.

19
GRAND ET RARE PLAT EN PORCELAINE DE MEISSEN, CIRCA 1735

A RARE MEISSEN LARGE DISH, CIRCA 1735

Painted in underglaze-blue, enamels and gilding with flowering branches and a butterfly within concentric circles, the rim with a band of scrolling foliage reserved with flower heads, the reverse with two underglaze-blue branches with red blossoms and flowers, *38.6cm across,* crossed swords mark and K in underglaze-blue, impressed Dreher's mark for Johann Christoph Fleischer and incised 4 inside footrim

€600 - 800

The pattern is based on Chinese Imari pieces acquired for the collection of Augustus the Strong in Dresden in or shortly after 1727. The first Meissen examples were delivered to the Japanese Palace, Dresden, probably after July 1728. At first, Meissen copied the Chinese originals precisely, but several variations of the pattern emerged in the 1730s and 1740s. Alongside numerous plates and dishes, other forms required for a table service such as tureens, cruet sets, sauceboats and candlesticks (see lot 18) were also produced (J. Weber, Meißener Porzellane mit Dekoren nach ostasiatischen Vorbildern, II (2013), pp. 58-59).

20
RARE BOÎTE CIRCULAIRE EN PORCELAINE DE MEISSEN, CIRCA 1735 ET COUVERCLE PLUS TARDIF

A RARE MEISSEN CIRCULAR BOX, CIRCA 1735, AND A LATER COVER

Painted with three chinoiserie scenes of figures flanked by flowers on gilt scrollwork brackets filled with Böttger lustre and edged with purple and iron-red scrollwork, flanked by sprigs of *indianische Blumen*, the cover, possibly a later replacement, similarly decorated within a formal gilt floral and zig-zag border reserved with puce chinoiserie vignettes, gilt inside rims, *11.7cm across; 7.3cm high,* faint traces of blue crossed swords mark (minor flaking to gilt inside rims) (2)

€8,000 - 12,000

Provenance:
Anon. sale, Christie's Geneva, 11 November 1985, lot 138

(detail of cover)

21

CHOPE EN PORCELAINE DE MEISSEN, MONTURE EN ARGENT DORÉ, CIRCA 1735

A SILVER-GILT-MOUNTED MEISSEN TANKARD, CIRCA 1735

Painted with a harbour scene with figures in front of palatial buildings and distant ships, within a burnished gilt quatrelobe cartouche reserved with foliate scrollwork and inset with quatrelobe panels alternating in iron-red and purple monochrome depicting further harbour scenes, enclosed by gilt scrollwork enclosing Böttger lustre and flanked by trellis and scrollwork brackets supporting polychrome flowers in a basket, the handle embellished in gilding and Böttger lustre with a vase on a scrollwork bracket and foliate scrollwork beneath, flanked by branches of *indianische Blumen*, gilt borders to the rims, the flange gilt, the silver cover with unidentified hallmark HEZ, Dresden, circa 1750, with test scrape, inset with a German Taler Klippe dated 1669 from the Dresden Mint, *18.2cm high overall*

€15,000 - 20,000

Exhibited:
Paris, Musée National de Céramique à Sèvres, *Chefs d'oeuvres céramiques de collections privées allemandes*, 30 June-20 July 1996, no. 83

(side view)

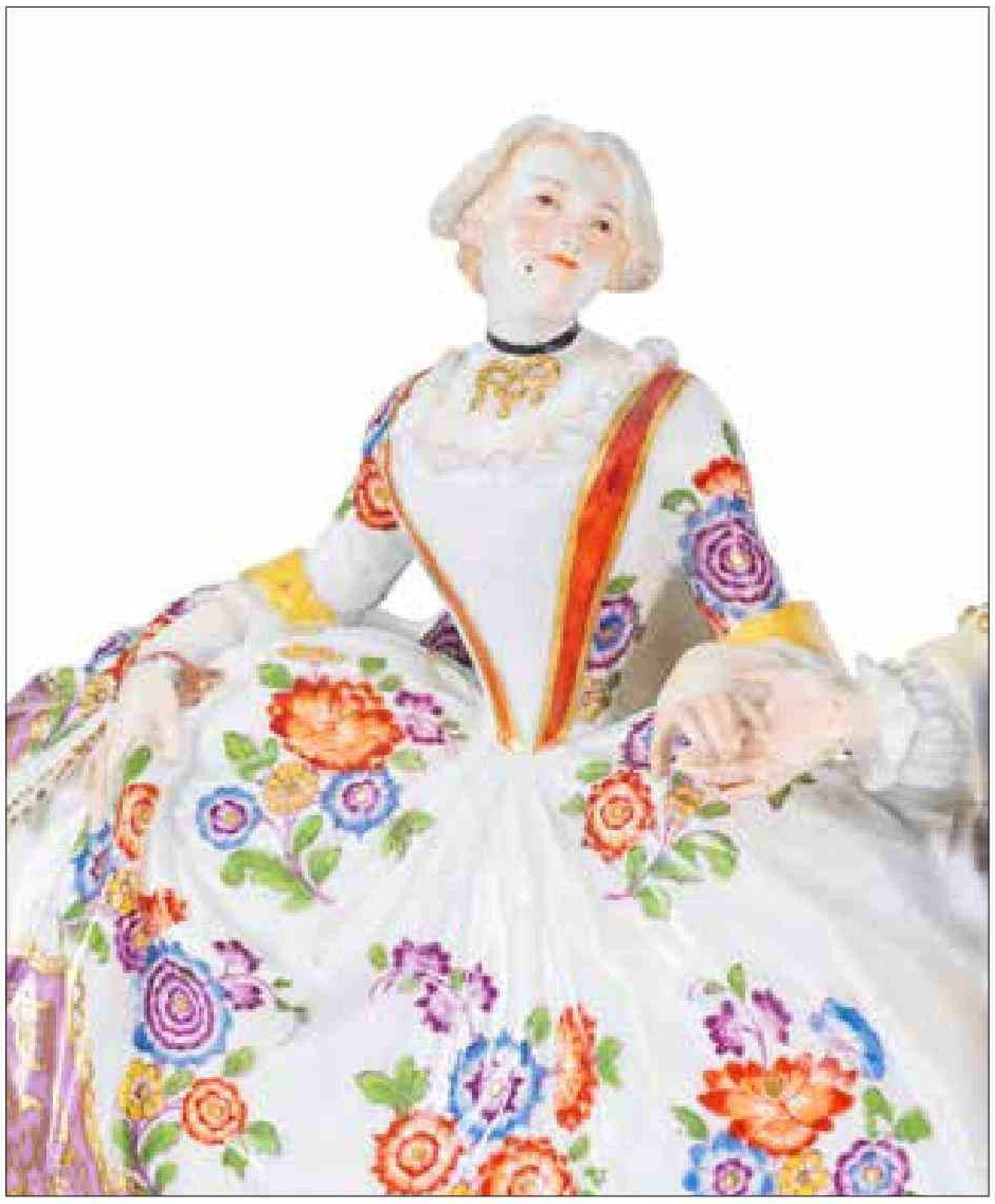

22

TRÈS RARE GROUPE 'CRINOLINE' EN PORCELAINE DE MEISSEN REPRÉSENTANT UN CHEVALIER ET UNE DAME, PORCELAINE CIRCA 1745, DÉCOR POSTÉRIEUR

A VERY RARE MEISSEN CRINOLINE GROUP OF A CAVALIER AND LADY, THE PORCELAIN CIRCA 1745, LATER DECORATED

Modelled by J.J. Kaendler, the lady holding her companion's hand, with a fan hung from her right wrist, wearing a green cap with gilt flowers, a dress decorated with *indianische Blumen* and an arched puce border with panels of gilt foliate scrollwork and a gilt-edged white underskirt, her companion holding a gilt snuff box and his tricorn hat under his left arm, wearing a purple-patterned puce jacket with yellow cuffs and gilt buttons and a blue sash, a gold-ground waistcoat decorated with flowers and white breeches, the base applied with leaves and flowers *22cm high* (some minor restoration)

€10,000 - 15,000

Literature:
J. Rafael, Zur "Taxa Kaendler", in Keramos 203/204 (2009), p. 59 (illustrated)

Exhibited:
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

Mentioned in Kaendler's work reports in June 1744: '*Einen Neues Groupgen gehöriger maßen zerschnitten und zum abformen Zu bereitet, Welches Vorstellet Wie ein Ordens Ritter mit dem Stern auf der Brust, eine wohl geputzte Dame bey der Hand führet*' [a new group cut appropriately to size and prepared for forming, which depicts how a knight of the order with a star on the breast leads a finely finished lady by the hand]; and in the *Taxa* of overtime work: '*1. Grouppgen, einen Cavbalier so auf der Brust einen Stern dem Pohlnischen Orden anhangen hat, auch eine Tabattiere hält, bey der Hand aber eine geputzte Dame führet*' [A group of a cavalier with the Polish order and a star hanging on his breast, also holding a snuff box, leading a finely finished lady by the hand].

A similar group was in the Metropolitan Museum of Art, New York, Irwin Untermyer Collection, acc. no. 64.101.55; another is in the Pauls Collection (I. Menzhausen, In Porzellan verzaubert (1993), pp. 102f).

23

24

23

VINAIGRIER COUVERT EN PORCELAINE DE MEISSEN, CIRCA 1735

A MEISSEN VINEGAR JUG AND COVER, CIRCA 1735

Modelled by J.J. Kaendler, of fluted and lobed baluster form with a grotesque mask spout and scroll handle, one side of the rim with an apeture, painted in underglaze-blue with sprigs of *indianische Blumen* and insects and the moulded decoration embellished in underglaze-blue, *16.8cm high,* crossed swords mark in underglaze-blue (minor chips) (2)

€1,500 - 2,000

The first mention in Kaendler's work records of models for vinegar, oil and mustard jugs is in June 1733; Rainer Rückert suggests that the entry probably refers to the present lot with relief-moulded decoration around the body (quoted by J. Weber, Meißener Porzellane mit Dekoren nach ostasiatischen Vorbildern, vol. II (2013), cat. no. 142 - a similar oil or vingear jug in the Schneider Collection, Schloss Lustheim; another, formerly in the Gustav von Gerhardt Collection, Bupdapest, was in the R.M. Collection, sold by Lepke's Berlin, 1 December 1925, lot 107).

24

HUILIER-VINAIGRIER, EN PORCELAINE DE HÖCHST CIRCA 1770

A HÖCHST CRUET SET, CIRCA 1770

The stand moulded with puce-and-turquoise-edged scrollwork with polychrome flowers and scrollwork and shell handles, painted with puce landscape vignettes on the sides and scattered insects, the top twice pierced three times, the oil and vinegar jugs and covers similarly decorated with vignettes with large figures, the covers with gilt-edged rims, *the stand: 24cm across,* crowned wheel mark in underglaze-blue to the stand and the oil jug, impressed wheel mark to vinegar jug, incised I (the jugs) and HI (one finial broken off) (5)

€2,000 - 3,000

25

26

25
PLAT ARMORIÉ EN PORCELAINE DE MEISSEN DU SERVICE PODEWILS, CIRCA 1745

A MEISSEN ARMORIAL PLATE FROM THE PODEWILS SERVICE, CIRCA 1745

Of hexafoil shape, decorated with scattered sprigs of *indianische Blumen* and the coat of arms surrounded by the Order of the Black Eagle, surmounted by a gilt coronet and flanked by two black eagle supports each with crowned FR monogram, standing on gilt and red scrolling supports, the double gilt line around the moulded rim interspersed with five moulded gilt shells at the corners, *25.2cm across,* crossed swords mark in underglaze-blue, gilt P., impressed 21 (very minor wear)

€1,500 - 2,000

Heinrich von Podewils (1695-1760) entered Prussian service in 1720 and, together with his two brothers, was raised to the rank of Graf (Count) in 1741. He was Prussian envoy in Copenhagen and Stockholm in 1728-29, and subsequently was Prussian negotiator following the Silesian wars, signing the peace treaties of Breslau (1742) and Dresden (1745). It was probably in connection with the First Silesian War that Podewils was sent by the newly crowned King of Prussia, Frederick the Great, on a mission to Dresden, where he arrived on 15 November 1741. Podewils himself recorded in a memoir, "as of the end of 1741, I was posted by His Royal Majesty to the court of Dresden where, after having successfully accomplished my commission, the King in Poland most graciously made me a gift of a portrait of himself, lavishly set with diamonds, and a costly porcelain table service" (quoted in Samuel Wittwer, Liasons Fragiles: Exchanges of Gifts between Saxony and Prussia in the Early Eighteenth Century, in Cassidy-Geiger (ed.) 2007, p. 101).

The shapes for the service had been developed around the same time for the Elector Clemens August of Cologne (Hoffmeister 1999, II, no. 361), and a handful of slightly later examples with simple flower painting have also survived. Dr. Wittwer speculates (op. cit., p. 102) that the Podewils service decoration of *indianische Blumen* may originally have been intended for the Elector, who preferred more European flowers. The design may then have been adapted for Podewils, perhaps because the service was urgently required. Additions to the service appear to have been ordered at Meissen, and at the Berlin manufactory after Podewils' death. In a letter to Karl-Wilhelm Finck von Finckenstein, Frederick the Great wrote of Podewils after his death: "I regret very much poor Podewils. He was a man of honour and a good citizen. The loss of such a worthy and faithful servant will always remain a sorrowful memory" (quoted in Hoffmeister 1999, II, p. 608). One hundred and sixty-three pieces from this service (including some Berlin replacements), including sixty-four plates of this size, were in the collection of Ole Olsen, which was sold in Copenhagen between 1943 and 1953.

26
PLAT ROND EN PORCELAINE DE MEISSEN, MILIEU DU XVIIIE SIÈCLE

A MEISSEN CIRCULAR DISH, MID 18TH CENTURY

Finely painted in underglaze-blue with a flower spray in the centre and scattered insects, butterflies and flower sprigs around the moulded rim, *39cm across,* crossed swords mark and V inside footrim in underglaze-blue, incised 4, impressed 20

€300 - 500

27
RARE GROUPE FRANC-MAÇON 'CRINOLINE' REPRÉSENTANT UN COUPLE D'AMOUREUX, CIRCA 1745

A RARE MEISSEN MASONIC CRINOLINE GROUP OF LOVERS, CIRCA 1745

Modelled by J.J. Kaendler, the lady seated on a gilt-edged high-backed chair sewing an apron on a gilt-edged rococo table, the apron resting on a green cushion next to a seated pug dog, scissors and a spool of thread, wearing a white cap with red ribbon, a black crinoline dress reserved with *indianische Blumen* and with puce cuffs and bodice and yellow bows, a purple underskirt and gilt-striped red shoes, the gentleman blowing her a kiss, wearing a blue-lined white jacket with gilt buttons, gilt-edged red waistcoat and turquoise breeches, a gilt square hanging from his shirt, a sword to his right and his tricorn hat under his left arm, the base applied with leaves and flowers, *18cm high* (minor restoration)

€40,000 - 60,000

Provenance:
Paul Schnyder von Wartensee Collection, Luzern;
Thence by descent;
The Property of a European Nobleman, sold Sotheby's London, 29 June 1982, lot 105

Literature:
S. Ducret, Meissner Porzellan (1952), fig. 42;
S. Ducret, Deutsches Porzellan und Deutsche Fayencen (1962), no. 42;
S. Ducret, German Porcelain and Faience (1962), no. 42;
S. Ducret, Porzellan der europäischen Manufakturen im 18. Jahrhundert (1971), col. pl. 22;
S. Ducret, The Colour Treasury of 18th Century Porcelain (1971), fig. 22;
Johannes Rafael, Zur "Taxa Kaendler", in Keramos 203/204 (2009), p. 60 (illustrated);
W. Siemen (pub.), Vor den Ursprüngen des europäischen Porzellans bis zum Art Déco (2010), cat. no. 72

Exhibited:
Zürich, Kunsthaus, 'Schönheit des 18. Jahrhunderts', 10 September to 6 November 1955, cat. no. P22;
Hohenberg a.d. Eger. Museum der deutschen Porzellanindustrie Hohenberg, 'Impulse. Europäische Porzellanmaufakturen als Wegbereiter internationaler Lebenskultur', 1995;
Selb and Hohenberg a.d. Eger, Porzellanikon, "Königstraum und Massenware. 300 Jahr europäisches Porzellan', 24 April to 2 November 2010
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

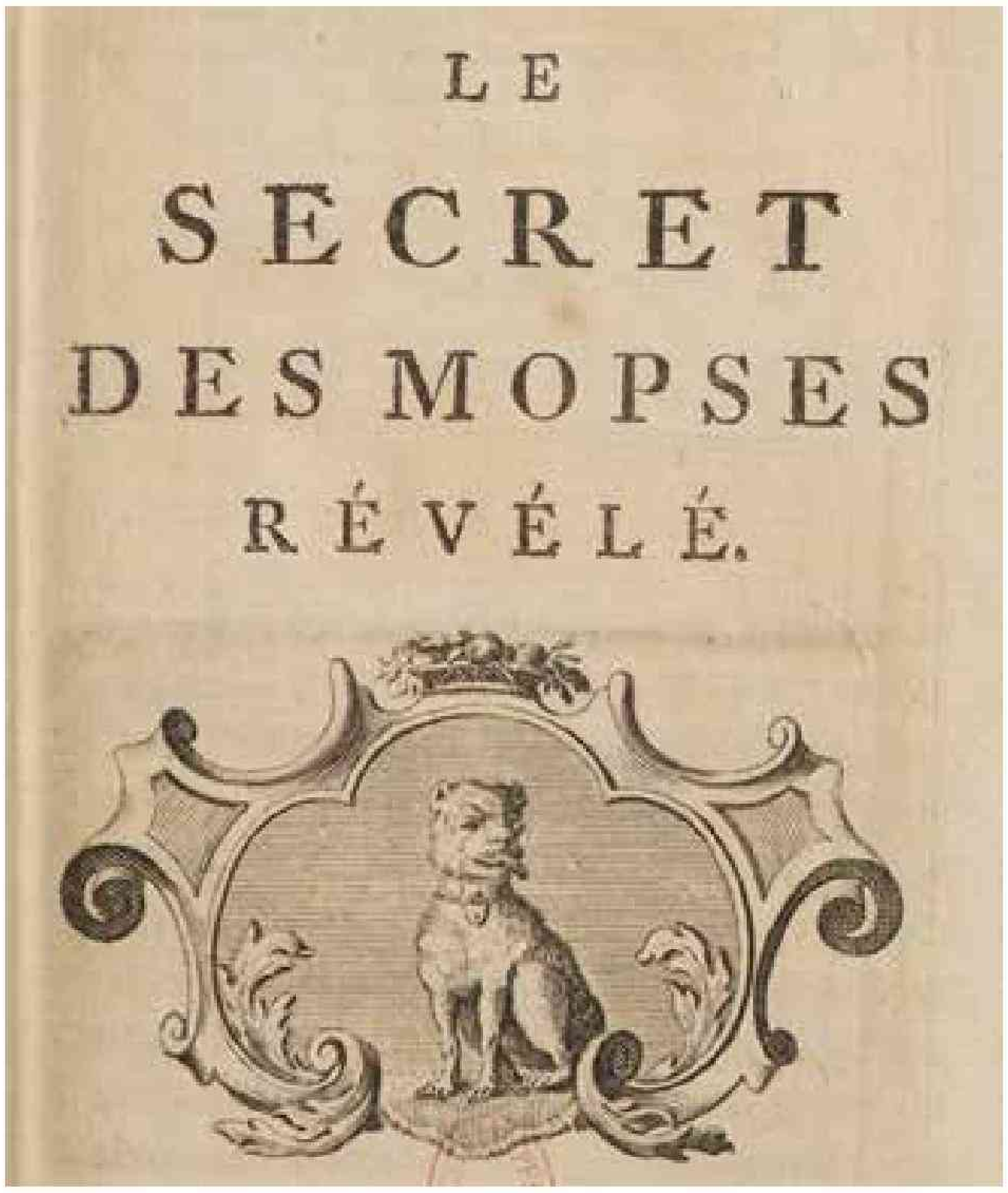

Mopsorden initiation ceremony, pl. VII in G.L.C. Perau, *L'ordre des Francs-Macons trahi et le secret des Mopses revelé*, published in Amsterdam in 1745

The group is listed in Kaendler's *Taxa* of overtime work: '*1. Frey Maurer Groupgen, da eine Dame an einem Tische darauff ein Neh-Küßen befindl. sizet, u. ein Schurz Fell einfaßt, neben der Dame sizt ein Mopß Hund, ein Frey Maurer aber findet sich zu ihr und will sie küßen, 18 Thlr.*' [1 freemason group of a lady seated at a table on which there is a sewing cushion and sewing the hem of an apron. a pug dog is seated next to the lady, a freemason is by her and wants to kiss her] (quoted by Rafael, *op. cit*, p. 60).

The pug dog is usually seated on the base. Only two other examples are recorded with the pug on the table: in the Maurice de Rothschild collection, sold at Christie's London, 28 March 1977, lot 127; and another, sold at Sotheby's Geneva, 10 May 1988, lot 42, and again at Sotheby's London, 25 October 2016, lot 597. Other recorded examples of this rare group are in the Metropolitan Museum of Art, New York, Irwin Untermyer Collection, acc. no. 64.101.62; in the Kunstgewerbemuseum, Berlin (formerly in the collections of Walter von Pannwitz and Hermine Feist), published by S. Bursche, Meissen Steinzeug und Porzellan (1980), no. 310; and (mounted as a clock) the Museum of Fine Arts, Boston, inv. no. 1993.54. Another was in the Hermann Emden Collection, Hamburg (sold by Lepke's Berlin, 3-7 November 1908, lot 367), and subsequently in the René Fribourg Collection, New York (mounted on an ormolu scrollwork base), sold Sotheby's London, 15 October 1963, lot 496.

The first Masonic lodges in German lands were established in Hamburg in 1737 and Berlin in 1740, attracting many members from the Protestant nobility. Catholics were forbidden from joining by a papal bull issued by Pope Clement XII in 1738. In response, the pseudo-Masonic Order of the Pug Dog (*Mopsorden*) was established, which copied masonic rituals, but – unlike the Freemasons – allowed women to join. The pug dog, the fashionable lapdog of the time, was adopted as a symbol of the order, which resulted in the production of numerous courtly figures and groups with pugs, as well as models of the dogs themselves, at the Meissen manufactory. See S. Bursche, *op. cit*, pp. 300-301; and, for a detailed account of the *Mopsorden*, E. Köllmann, Der Mopsorden, in Keramos 50 (1970), pp. 71ff.

29

RARE GROUPE EN PORCELAINE DE MEISSEN REPRÉSENTANT UN HOMME SOUFFRANT DE LA GOUTTE, PORCELAINE CIRCA 1745, DÉCOR POSTÉRIEUR

A RARE MEISSEN GROUP OF 'THE GOUT SUFFERER', THE PORCELAIN CIRCA 1745, LATER DECORATED

Modelled by J.J. Kaendler and P. Reinicke, the gentleman seated on a blue bench being treated by a kneeling woman, a wine bottle to his side with another on the base and a brazier and cushion on a stool in front of him, wearing a gilt-edged salmon-pink long jacket, white shirt and turquoise breeches, the lady wearing a lavender dress decorated with *indanische Blumen* and yellow cuffs, the base applied with leaves and flowers, *14.3cm high* (minor chips, one item on base broken off)

€4,000 - 6,000

Provenance:
Anon. sale, Sotheby's Geneva, 9 November 1987, lot 103

Literature:
J. Rafael, Zur "Taxa Kaendler", in Keramos 203/204 (2009), p. 64 (illustrated)

Exhibited:
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

The group is first mentioned in Reinicke's work reports in March 1745, when he began the model in clay. Kaendler's *Taxa* lists on 28 September 1745: '*1. Grouppe. aus 3. Figuren bestehend, wie nehml. ein Podagraiste auf einen Canapeè sizet, und über seine Schmertzen schreyet, neben ihm befindet sich ein Frauenzimer, so ihm Bettgen unter die Beine leget, neben sich aber ein Kind hat, so brey aus einem Tiegel ißet*' [1 group consisting of 3 figures, with a gout sufferer seated on a couch screaming in pain, next to him a woman laying cushions under his legs, next to her a child eating pap from a saucepan].

The group is also listed in Kaendler's work reports in October 1745: *Eine Grouppe im Modell zerschnitten, Welche einen Podograisten so auf einem Cannapee schreyend sietzet, und ein Frauen Zimmer nebst unreschiedliche Wein Poutellien neben sich hat, zum Waaren Laager*' [the model of a group cut up, in which a gout-sufferer is seated yelling on a sofa, and has a figure of a lady along with various wine bottles next to him, to the warehouse].

Based on the engraving "La Courtisanne amoureuse" from Jean de La Fontaine's *Contes et nouvelles en vers*, published in Amsterdam in 1685; or "La courtisanne amoureuse", by Pierre Filloeul after Jean Baptiste Pater, from the series *Suite de Larmessin*, published in Paris in 1736.

30

GROUPE 'CRINOLINE' EN PORCELAINE DE MEISSEN D'UN COUPLE D'AMOUREUX S'EMBRASSANT, XIXE SIÈCLE

A MEISSEN CRINOLINE GROUP OF LOVERS EMBRACING, 19TH CENTURY

After the model by J.J. Kaendler, the gentleman wearing a gilt-edged blue jacket, gilt-edged waistcoat decorated with *indianische Blumen* and black breeches, the lady wearing a bonnet with flowers on a yellow ground, a crinoline dress decorated with *indianische Blumen* and a broad lavender-ground border with gilt strapwork, flowers and foliage, and yellow cuffs and bodice, the base applied with leaves and flowers, *20cm high,* crossed swords mark in underglaze-blue to rear of base (firing cracks to base and to her dress, small chips)

€8,000 - 12,000

Provenance:
Fritz Katz Collection, New York

Exhibited:
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

Based on the engraving by Laurent Cars, after F. Boucher, "*Dom Garcie de Navarre ou le prince Jaloux*", from the series *Gravures de Boucher pour les Oeuvres de Molière (Figures de Boucher pour Molière)* published in 1734 (fig1).

Other 18th-century examples of this very rare group are in the Metropolitan Museum of Art, New York, Irwin Untermyer Collection, acc. no. 64.101.58; and in the Kunstgewerbemuseum, Berlin (published by S. Bursche, Meissen Steinzeug und Porzellan (1980), no. 307).

Fig. 1: Laurent Cars, *Dom Garcie de Navarre ou le prince Jaloux*

Jean-Baptiste Vanmour, Ahmed III receiving the embassy of Charles de Ferriol, 1724

The whole world in porcelain

The extraordinary ambition of the Meissen manufactory in the 18th century is evident in the artistic and technical quality of its porcelain, but equally in its astonishing range of subjects. Johann Joachim Kaendler and his assistants depicted the whole world in porcelain, as viewed through the lens of the Saxon court. This almost boundless ambition is most evident at the very start: the famous, almost life-sized animals of the early 1730s that were to form an entire menagerie made of the rare and costly newly discovered porcelain housed under the roof of Augustus the Strong.

Although the plans for a porcelain palace were gradually abandoned after Augustus' death in 1733, the ambition of the Meissen manufactory was undimmed. Porcelain sculpture became smaller in scale for a more intimate setting: the decoration of tables at court. Silver had hitherto been the main material through which the magnificence of a court was represented in the ceremony and ritual of court dining. From the late 1730s, however, small-scale Meissen porcelain figures and groups supplemented sugar sculpture on the dessert table: a far more precious, durable, and opulent decoration. The scale and magnificence of the ceremonial tables varied according to the occasion, but Meissen porcelain was an integral part of the sumptuous representation of the Saxon court.[1] The importance of Meissen porcelain figures is also evident in the 1753 inventory of the extensive *Conditorei* or court pantry of the powerful Prime Minister of Saxony and Director of the Meissen manufactory, Heinrich Graf von Brühl.[2]

Apart from representation, the sculptures on the table also served as an amusement and diversion for the diners, who were bound by strict court etiquette that restricted their number of possible dining companions.

The diners saw a reflection of themselves and of their world. Elegant court figures in their finery, as well as dressed for masquerades; court entertainers and huntsmen; figures from classical mythology; artisans and craftsmen; street criers from Paris and elsewhere; different nationalities; pastoral figures; soldiers; market sellers, farmers, fishermen, peasants, and even numerous beggars. These often unsentimental depictions are a reminder that – through these figures – we can see the world again through 18th-century eyes, in all its variety and colour.

What is so astonishing, even today, is that the Meissen manufactory sought to depict even the farthest reaches of the known world in porcelain and bring them on to the table. This exoticism found expression in the chinoiserie subjects and harbour scenes – which hint at trade with distant countries - on early Meissen porcelain of the 1720s and 30s, as well as in the depictions of numerous nationalities. Prints were the main source of inspiration for people from distant lands and so the depictions are often fanciful.

Alongside China, Japan and India, the Ottoman lands were of equal fascination to Europeans and part of the taste for exoticism, as well as a foil for the magnificence of the Saxon Elector.

Once the threat of invasion by the Ottomans had passed, the fashion for *Turquerie*[3] spread across Europe and found expression through the 18th century in painting, architecture, interior decoration, and decorative arts. The court in Dresden had long used Ottoman themes for festivities and this became more prevalent during the reign of Augustus the Strong, who staged increasingly complex and extravagant entertainments. The celebrations in 1719 of the marriage of his son, the future Augustus III, to the Archduchess Maria Josepha of Austria, included - among other Ottoman themes - a tableau of life-sized wax models dressed in authentic robes representing the sultan and his harem.[4]

The most impressive series of such Meissen figures are based on engravings of paintings by Jean-Baptiste Vanmour, who accompanied the French ambassador, Charles comte de Ferriol, to Constantinople in 1699. Between 1707 and 1708, he produced a series of paintings depicting inhabitants of the city, which was engraved and published in 1714 as *Receuil de cent stampes representant différents nations du Levant*. Subsequent editions were published in France, as well as pirated editions, including a German version published by Christoph Weigel in Nuremberg in 1719 and 1721.[5]

Large paintings of Turkish subjects after Vanmour had been used by the Saxon/Polish court for festivities in Warsaw and Dresden, including the 1719 wedding. The Merkle Collection includes twelve figures after Ferriol, as well as a handful after other prints: probably the most comprehensive in the world.[6]

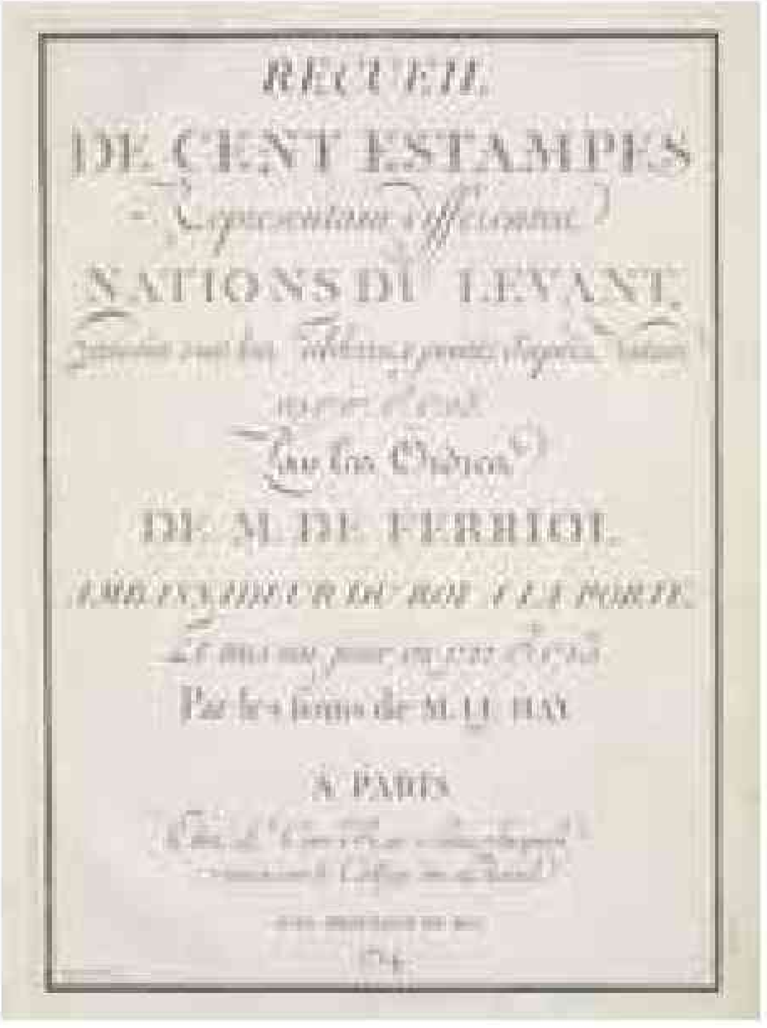
RECUEIL
DE CENT ESTAMPES
NATIONS DU LEVANT
DE M. DE FERRIOL
A PARIS

1 See M. Cassidy-Geiger, The *Hof-Conditorey* in D resden, in U. Pietsch/C. Banz (eds.), Triumph of the Blue Swords: Meissen Porcelain for Aristocracy and Bourgeoisie 1710-1815 [Triumph der Blauen Schwerter: Meissener Porzellan für Adel und Bürgertum 1710-1815 (Dresden/Leipzig: Seemann, 2010), pp. 120-131.

2 Published in U. Pietsch (ed.), Schwanenservice (2000), pp. 252-255.

3 See Haydn Williams, Turquerie An Eighteenth-Century European Fantasy (2014), for a scholarly and fascinating survey of the subject.

4 H. Williams, *ibid.* p. 69

5 H. Williams, *ibid.*, p. 49

6 Other substantial groups of figures are I the Prof. Dr. Klaus J. Thiemann Collection in the Hetjens Museum, Düsseldorf (W. Beckmann, In Fürstlichen DienstenL Komödianten, Sultane und Pagoden aus Meissener Porzellan (n.d.)); and in the Prince Amyn Aga Khan Collection (S.-K. Andres-Acevedo, The Prince Amyn Aga Khan Collection of Early Meissen Porcelain (2017).

31

PAIRE DE STATUETTES EN PORCELAINE DE MEISSEN REPRÉSENTANT LES ALLÉGORIES DE L'AFRIQUE ET L'AMERIQUE, CIRCA 1745-50

A PAIR OF MEISSEN ALLEGORICAL GROUPS OF 'AFRICA' AND 'AMERICA', CIRCA 1745-50

Modelled by J.J. Kaendler, 'Africa' wearing an elephant headdress and long white cloak over a feather tunic, holding a wheat sheaf and a staff and seated on a recumbent lion, 'America' seated on a crocodile by a palm tree, holding a cornucopia and a parrot and wearing a feather headdress, cape and skirt and jewelled bands, the bases applied with leaves and flowers, *18.5cm and 19cm high,* 'Africa' with crossed swords mark in blue, 'America' with impressed 34 (minor chips) (2)

€7,000 - 9,000

Exhibited:
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

The model of 'Africa' is listed in Kaendler's work records in August 1746: '*Ein Modell zertheilet, und zerschnitten Wie es Erfordert Wird, Welches das Theil der Welt Africam Vorstellet und Selbiges zum ausformen befördert*' [a model sectioned and cut as required, which depicts the part of the world Africa and forwarded for moulding]. The *Taxa* of overtime work includes: '*Eine Grouppe Africam vorstellend, da ein Frauenzimer auff einem Löwen sizt, so in der rechten Hand einen Scepter, in der linken aber Corallen und Korn Aehren hält*' [a group depicting Africa, with a lady seated on a lion, holding a sceptre in the right hand and corals and wheatsheaves in the left].

The model of 'America' is listed in Kaendler's *Taxa* of overtime work in late 1745: '*Ein Groupgen Americam vorstellend mit Crocodille worauff ein mit vielen Juwelen gemschmücktes Fraunzimer sizt in einem Kleide von lauter Federn*' [a group depicting America with a bejewelled lady seated on a crocodile wearing a feather costume]. Eberlein's work records in June 1747 note that he assisted with the preparation of the model for casting: '*Eine Figur, einen Theil der Welt, Americam vorstellend, nachgeholffen und solche zum abgießen zerschnitten*' [assisted and cut up for casting a figure depicting a part of the world, America]. Kaendler's work records for August 1747 note that he corrected the model and then sent it for casting.

32

RARE PAIRE DE FIGURES EN PORCELAINE DE MEISSEN REPRÉSENTANT UN SULTAN ET UNE SULTANE, CIRCA 1745-50

A RARE PAIR OF MEISSEN FIGURES OF THE SULTAN AND SULTANA, CIRCA 1745-50 AND LATER

Probably modelled by J.J. Kaendler and P. Reinicke, the Sultan wearing a fur-lined pale yellow cape, a blue-lined puce tunic with purple and gilt flowers and a white a gilt sash with a dagger to his left, yellow trousers and red shoes; the Sultana, decorated in the 19th century, wearing a blue headdress with white veil, fur-lined long coat, puce-lined pale yellow tunic with gilt and purple flowers and a jewelled belt, and red shoes, the bases applied with leaves and flowers, *22cm high,* crossed swords marks in underglaze-blue to rear edge and underside of base, respectively, (his head restuck, her left hand restored) (2)

€8,000 - 12,000

Exhibited:
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

The figure of the Sultana is based on pl. 3, *La Sultane Asseki, ou Sultane Reine*, in the Comte de Ferriol's 'Receuil de cent estampes représentant différentes nations du Levant. . . . ', Paris 1714, or the edition published in German by Christoph Weigel the Elder in Nuremberg in 1719. It is not clear which of the series was used as a source for the Sultan, though it may have been pl. 3, 'Tchelebi, jeune seigneur turc'.

Another example of the Sultan is in the Professor Klaus J. Thiemann Collection, Hetjens Museum (W. Beckmann, In Fürstlichen Diensten Komödianten, Sultane und Pagoden aus Meissener Porzellan (n.d.), p. 42. Another pair of figures of the Sultan and Sultana is in the Museum für Kunst und Gewerbe, Hamburg (inv. nos. 1922.136 and 1922.137).

33

34

33
STATUETTE EN PORCELAINE DE MEISSEN RÉPRESENTANT UN MUSICIEN TURC, CIRCA 1745

A MEISSEN FIGURE OF A TURKISH MUSICIAN, CIRCA 1745

Modelled by J.J. Kaendler, J.F. Reinicke and J.F. Eberlein, playing the lute, wearing a white headdress, log coat decorated with flower sprigs over white tunic and trousers, and yellow shoes, the base applied with leaves and flowers, *16.9cm high* (left hand and neck of instrument restored)

€1,000 - 1,500

The figure is mentioned in Reinicke's work records in June 1744: '*Eine Türkin auf der Cither spielend, 9. Zoll hoch in Thon bossirt*' [modelled a Turkish woman palying the guitar in clay, 9 zoll high. The model was corrected by Kaendler in July 1744: '*Ein Türken Weibel Welches die Laute spielet Corrigiret und tauglich gemacht*' [corrected a Turkish woman playing the lute and made useable], and was cut for moulding by Eberlein in June 1745, and subsequently repaired by him in December 1747 (quoted by S-K. Andres-Acevedo, Die autonomen figürlichen Plastiken Johann Joachim Kaendlers [..], vol. II (2023), no. 483.

The figure is based on an engraving by G-J. B. Scotin, *Fille Turque jouant de Tehegout*, after a painting by Vanmour, published in Charles de Ferriol's '*Receuil de cent estampes représentant diffèrentes nations du Levant...*', Paris 1714, or the edition published in German by Christoph Weigel the Elder in Nuremberg in 1719.

34
STATUETTE EN PORCELAINE DE MEISSEN RÉPRESENTANT UN MUSICIEN TURC, CIRCA 1745

A MEISSEN FIGURE OF A TURKISH MUSICIAN, CIRCA 1745

Modelled by P. Reinicke and J.F. Eberlein, holding an oud (type of lute) under one arm, wearing a yellow doublet decorated with flower sprigs, a gilt-edged puce jacket, puce trousers and yellow shoes, *17.5cm high* (very minor chips)

€1,000 - 1,500

The figure is after the engraving of *Le Turc Amoureux* by Georg Friedrich Schmidt (1712-75), after a painting of around 1730 by Nicholas Lancret (1690-1743). Another example is illustrated in R. Rückert, Meissener Porzellan (1966), no. 956, where he mentions that it was first referred to in the Meissen records in 1744.

35

36

35
STATUETTE EN PORCELAINE DE MEISSEN RÉPRESENTANT UNE FEMME TURQUE, CIRCA 1750

A MEISSEN FIGURE OF A TURKISH WOMAN, CIRCA 1750

Modelled by J.F. Eberlein, wearing a white headdress with gilt-edged puce flaps, a gilt-edged, turquoise-lined white coat over a brown tunic and yellow platform shoes, and holding a yellow flag, *15cm high,* faint crossed swords mark in blue (some restoration)

€2,000 - 3,000

After an engraving by Caspar Luyken, *Eine Türkin im Haus*, after Johannes de Ram and published by Christoph Wiegel, *Neu-eröffnete Welt-Galleria [...]*, published in Nuremberg in 1703. The figure is listed in Eberlein's work records in 1743 and January 1744: '*Ein Türckisch Frauenzimmer verfertigt*' [completed a figure of a Turkish woman]; quoted by S.-K. Andres-Acevedo, Die autonomen figürlichen Plastiken Johann Joachim Kaendlers und seiner Wekstatt, vol. II (2023), no. 438.

36
STATUETTE EN PORCELAINE DE MEISSEN RÉPRESENTANT UN MUSICIEN GREC, CIRCA 1750

A MEISSEN FIGURE OF A GREEK MUSICIAN, CIRCA 1750

Modelled by J.J. Kaendler and P. Reinicke, playing the lute, wearing a soft hat edged in iron-red, yellow jacket, white tunic with gilt buttons, a puce sash and brown breeches, on a rectangular brickwork base, *20.3cm high,* crossed swords mark in underglaze-blue to rear of base (instrument restored, some restoration to fingers on both hands and to tassel of hat)

€2,000 - 3,000

Based on pl. 70, *Grec des Isles de l'Archipel, joüant du Taboura*, in the Comte de Ferriol's 'Receuil de cent estampes représentant différentes nations du Levant. . . . ', Paris 1714, or the edition published in German by Christoph Weigel the Elder in Nuremberg in 1719.

Another example of this figure is in the Professor Klaus J. Thiemann Collection, Hetjens Museum (W. Beckmann, In Fürstlichen Diensten Komödianten, Sultane und Pagoden aus Meissener Porzellan (n.d.), p. 47.

37

38

37

STATUETTE EN PORCELAINE DE MEISSEN RÉPRESENTANT UN BULGARE, CIRCA 1750

A MEISSEN FIGURE OF A BULGARIAN, CIRCA 1750

Modelled by J.J. Kaendler and P. Reinicke, carrying a staff in his right hand, wearing a fur-lined blue, hat, long white coat, purple tunic with blue sash, yellow trousers and red shoes, *23cm high,* faint crossed swords mark in underglaze-blue to rear edge of base (two fingers on left hand restored, both ends of his stick restored)

€3,000 - 5,000

Provenance:
Anon. sale, Christie's London, 19 May 1993, lot 53

Based on pl. 82, *Bulgare*, in the Comte de Ferriol's 'Receuil de cent estampes représentant différentes nations du Levant. . . . ', Paris 1714, or the edition published in German by Christoph Weigel the Elder in Nuremberg in 1719.

Another example of this figure is in the Professor Klaus J. Thiemann Collection, Hetjens Museum (W. Beckmann, In Fürstlichen Diensten Komödianten, Sultane und Pagoden aus Meissener Porzellan (n.d.), p. 44.

38

STATUETTE EN PORCELAINE DE MEISSEN RÉPRESENTANT UNE FEMME BULGARE, CIRCA 1750

A MEISSEN FIGURE OF A BULGARIAN WOMAN, CIRCA 1750

Modelled by J.J. Kaendler and P. Reinicke, wearing a pointed hat with red and gilt stripes and yellow bows, a yellow-lined white coat applied with yellow bows, a grey vest with moulded pattern and gilt foliate ornament, a puce skirt with black belt and red shoes, the base applied with leaves and flowers, *23.3cm high,* crossed swords mark in underglaze-blue to rear of base right hand restored, some restoration to applied ribbons

€3,000 - 5,000

Based on pl. 83 in the Comte de Ferriol's 'Receuil de cent estampes représentant différentes nations du Levant. . . . ', Paris 1714, or the edition published in German by Christoph Weigel the Elder in Nuremberg in 1719.

Another example of this figure is in the Professor Klaus J. Thiemann Collection, Hetjens Museum (W. Beckmann, In Fürstlichen Diensten Komödianten, Sultane und Pagoden aus Meissener Porzellan (n.d.), p. 44.

39

40

39

STATUETTE EN PORCELAINE DE MEISSEN REPRÉSENTANT UN PERSAN, CIRCA 1750

A MEISSEN FIGURE OF A PERSIAN MAN, CIRCA 1750

Probably modelled by J.J. Kaendler and P. Reinicke, holding a walking-stick with his right hand, wearing a white turban with puce-edged headdress and red band, a yellow-lined long coat with purple frogging and a puce sash with a dagger and a sword to his left side, white stockings and yellow shoes, the base applied with leaves and flowers, *22.8cm high,* crossed swords mark in underglaze-blue to rear edge of base (minor chips)

€3,000 - 5,000

Exhibited:
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

Based on pl. 90, *Persan*, in the Comte de Ferriol's 'Receuil de cent estampes représentant différentes nations du Levant. . . . ', Paris 1714, or the edition published in German by Christoph Weigel the Elder in Nuremberg in 1719.

Another example of this figure is in the Professor Klaus J. Thiemann Collection, Hetjens Museum (W. Beckmann, In Fürstlichen Diensten Komödianten, Sultane und Pagoden aus Meissener Porzellan (n.d.), p. 43.

40

STATUETTE EN PORCELAINE DE MEISSEN REPRÉSENTANT UNE PERSANE, CIRCA 1750

A MEISSEN FIGURE OF A PERSIAN WOMAN, CIRCA 1750

Modelled by J.J. Kaendler and P. Reinicke, holding her long hair with her right hand, wearing a white headscarf with a jewel on her forehead, a yellow-lined lavender tunic with gilt flower sprigs and buttons and a purple-striped sash, white stockings and red shoes, the base applied with leaves and flowers, *21.7cm high,* crossed swords mark in underglaze-blue to rear of base (minor chips to leaves)

€2,000 - 3,000

Exhibited:
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

Based on pl. 91, *Femme Persienne*, in the Comte de Ferriol's 'Receuil de cent estampes représentant différentes nations du Levant. . . . ', Paris 1714, or the edition published in German by Christoph Weigel the Elder in Nuremberg in 1719.

Another example of this figure is in the Professor Klaus J. Thiemann Collection, Hetjens Museum (W. Beckmann, In Fürstlichen Diensten Komödianten, Sultane und Pagoden aus Meissener Porzellan (n.d.), p. 43.

41

42

41
STATUETTE EN PORCELAINE DE MEISSEN RÉPRESENTANT UN GUERRIER TARTARE DE CRIMÉE, CIRCA 1750

A MEISSEN FIGURE OF A CRIMEAN TARTAR, CIRCA 1750

Probably modelled by J.J. Kaendler und P. Reinicke holding a bow in his left hand, an arrow in the right and with a quiver of arrows on his back, wearing a fur-lined white hat, gilt-edged long puce tunic with a white sash and swords worn to his left, and yellow shoes, the base applied with leaves and flowers, *21cm high,* crossed swords mark in underglaze-blue to rear edge of base (shaft of arrow restored, minor chips to leaves)

€3,000 - 5,000

Provenance:
Jhr. Alfred Boreel Collection, sold by Frederik Muller & Cie. 16-17 June 1908, lot 89;
Anon. sale, Christie's London, 25 February 1991, lot 102

Literature:
S. Ducret, Vorbilder für Porzellanmalereien, in Keramos 44 (1969), ill. 44

Based on pl. 84, *Tartar de Crimée*, in the Comte de Ferriol's 'Receuil de cent estampes représentant différentes nations du Levant. . . . ', Paris 1714, or the edition published in German by Christoph Weigel the Elder in Nuremberg in 1719.

Another example of this figure is in the Professor Klaus J. Thiemann Collection, Hetjens Museum (W. Beckmann, In Fürstlichen Diensten Komödianten, Sultane und Pagoden aus Meissener Porzellan (n.d.), p. 45.

42
STATUETTE EN PORCELAINE DE MEISSEN RÉPRESENTANT UN SOLDAT ALBANAIS, CIRCA 1750

A MEISSEN FIGURE OF AN ALBANIAN SOLDIER, CIRCA 1750

Modelled by J.J. Kaendler and P. Reinicke, holding a musket, wearing a yellow-edged blue hat, puce tunic, yellow sash with a dagger and hung with a sword, white breeches and yellow shoes, the base applied with leaves and flowers, *20.5cm high,* crossed swords mark in underglaze-blue to rear of base (rifle restuck in the middle and dagger sheath restuck)

€5,000 - 7,000

Based on pl. 78 in the Comte de Ferriol's 'Receuil de cent estampes représentant différentes nations du Levant. . . . ', Paris 1714, or the edition published in German by Christoph Weigel the Elder in Nuremberg in 1719.

Another example of this figure is in the Professor Klaus J. Thiemann Collection, Hetjens Museum (W. Beckmann, In Fürstlichen Diensten Komödianten, Sultane und Pagoden aus Meissener Porzellan (n.d.), p. 45.

43

44

43
STATUETTE EN PORCELAINE DE MEISSEN REPRÉSENTANT UNE HONGROISE, CIRCA 1750

A MEISSEN FIGURE OF A HUNGARIAN WOMAN, CIRCA 1750

Probably modelled by P. Reinicke and J.J. Kaendler, wearing a bonnet with pink ribbon, a fur-lined green cape, a puce bodice with pink and gilt flowers, and a long dress decorated with flower sprigs and edged in gilding, *21.8cm high,* crossed swords mark in underglaze-blue to rear edge of base (right little finger and left forefinger restored, tip of right forefinger chipped, minor chips and restoration to applied leaves on base)

€4,000 - 6,000

Exhibited:
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

Based on pl. 77 in the Comte de Ferriol's 'Receuil de cent estampes représentant différentes nations du Levant. . . . ', Paris 1714, or the edition published in German by Christoph Weigel the Elder in Nuremberg in 1719.

Another example of this figure is in the Professor Klaus J. Thiemann Collection, Hetjens Museum (W. Beckmann, In Fürstlichen Diensten Komödianten, Sultane und Pagoden aus Meissener Porzellan (n.d.), p. 46; see R. Rückert, Meissener Porzellan (1966), no. 957, for the example in the Landesgewerbemuseum, Stuttgart.

44
STATUETTE EN PORCELAINE DE MEISSEN REPRÉSENTANT UN HONGROIS, CIRCA 1750

A MEISSEN FIGURE OF A HUNGARIAN, CIRCA 1750

Modelled by J.J. Kaendler and P. Reinicke, wearing a fur-lined jacket with puce frogging, a white tunic with puce sash and gilt-edged puce cuffs, iron-red trousers and yellow boots and holding a fur-lined yellow hat in his left hand, the base applied with leaves and flowers, *22.2cm high,* crossed swords mark in underglaze-blue to rear edge of base (minor chips to applied leaves)

€3,000 - 5,000

Exhibited:
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

Based on pl. 76 in the Comte de Ferriol's 'Receuil de cent estampes représentant différentes nations du Levant. . . . ', Paris 1714, or the edition published in German by Christoph Weigel the Elder in Nuremberg in 1719.

Another example of this figure is in the Professor Klaus J. Thiemann Collection, Hetjens Museum (W. Beckmann, In Fürstlichen Diensten Komödianten, Sultane und Pagoden aus Meissener Porzellan (n.d.), p. 46.

45

46

45
STATUETTE EN PORCELAINE DE MEISSEN RÉPRESENTANT UNE FEMME POLONAISE, CIRCA 1745

A MEISSEN FIGURE OF A POLISH WOMAN, CIRCA 1745

Modelled by J.J. Kaendler, J.F. Eberlein and J.G. Ehder, holding a fan in her left hand, wearing a bonnet, fur-lined green coat secured by a yellow bow, a dress decorated with flower sprigs and a broad, gilt-edged yellow stripe at the front, a gilt-edged puce underskirt and yellow shoes with purple bows, the base applied with leaves and flowers, *15.5cm high,* painter's mark of a purple triangle (very minor chips)

€2,000 - 3,000

Provenance:
Anon. sale, Christie's London, 2 October 1979, lot 155

Literature:
J. Rafael, Zur "Taxa Kaendler", in Keramos 203/204 (2009), p. 48 (illustrated)

The figure is listed in J.J. Kaendler's work reports in December 1743: '*Ein Polak Weibel in Thon zu poußiren angefangen, zum Waaren Laager*' [a Polish woman begun in clay, to the warehouse]. According to their respective work records, the model was apparently subsequently worked on by Eberlein in January 1744 and by Ehder in April (quoted by S-K. Andres-Acevedo, Die autonomen figürlichen Plastiken [...], vol. 2 (2023), p. 157).

Kaendler's *Taxa* includes: '*1. Frauenzimmer mit einer Taillien Andriene mit weiten Fischbein-Rocke, Handshuhe auf den Händen, in der lincken eine Fächer habend, tanzende, vorgestellt* ' [1 female figure with an andrienne bodice and wide crinoline dress, gloves on her hands, a fan in her left hand, depicted dancing].

46
STATUETTE EN PORCELAINE DE MEISSEN RÉPRESENTANT UN HOMME JAPONAIS, CIRCA 1750

A MEISSEN FIGURE OF A JAPANESE MAN, CIRCA 1750

Modelled by P. Reinicke and J.J. Kaendler, standing holding a walking stick behind his back and a purple hat in his right hand, wearing a tunic decorated with flower sprigs, a purple-striped sash, puce skirt and yellow shoes, the base modelled with gilt-edged scrollwork and applied with leaves and flowers, *15cm high* (minor damage)

€4,000 - 6,000

Another example of this rare figure was sold by Bonhams London, 17 June 2015, lot 88.

47

48

47
RARE GROUPE EN PORCELAINE DE MEISSEN RÉPRESENTANT UNE FEMME JAPONAISE ET SON ENFANT, CIRCA 1745

A RARE MEISSEN GROUP OF A JAPANESE WOMAN AND CHILD, CIRCA 1745

Probably modelled by J.J. Kaendler and P. Reinicke, the woman seated on a chair holding a bowl of fruit, wearing a tunic decorated with flower sprigs, a purple-striped sash and purple skirt with yellow shoes, the child wearing a spotted shirt and yellow breeches, the base applied with leaves and flowers, *10.5cm high,* impressed 32

€4,000 - 6,000

Based on an engraving from the series *Scenes de la vie Chinoise* by Gabriel Huquier after Francois Boucher of ca. 1738-45. Another example of this group was sold at Bonhams London, 25 May 2011, lot 196.

48
GROUPE EN PORCELAINE DE MEISSEN RÉPRESENTANT UNE FEMME AVEC DEUX ENFANTS CHINOIS, CIRCA 1745

A MEISSEN CHINOISERIE GROUP OF A WOMAN WITH TWO CHILDREN, CIRCA 1745

Modelled by P. Reinicke, the seated mother wearing a long puce-lined jacket decorated with flower sprigs and with a long yellow belt over a turquoise skirt and yellow shies, one child dressed in puce and holding a yellow hat seated on her lap, the second child to her right wearing a yellow tunic with puce sash, the base applied with leaves and flowers, *13.9cm high,* crossed swords mark in underglaze-blue, (minor chips and restoration)

€4,000 - 6,000

Provenance:
The Estate of the late Andreina Torre, sold Christie's Geneva, 16 November 1992, lot 117

Based on the engraving by J.J. Balechou, after Boucher's 'Les Délices de l'Enfance; see E. Pauls-Eisenbeiss, German Porcelain of the Eighteenth Century, vol. I (1972), p. 112, for another example in the Pauls Collection. Another example is in the Victoria & Albert Museum, London, C.6-1978.

51

49

50

49
TABATIÈRE EN PORCELAINE DE MEISSEN, MONTURE EN ARGENT DORÉ, CIRCA 1740-50, LA DÉCORATION DU XIXE SIÈCLE

A SILVER-GILT-MOUNTED MEISSEN SNUFF BOX, CIRCA 1740-50, THE DECORATION 19TH CENTURY

After the model by J.J. Kaendler, cartouche-shaped, the front and back with low-relief hunting scenes within cartouches of scroll- and strapwork and shells, the cover with a larger scene and cartouche and the base with a hunting scene, the sides moulded with shells enclosed by strapwork and foliage, the scenes painted in polychrome enamels and the frames in puce with additional coloured flowers, the inside cover painted with a hunting scene, the interior gilt, *7cm across; 5.2cm high* (gilt interior rubbed around the inside rim)

€2,000 - 3,000

Literature:
W. Siemen (pub.), Vor den Ursprüngen des europäischen Porzellans bis zum Art Déco (2010), cat. no. 113

Exhibited:
Selb and Hohenberg a.d. Eger, Porzellanikon, "Königstraum und Massenware. 300 Jahr europäisches Porzellan', 24 April to 2 November 2010
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

Kaendler's work report for May 1737 includes: '*1 sehr mühsame Tabatiere für d. Herrn geh. Rath v. Brühl Exc. angefangen, darauf sehr viele flache Zierrathen befindlich, und sollen Jagd Stückgen auf die Deckel und Seiten gefertigt werden, welche aber bis in kommenden Monat vollends zu fertigen aufbehalten worden*' [1 very laborious snuff box begun for the Privy Councillor Exc. von Brühl, on which there are very many flat decorations, and hunt scenes should be completed on the cover and sides, which will be kept to be finished next month]. The work reports indicate that Kaendler completed the box in July or August of 1737.

52

50

POIGNÉE DE CANNE EN PORCELAINE DE MEISSEN, CIRCA 1760-70

A MEISSEN CANE HANDLE, CIRCA 1760-70

Modelled with a female head with puce neck-ribbon and curved handle with scroll terminal painted with flower sprigs, mounted on a Malacca shaft with metal ferrule and gilt-metal collar, *the handle: 10.5cm across; the full cane: 93cm long*

€600 - 800

51

ÉTUI À AIGUILLES EN FORME D'ENFANT DANS SES LANGES (WICKELKIND) EN PORCELAINE DE MEISSEN, MONTURE EN METAL DORÉ, CIRCA 1750

A GILT-METAL-MOUNTED MEISSEN NEEDLE BOX IN THE FORM OF AN INFANT IN SWADDLING CLOTHES (WICKELKIND), CIRCA 1750

Wearing a bonnet embellished in gilding, the swaddling clothes painted with *indianische Blumen* and edged in gilding, the flat gilt-metal cover moulded with a floral motif, *6.8cm*

€1,500 - 2,000

Literature:
W. Siemen (pub.), Vor den Ursprüngen des europäischen Porzellans bis zum Art Déco (2010), cat. no. 119

Exhibited:
Selb and Hohenberg a.d. Eger, Porzellanikon, "Königstraum und Massenware. 300 Jahr europäisches Porzellan', 24 April to 2 November 2010

A similar example, dated 1745-50, is illustrated by M. Mayer-Heilemann, Das Wickelkind, in Keramos 80 (1978), p. 34, no. 60.

52

RARE PAIRE DE STATUETTES EN PORCELAINE DE MEISSEN REPRÉSENTANT LE TAILLEUR DU COMTE BRÜHL ET SA FEMME, CIRCA 1745

A RARE PAIR OF MEISSEN FIGURES OF COUNT BRÜHL'S TAILOR AND HIS WIFE, CIRCA 1745

Modelled by J.J. Kaendler (the tailor) and J.F. Eberlein (the tailor's wife), each seated on a goat, the tailor holding scissors aloft and with two kids in a barrel on his back, surrounded by the implements of his trade, wearing a long purple coat with gild buttons, turquoise cuffs and decorated with black and gilt flowers; the lady nursing a child and with a suckling baby goat on the base, wearing a black cap, puce bodice, white dress with purple floral pattern and a white apron, the bases applied with leaves and flowers, *25.4cm and 18.2cm high* faint crossed swords marks in blue, impressed 45 (the tailor), collector's mark (?) painted in black (the tailor's wife) (some minor damage and restoration) (2)

€8,000 - 12,000

Provenance:
Maurice de Rothschild Collection, anon. sale, Christie's London, 17 October 1977, lot 175;
The Christener Collection, Dallas, Texas, sold Christie's New York, 8 June 1979, lot 109 (the tailor)

Exhibited:
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

The tailor's wife is listed in Eberlein's work records in August 1740: '*1 Schneidersfrau mit einem stillenden Kinde auf einer Ziege reitend, nebst einer jungen Ziege, die sauget*' [A tailor's wife with a nursing child riding on a goat, alongside a young goat suckling]. The tailor is listed in Kaendler's work records in November 1740: '*Den Schneider Welcher auf einen Ziegen Bock reutet Vollends gefertiget und zu Porzellain Arbeit befördert, Wie Er seinen gantzen Werck Zeug bey sich führet*' [The tailor riding on a billy goat completely finished and sent for porcelain work, as he carries all his work tools with him].

53
STATUETTE EN PORCELAINE DE MEISSEN REPRÉSENTANT UN FAUCONNIER, CIRCA 1745

A MEISSEN FIGURE OF A FALCONER, CIRCA 1745

Modelled by J.F. Eberlein, J.G. Ehder and J.J. Kaendler, holding a hooded falcon on his left hand and holding his tricorn hat in the right, wearing a green-lined white jacket with gilt buttons and edging, pale yellow gloves, white breeches and black boots, the base applied with leaves and flowers, *17.7cm high* (minor damage)

€3,000 - 5,000

Exhibited:
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

The modelling of the figure was by begun by Eberlein in January 1744 and completed the following month. Ehder modelled the falcon the same month, and the figure was corrected by Kaendler in October 1744 and sent for moulding. Another example is illustrated by U. Pietsch, Porzellan Parforce Jagdliches Meißner Porzellan (2005), cat. no. 8.

54
STATUETTE EN PORCELAINE DE MEISSEN REPRÉSENTANT UN CHASSEUR, CIRCA 1745

A MEISSEN FIGURE OF A HUNTSMAN, CIRCA 1745

Modelled by J.F. Eberlein, holding a musket with a hound seated to his left, wearing a black tricorn hat, gilt-edged green jacket with a hunting sword to his left, a satchel containing a partridge on his back, white breeches and black boots with gilt buttons, the base applied with leaves and a flower, *17.5cm high* (very minor restoration)

€1,500 - 2,500

Exhibited:
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

The figure is listed in Eberlein's work reports in December 1743: '*1. Einen Jäger wie er seine Büchse laden thut, auch die Jagd-Tasche mit Rephühnen auf dem Rücken hat und einen Hund neben sich, in Thon verfertiget*' [a hunter loading his rifle, who also has a hunting-bag with partridges on his back and a dog next to him, modelled in clay].

The model was corrected and renewed in October 1744 by J.J. Kaendler as the moulds had already become worn, when it is mentioned in his work records: '*Vor Ihro Königl. Hoheit den Chur Printzen ein Modell in Gestalt eines ordentlichen Jägers mit einer Flinte und bei sich habenden Hunde corrigiret und in gehörigen Stand gesetzet*' [For His Royal Highness the Electoral Prince, corrected a model in the form of a neat hunter with a musket and a hound and brought to a proper state]. Kaendler renewed the model again in September 1764. Another example is published by U. Pietsch (pub.), Porzellan Parforce Jagdliches Meißner Porzellan des 18. Jahrhunderts (2005). cat. no. 5.

55
STATUETTE EN PORCELAINE DE MEISSEN REPRÉSENTANT 'KAMMERHUSAR' SCHINDLER, CIRCA 1740

A MEISSEN FIGURE OF KAMMERHUSAR SCHINDLER, CIRCA 1740

Modelled by J.J.Kaendler, playing goat bagpipes and standing on a rectangular pedestal moulded with leaves at the corners and edged in gilding, with a mastiff seated behind him, wearing a fur-lined yellow hat, puce tunic with gilt frogging, a yellow belt, turquoise breeches and yellow boots *17.5cm high,* crossed swords mark in underglaze-blue to rear edge of pedestal (minor restoration and chips)

€7,000 - 9,000

Provenance:
Anon. sale, Sotheby's London, 12th June 2002, lot 146;
The Property of the late Miss A.G. Ferris (acquired in the above sale), sold Sotheby's London, 1 December 2003, lot 249

Exhibited:
Hohenberg an der Eger, Porzellanikon – Staatliches Museum für Porzellan, 2018-2023

Another example of this figure is in the Metropolitan Museum of Art, New York, Irwin Untermyer Collection, acc. no. 64.101.130.

See A. von Wallwitz, Celebrating Kaendler Meissen Porcelain Sculpture (2006), pp. 29ff. for a discussion of Schindler, who was *Leibhusar* or personal hussar to Heinrich Graf von Brühl, one of around 300 servants employed by the famously profligate Prime Minister of Saxony. Three of his servants, including *Kammerhusar* Schindler, are depicted in a painting of around 1747 now in the Gemäldegalerie Alte Meister in Dresden, inv. no. Mo 1161.

(detail)

56

RARE PAIRE DE STATUETTES EN PORCELAINE DE MEISSEN RÉPRESENTANT DES PÈLERINS, CIRCA 1745-50

A RARE PAIR OF MEISSEN FIGURES OF PILGRIMS, CIRCA 1745-50

Modelled by J.J. Kaendler, the gentleman holding a staff and wearing a black tricorn and purple-lined black cape with blue bows and shells, a white jacket with gilt buttons, blue belt moulded with shells and blue breeches, his companion holding a shell in her right hand, wearing a puce-lined hat, matching cape and broad crinoline dress edged with a colourful floral border, both with leaves and flowers applied to the bases, on a gilt-edged, rectangular waisted pedestal moulded with a shell at the front and foliate motifs on the corners, *28.5cm and 27cm high,* crossed swords mark in underglaze-blue to base of tree-stump support to gentleman (his staff replaced and left index finger restored, haircrack to lady's dress) (2)

€10,000 - 15,000

Provenance:
The Property of a Lady of Title, sold Christie's London, 30 June 1980, lot 343

Literature:
Johannes Rafael, Zur "Taxa Kaendler", in Keramos 203/204 (2009), p. 53 (illustrated)

The figures are mentioned in Kaendler's *Taxa* of overtime work in November-December 1741 under nos. 87 and 88: '*1. Einsiedler auf einem verzierten Postament in gehöriger Kleidung mit Muscheln verziert, vor die Aebtißn nach Herfordt [...] 1. dazu gehòrige Einsiedlering, ebenfalls mit Muscheln verziert, mit einem Huth auf dem Kopffe*' [1. pilgrim on a decorated pedestal with appropriate clothing decorated with shells, for the Abbess of Herford ... 1 matching female pilgrim, also decorated with shells, with a hat on her head] (published by J. Rafael, Zur 'Taxa Kaendler', in Keramos 203/204 (2009), p. 52).

Johanna Charlotte, Princess of Anhalt-Dessau (1682-1750), Abbess of the protestant aristocratic ladies' monastery of Herford.

The figures are inspired by depictions of pilgrims by Jean-Antoine Watteau; a study in red chalk by Watteau of around 1709-12 or slightly later depicting similar figures is in the Staatliche Kunstsammlungen Dresden, Kupferstich-Kabinett, inv. no. C 734.

CONDITIONS DES VENTES

Ces *Conditions de Ventes* et leurs Annexes 1 (Contrat de Vente entre L'Acheteur, Bonhams France SAS et le Vendeur) et Annexe 2 (Définitions et Glossaire) constituent un ensemble et sont liés à toute personne participant dans *La Vente,* que ce soit les personnes assistant à la vente aux enchères, les *Enchérisseurs* (en ligne, en personne ou par téléphone), les *Enchérisseurs* potentiels et les *Acheteurs* éventuels du *Lot*.). Pour plus de commodité, nous utilisons les termes « Enchérisseurs » ou « vous » pour désigner ces personnes. Les mots et expressions figurant en italique dans les présentes *Conditions de Ventes* sont expliqués dans la Liste des Définitions en Annexe 2.
IMPORTANT : Des informations supplémentaires applicables à la *Vente* peuvent également figurer dans le *Catalogue* de *la Vente*, dans une note insérée dans le *Catalogue* et/ou dans une note affichée dans le lieu de *Vente*, et il vous incombe de les lire également. Des annonces concernant la *Vente* pourront également être faites oralement avant ou pendant la *Vente* sans préavis écrit. Vous devez être conscientode la possibilité que des changements soient apportés aux conditions de la *Vente*, être vigilant sur ce point et demander, avant d'enchérir, si de tels changements sont intervenus.
En vous enregistrant pour participer à nos ventes et/ou en enchérissant vous acceptez les présentes *Conditions de Ventes*.

1. NOTRE RÔLE

Dans son rôle d'Adjudicateur de lots, *Bonhams* est autorisé par le *Vendeur* à agir uniquement pour et dans l'intérêt du *Vendeur. Bonhams* n'agit pas pour le compte des *Acheteurs* ou des *Enchérisseurs* et ne leur fournit aucun conseil. Si B*onhams* ou un membre de son personnel fait des déclarations à propos d'un Lot, ou si *Bonhams* fournit un Rapport d'état à propos d'un *Lot*, ces déclarations seront faites ou ce rapport sera établi pour le compte du *Vendeur* du *Lot*. Il est fortement conseillé aux *Enchérisseurs* et *Acheteurs* qui n'ont pas eux-mêmes des connaissances d'expert sur les *Lots* de solliciter et d'obtenir un avis indépendant sur les Lots et leur valeur, avant d'enchérir sur ceux-ci. Le *Vendeur* a autorisé *Bonhams* à vendre le *Lot* en qualité de mandataire agissant pour son compte et, sauf accord contraire exprès, *Bonhams* agit exclusivement en qualité de mandataire du *Vendeur*. Toute assertion ou déclaration faite par nous au titre d'un *Lot* est faite pour le compte du *Vendeur* et non pour notre compte, à moins que *Bonhams* ne vende un *Lot* en tant que mandant, et tout *Contrat de Vente* est conclu entre *l'Acheteur* et le *Vendeur* et non entre *l'Acheteur* et nous-mêmes. Si *Bonhams* vend un *Lot* en tant que mandant, il en sera fait mention dans le *Catalogue* ou dans une annonce du Commissaire-priseur à cet effet ou dans un avis affiché dans le lieu de la *Vente* ou inséré dans le *Catalogue*. Si vous êtes le dernier *Enchérisseur* pour un *Lot* et donc l'achetez, *Bonhams* conclura un contrat avec vous en tant qu'*Acheteur* dans les termes du contrat avec *l'Acheteur*, joint en Annexe 2 au *Catalogue*, qui régira les relations entre *Bonhams* et vous-même en votre qualité d'*Acheteur*.

2. LOTS

Sous réserve de la *Description Contractuelle* imprimée en caractères gras dans l'Article consacré au *Lot* dans le *Catalogue des Ventes en Ligne* (voir paragraphe 3 ci-dessous), les *Lots* sont vendus à *l'Acheteur* « en l'état » où ils se trouvent au moment de la vente, avec tous leurs défauts et imperfections. Les illustrations et photographies des Lots servent uniquement à leur identification. Une photographie ou illustration figurant dans le *Catalogue (à l'exception des photographies formant partie de la Description Contractuelle)* ou ailleurs peut ne pas reproduire exactement la ou les couleurs ou le véritable état du Lot. Les *Lots* sont disponibles pour examen avant la *Vente*, et il vous incombe de vous assurer vous-même de chacun des aspects d'un *Lot*, y compris son auteur, son attribution, son état, sa provenance, son histoire, son contexte, son authenticité, son style, son époque, son âge, son aptitude à une utilisation particulière, son état de marche s'il s'agit d'une voiture (le cas échéant) son origine, sa valeur et son prix de vente *Estimé* (y compris le *Prix d'Adjudication*). Il vous incombe d'examiner tout Lot qui vous intéresse. Il convient de rappeler que l'état réel d'un Lot peut ne pas être aussi bon que celui qu'indique son apparence extérieure. En particulier, des pièces peuvent avoir été remplacées ou changées et des *Lots* peuvent ne pas être authentiques ou de qualité satisfaisante ; l'intérieur d'un *Lot* peut ne pas être visible, peut ne pas être d'origine ou peut être endommagé, par exemple s'il est recouvert d'une tapisserie ou d'un revêtement quelconque. Étant donné leur âge, de nombreux Lots peuvent avoir été endommagés et/ou réparés et vous ne devez pas présumer qu'un *Lot* est en bon état. Les objets électroniques ou mécaniques ou les pièces sont vendus pour leur intérêt artistique, historique ou culturel et peuvent ne pas fonctionner ou ne pas être conformes aux exigences légales actuelles. Vous ne devez pas présumer que des objets électriques destinés à fonctionner sur les réseaux de l'électricité domestique pourront être connectés sur ces réseaux et devez donc préalablement obtenir un rapport sur leur état de la part d'un électricien qualifié. Ces objets impropres à être connectés sont vendus uniquement comme des objets de vitrine. Si vous n'avez pas l'expertise nécessaire concernant un *Lot*, prenez conseil à ce sujet. Nous pouvons vous aider à prendre les dispositions nécessaires afin de vous permettre de procéder ou de faire procéder à des examens et tests plus détaillés. Toute personne qui endommage un *Lot* sera responsable de la perte ainsi causée.

3. DESCRIPTIONS DES LOTS ET ESTIMATIONS

Description contractuelle d'un Lot

Le *Catalogue* contient un Article pour chaque *Lot*. Chaque *Lot* est vendu par le *Vendeur* à l'*Acheteur* comme correspondant uniquement à la partie de l'Article imprimée en caractères gras, et (sauf pour la couleur, qui peut être reproduite de manière inexacte) à toute photographie du *Lot* dans le *Catalogue.* Le reste de l'Article, qui n'est pas imprimé en caractères gras est donné à titre indicatif et représente uniquement l'opinion de *Bonhams* (donnée au nom du *Vendeur*) sur le *Lot* et ne fait pas partie de la *Description Contractuelle* conformément à laquelle le *Lot* est vendu par le *Vendeur*.

Estimations

Dans la plupart des cas, une *Estimation* est imprimée à côté de l'Article. Les *Estimations* fournies expriment uniquement l'opinion de *Bonhams* faite au nom du *Vendeur* à propos de la fourchette dans laquelle *Bonhams* pense que le Prix d'adjudication pour le *Lot* est susceptible de se situer. Il ne s'agit en aucun cas d'une estimation de valeur. Les *Estimations* ne tiennent pas compte de la TVA, de la *Commission* d'achat ou d'autres frais payables par l'*Acheteur*, qui sont décrits en détail au paragraphe 7 de les présentes Conditions de Ventes. Les prix dépendent des enchères et les *Lots* peuvent se vendre à des *Prix d'Adjudication* inférieurs ou supérieurs aux *Estimations*. Les *Estimations* ne doivent donc pas être considérées comme une indication du prix de vente réel ou de la valeur d'un *Lot. Les Estimations* sont fournies dans la devise de la *Vente*.

Rapports d'état

Pour la plupart des *Lots*, vous pouvez demander à *Bonhams* un *Rapport sur l'état* physique général du *Lot*. Si vous lui faites cette demande, *Bonhams* vous fournira ce rapport gratuitement, pour le compte du *Vendeur*. Étant donné qu'il s'agit d'un service supplémentaire et gratuit, *Bonhams* ne conclut pas de contrat avec vous au titre du *Rapport d'état*. En conséquence, *Bonhams* n'assume aucune responsabilité à votre égard à ce titre. Chaque *Rapport d'état* exprime l'opinion de *Bonhams* quant à l'état général du *Lot* concerné et est fonction des connaissances artistiques et scientifiques à la date de la vente. *Bonhams* ne déclare ni ne garantit qu'un *Rapport d'état* inclue tous les aspects de l'état interne ou externe du *Lot*. Le *Vendeur* ne vous doit ni n'accepte de vous devoir, en tant qu'*Enchérisseur* ou *Acheteur*, aucune obligation concernant ce rapport gratuit à propos d'un *Lot*, qui vous est fourni afin que vous puissiez l'examiner ou le faire examiner par un expert mandaté par vos soins.

Responsabilité du Vendeur envers vous

Le *Vendeur* ne fait et ne s'oblige à faire aucune déclaration factuelle, et n'assume aucune garantie, aucune obligation ni aucune responsabilité contractuelle ou quasi-délictuelle (excepté envers l'*Acheteur* final, ainsi qu'il est dit ci-dessus) au titre de l'exactitude ou du caractère complet de toute assertion ou déclaration faite par lui ou pour son compte, qui contient un élément quelconque de description de tout *Lot* ni au titre du prix de vente prévu ou probable de tout *Lot*. Exception faite de ce qui est stipulé ci-dessus, aucune assertion ou déclaration faite par le *Vendeur* ou pour son compte contenant un élément quelconque de description d'un *Lot*, ni aucune *Estimation* ne sont incorporées dans le *Contrat de Vente* entre le *Vendeur* et *l'Acheteur*.

Responsabilité de Bonhams envers vous

Vous avez la possibilité d'examiner le *Lot* si vous le souhaitez et le *Contrat de Vente* d'un *Lot* est conclu avec le *Vendeur* et non avec *Bonhams*. *Bonhams* agit exclusivement en qualité de mandataire du *Vendeur (à moins que Bonhams* ne vende le *Lot* en tant que mandant). *Bonhams* n'assume envers vous aucune obligation d'examiner, d'enquêter ou de procéder à des tests sur chaque *Lot*, approfondis ou autres, afin d'établir l'exactitude ou de vérifier autrement toutes *Descriptions* ou opinions données par *Bonhams*, ou par toute personne pour le compte de *Bonhams*, que ce soit dans le *Catalogue* ou ailleurs. Vous ne devez pas supposer que ces examens, ces enquêtes ou ces tests ont été réalisés. *Bonhams* ne fait et ne s'oblige à faire aucune déclaration factuelle. Aucune assertion ou déclaration faite par *Bonhams* ou pour son compte contenant un élément quelconque de description d'un Lot, ni aucune *Estimation* ne sont incorporées dans notre *Contrat* avec *l'Acheteur*.

Modifications

Les *Descriptions* et les *Estimations* peuvent être modifiées à la discrétion de *Bonhams* par le biais d'une annonce verbale ou d'un avis écrit avant ou pendant une *Vente*. LE *LOT* EST DISPONIBLE POUR EXAMEN ET VOUS DEVEZ VOUS FORMER VOTRE PROPRE OPINION SUR CELUI-CI. IL VOUS EST FORTEMENT CONSEILLÉ D'EXAMINER TOUT *LOT* OU DE LE FAIRE EXAMINER POUR VOTRE COMPTE AVANT *LA VENTE*.

4. CONDUITE DE LA VENTE

Nos *Ventes* sont des ventes aux enchères publiques, auxquelles des personnes peuvent assister. Nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, de refuser l'accès à nos locaux ou à toute *Vente* et de faire sortir toute personne de nos locaux et salles des ventes, sans devoir en indiquer la raison. Nous pouvons à notre seule et entière discrétion décider de procéder à la *Vente*, d'inclure un *Lot* dans *la Vente*, ainsi que de la manière dont la *Vente* se déroulera, et nous pouvons offrir les *Lots* à la *Vente* dans tout ordre que nous choisissons, nonobstant les numéros attribués aux *Lots* dans le *Catalogue*. Vous devrez donc vérifier la date et l'heure de commencement de la *Vente*, et vérifier si des *Lots* ont été retirés de la *Vente* ou ajoutés tardivement à celle-ci. En effet, ces retraits ou ajouts tardifs peuvent modifier l'heure à laquelle un *Lot* qui vous intéresse est mis en *Vente*. Nous pouvons, à notre seule et entière discrétion, refuser toute enchère, augmenter tout pas d'enchère comme nous le jugerons approprié, diviser tout *Lot*, regrouper deux *Lots*, retirer tout *Lot* d'une *Vente* et, avant que la *Vente* ait pris fin, remettre tout *Lot* aux enchères. Les *Ventes* aux enchères peuvent excéder 100 *Lots* par heure et les pas d'enchère sont généralement d'environ 10% ; toutefois, ces chiffres varient d'une *Vente* à l'autre et d'un Commissaire-priseur à l'autre. Contactez le département organisant la *Vente* pour avoir un avis sur ce point. Si un *Prix de Réserve a été fixé pour un Lot*, le Commissaire-priseur peut, en son absolue discrétion, passer des enchères (à concurrence d'un montant qui ne sera ni égal ni supérieur à ce *Prix de Réserve*) pour le compte du *Vendeur*. Nous ne sommes pas responsables envers vous de la présence ou de l'absence d'un *Prix de Réserve* au titre de tout *Lot*. Si un *Prix de Réserve a été fixé, il ne devra pas être supérieur à la plus basse Estimation* faite dans le *Catalogue*, en supposant que la devise du *Prix de Réserve* n'ait pas fluctué de manière défavorable par rapport à la devise de *l'Estimation*. *L'Acheteur* sera *l'Enchérisseur* qui fait la plus haute enchère acceptable par le Commissaire-priseur pour un *Lot* (sous réserve de tout *Prix de Réserve* applicable), et auquel le *Lot* est adjugé par le Commissaire-priseur à la tombée du marteau du Commissaire-priseur. Tout différend relatif à la plus haute enchère acceptable sera tranché par le Commissaire-priseur en son absolue discrétion. Toutes les enchères passées se rapporteront au numéro de *Lot* annoncé par le Commissaire-priseur. Un convertisseur électronique de devises peut être utilisé lors de la *Vente*. Cet outil est fourni uniquement pour votre commodité et constitue une évaluation approximative de la contre-valeur d'une enchère donnée dans certaines devises. Nous n'acceptons aucune responsabilité au titre des erreurs qui pourraient se produire en raison de l'utilisation du convertisseur de devises. Nous pouvons utiliser des caméras vidéo pour enregistrer la *Vente* et pouvons enregistrer des appels téléphoniques pour des raisons de sécurité, et afin d'aider à résoudre des différends pouvant s'élever au titre d'enchères passées lors de la *Vente*. Nous pouvons utiliser des écrans sur lesquels des images des *Lots* seront projetées. Ce service est fourni pour permettre une meilleure vue des *Lots* lors de la *Vente*. L'image projetée sur l'écran doit être considérée comme une simple indication du *Lot* concerné. Il convient de noter que toutes les enchères passées se rapporteront au numéro de *Lot* annoncé par le Commissaire-priseur. Nous n'acceptons aucune responsabilité au titre des erreurs qui pourraient se produire dans l'utilisation de l'écran.

DROIT DE PREEMPTION

L'Etat dispose d'un droit de préemption des biens culturels vendus. L'Etat pourra se substituer au dernier enchérisseur dans les quinze jours de la *Vente*.

5. ENCHÈRES

Vous devez compléter et nous remettre l'un de nos Formulaires d'Enchères, c'est-à-dire notre Formulaire d'Enregistrement d'*Enchérisseur*, notre Formulaire d'Enchères en Absence (Ordre d'Achat) ou notre Formulaire d'Enchères par Téléphone afin de pouvoir enchérir lors de nos *Ventes*. Si vous êtes un nouveau client chez *Bonhams* ou si vous n'avez pas récemment mis à jour vos données d'enregistrement, vous devez vous préenregistrer, au moins deux jours ouvrables avant la *Vente* lors de laquelle vous souhaitez enchérir. Vous devrez fournir un justificatif d'identité et de domicile délivré par le gouvernement. Si vous êtes une société, il faut fournir votre certificat d'immatriculation (Extrait Kbis) ou un document équivalent, avec votre dénomination et l'adresse de votre siège social, une preuve de votre adresse actuelle délivrée par le gouvernement, une preuve documentaire de vos propriétaires effectifs et de vos administrateurs et une preuve de l'autorisation d'effectuer des transactions. Nous pouvons également vous demander une référence financière et/ou une caution avant de vous autoriser à enchérir. Nous nous réservons le droit, à notre discrétion, de demander des informations supplémentaires afin de compléter notre identification de client, de refuser d'enregistrer une personne comme *Enchérisseur*, et de rejeter ses enchères si elles ont déjà été enregistrées. Nous nous réservons également le droit de différer la finalisation de la vente d'un *Lot*, à notre discrétion, le temps de terminer nos enquêtes relatives à l'enregistrement et à l'identification, et d'annuler la vente de tout *Lot*, si vous violez vos garanties en tant qu'*Acheteur*, ou si nous considérons que cette *Vente* serait illégale ou ferait autrement jouer la responsabilité du *Vendeur* ou de *Bonhams*, ou nuirait à la réputation de *Bonhams*.

Enchérir en personne

À condition que vous vous soyez préenregistré pour enchérir ou ayez récemment mis à jour vos données d'enregistrement existantes, vous devrez vous rendre à notre bureau d'enregistrement des *Enchérisseurs* dans le lieu de la *Vente* et remplir un Formulaire d'Enregistrement et d'Enchères le jour de la *Vente* (ou, si possible, avant). Le système de numérotation des enchères est parfois visé sous le terme d'« enchères par paddle » (ou « enchères par panneau numéroté »). Il vous sera remis une grande carte (un « paddle

» ou panneau numéroté) portant un numéro imprimé, pour les besoins de la *Vente*. Si vous êtes l'*Enchérisseur* gagnant, vous devrez faire en sorte que votre numéro puisse être vu clairement par le Commissaire-priseur et que votre numéro soit identifié comme celui de l'*Acheteur*. Vous ne devez laisser personne d'autre utiliser votre paddle, étant donné que tous les *Lots* seront facturés au nom et à l'adresse indiqués sur votre Formulaire d'Enregistrement d'Enchérisseur. Une fois émise, une facture ne sera pas modifiée. En cas de doute à propos du Prix d'Adjudication d'un *Lot* particulier, ou sur la question de savoir si vous êtes l'*Enchérisseur* gagnant d'un *Lot* particulier, informez-en le Commissaire-priseur avant que le prochain *Lot* ne soit offert à la *Vente*. À la fin de la *Vente*, ou lorsque vous aurez fini d'enchérir, merci de restituer votre paddle au bureau d'enregistrement des *Enchérisseurs*.

Enchérir par téléphone

Si vous souhaitez enchérir par téléphone lors de la *Vente,* et à condition que vous vous soyez préenregistré pour enchérir ou ayez récemment mis à jour vos données d'enregistrement existantes, complétez un Formulaire d'Enregistrement et d'Enchères, disponible dans nos bureaux ou dans le *Catalogue*. Retournez-le au service responsable de la *Vente* 24 heures au moins avant la *Vente*. Il vous incombe de vérifier auprès de notre Service d'Enchères que votre enchère a bien été reçue. Les conversations téléphoniques seront enregistrées. La possibilité d'enchérir par téléphone est un service discrétionnaire offert à titre gratuit et peut ne pas être disponible pour tous les *Lots*. Nous ne serons pas tenus d'enchérir pour votre compte si vous n'êtes pas disponible au moment de la *Vente* ou si la liaison téléphonique est interrompue pendant les enchères. Contactez-nous pour plus de détails.

Enchérir par courrier postal ou par fax

Les Formulaires d'Enchères en Absence (Ordre d'Achat) figurent en annexe au *Catalogue* et doivent être complétés et envoyés au service responsable de la *Vente*, dès que vous vous serez préenregistré pour enchérir ou aurez récemment mis à jour vos données d'enregistrement existantes. Il est de votre intérêt de nous retourner votre formulaire dès que possible, étant donné que si deux *Enchérisseurs* ou davantage soumettent des enchères identiques pour un *Lot*, la préférence sera donnée à l'enchère reçue la première. En toute hypothèse, toutes les enchères doivent être reçues 24 heures au moins avant le début de la *Vente*. Vérifiez soigneusement votre Formulaire d'Enchères en Absence (Ordre d'Achat) avant de nous le retourner, intégralement complété et signé par vous. Il vous incombe de vérifier avec notre Service Enchères que votre enchère a bien été reçue. Ce service est fourni à titre complémentaire et est confidentiel. Ces enchères sont faites à vos propres risques et nous n'assumons aucune responsabilité si nous ne recevons pas et/ou ne passons pas l'une quelconque de ces enchères. Toutes les enchères passées pour votre compte le seront au plus bas niveau possible sous réserve des *Prix de Réserve* et d'autres enchères passées pour le *Lot*. S'il y a lieu, vos enchères seront arrondies à la baisse au montant le plus proche correspondant aux paliers d'enchères du Commissaire-priseur. Les nouveaux *Enchérisseurs* doivent également fournir la preuve de leur identité et de leur adresse pour pouvoir enchérir. À défaut, votre enchère ne sera pas placée.

Enchérir par Internet

Consultez notre *Site Internet* à l'adresse suivante : http://www.bonhams.com, qui donne tous les détails sur la manière d'enchérir via l'Internet. *Bonhams* ne sera pas responsable des retards, interruptions ou autres incapacités à faire une enchère, causés par des pertes de connexion Internet, une panne ou un dysfonctionnement du site Internet ou du processus d'enchères, ou un dysfonctionnement de logiciels, systèmes, ordinateurs ou appareils mobiles.

Enchérir par l'intermédiaire d'un mandataire

Les enchères seront traitées comme étant placées exclusivement pour le compte de la personne nommément désignée dans le Formulaire d'Enchères, sauf accord contraire écrit de notre part avant la *Vente*. Si vous souhaitez enchérir pour le compte d'une autre personne (votre mandant), vous devez fournir les informations de préinscription énoncées ci-dessus pour vous et pour votre mandant. Nous aurons besoin d'une confirmation écrite du mandant qui atteste de votre droit d'enchérir pour son compte ainsi que de sa pièce d'identité. Votre attention est en particulier attirée sur vos obligations de diligence concernant votre mandant et la source de ses fonds, et sur les garanties que vous fournissez si vous êtes l'*Acheteur*, qui sont stipulées au paragraphe 3 du *Contrat avec l'acheteur*, joint en Annexe 2 au *Catalogue*. Néanmoins, comme l'explique le Formulaire d'Enchères, si une personne fait une enchère en tant qu'agent pour le compte d'une autre (son mandant, et ce qu'elle ait ou non divulgué ce fait), elle sera conjointement et solidairement responsable avec son mandant envers le *Vendeur* et *Bonhams* en vertu de tout contrat résultant d'une enchère gagnante. Faites-nous savoir si vous avez l'intention de nommer un tiers afin d'enchérir pour votre compte lors de la *Vente*, à moins que nous ne soyons chargés d'enchérir en vertu d'un Formulaire d'Enchères par Téléphone ou en Absence (Ordre d'Achat), complété par vous. Si nous n'approuvons pas par écrit les dispositions que vous avez prises pour enchérir par l'intermédiaire d'un mandataire avant la *Vente*, nous serons en droit de présumer que la personne enchérissant lors de la *Vente* enchérit pour son propre compte. En conséquence, la personne enchérissant lors de la *Vente* sera *l'Acheteur* et sera tenue de payer le *Prix d'Adjudication* et la *Commission* d'Achat ainsi que les frais associés. Si nous approuvons l'identité de votre client à l'avance, nous serons en mesure d'adresser la facture à votre mandant plutôt qu'à vous-mêmes. Nous exigerons la preuve de l'identité et de l'adresse du client du mandataire préalablement à toutes enchères passées par le mandataire pour son compte. Reportez-vous à nos Conditions Générales et contactez notre Département Service Clients pour plus de détails. **Bonhams** procède à des vérifications sur les informations fournies par les clients ("Customer Due Diligence (CDD)" sur ses *Vendeurs* et *Acheteurs*, comme l'exigent la réglementation sur le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le transfert de fonds (informations sur le payeur) ('les Réglementations").
Selon son interprétation des Réglementations et des Lignes directrices à l'intention de l'industrie, approuvées par le Trésor, *Bonhams* considère que la procédure de CDD prescrite par les Réglementations n'a pas à être accomplie par les *Acheteurs* sur les Vendeurs lors des enchères de *Bonhams* ou vice versa. Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, l'adjudicataire ne bénéfice pas du droit de rétractation à la suite de la *Vente*.

6. CONTRAT ENTRE *L'ACHETEUR* ET LE *VENDEUR* ET *BONHAMS*

Lorsque le *Lot* sera adjugé à l'*Acheteur*, un *Contrat de vente* du *Lot* sera conclu entre le *Vendeur* et l'*Acheteur* selon les termes du *Contrat* figurant à l'Annexe 1 au *Catalogue*. Vous devrez alors payer le *Prix d'Achat*, qui se compose du *Prix d'Adjudication*, de la *Commission d'Achat* plus toute TVA et taxe applicable. Simultanément, un contrat est également conclu entre nous, en tant que maison de ventes aux enchères, et l'*Acheteur*. Veuillez lire attentivement le Contrat avec l'*Acheteur* qui figurent à L'Annexe 1 au *Catalogue*, que vous devrez conclure si vous êtes le meilleur *Enchérisseur*, y compris les garanties relatives à votre statut et à la source des fonds. Nous pourrons modifier les termes de ce contrat avant qu'il ne soit conclu, en insérant ces modifications dans le *Catalogue*, et/ou en plaçant un encart dans le *Catalogue* et/ou en affichant des avis dans le lieu de *Vente*, et/ou en faisant des annonces verbales avant et pendant la *Vente*. Il vous incombe de vous assurer que vous connaissez la version à jour du *Contrat avec* l'*Acheteur* relatif à cette *Vente*.

7. COMMISSION D'ACHAT ET AUTRES FRAIS À PAYER PAR L'ACHETEUR

En vertu du *Contrat avec l'Acheteur,* ce dernier nous paie une commission (la *Commission d'Achat*) conformément aux termes dudit contrat et aux taux indiqués ci-dessous, calculés par référence au *Prix d'Adjudication* et payables en sus de celui-ci. Pour cette *Vente*, les *Acheteurs* paieront les taux de *Commission d'Achat* suivants pour chaque *Lot* acheté :
28 % HT du *Prix d'Adjudication* pour un prix allant de 1 à 40 000 € ;
Plus 27 % HT du *Prix d'Adjudication* à partir de 40 001 € et jusqu'à 800 000 € ;
plus 21 % HT du *Prix d'Adjudication* à partir de 800 001 € et jusqu'à 4 500 000 € ;
plus 14,5 % HT du *Prix d'Adjudication* pour les montants supérieurs à 4 500 000 €

La *Commission* d'*Achat* et tous les autres frais dus par l'*Acheteur* sont soumis à la TVA au taux en vigueur, qui est actuellement de 20 %. La TVA peut également être due sur le *Prix d'Adjudication* du *Lot*, lorsqu'elle est indiquée par un symbole à côté du numéro du *Lot*. Voir le paragraphe 8 ci-dessous pour plus de détails.
Les *Acheteurs* ayant acquis leur(s) *Lot(s)* par l'intermédiaire d'une plateforme de vente en ligne paieront en outre :
1.8 % du *Prix d'Adjudication* s'ils ont enchéri via Drouot Live (Digital)
5% du *Prix d'Adjudication* s'ils ont enchéri via Invaluable

Des frais d'entreposage et de manutention peuvent également être à la charge de l'*Acheteur*, comme indiqué sur la page « Informations sur la *Vente* » au début du *Catalogue*.

Droit de suite

Sur certains *Lots*, portant la mention « AR » dans le *Catalogue* et qui sont vendus à un *Prix d'Adjudication* au moins égal à 750 €, l'*Acheteur* nous versera une *Commission* supplémentaire pour couvrir nos *Frais* relatifs au paiement du droits d'auteur en vertu des Réglementations le droit de suite dû des artistes. La *Commission* supplémentaire correspond à un pourcentage du *Prix d'Adjudication* calculé conformément au tableau ci-dessous, et ne devra pas dépasser 12 500 €. *Prix d'Adjudication* pourcentage De 0 à 50 000 € 4 %, De 50 000,01 à 200 000 € 3 %, De 200 000,01 à 350 000 € 1 %, De 350 000,01 à 500 000 € 0,5 %, Au-delà de 500 000 € 0,25 %.

8. TVA

Le taux de TVA en vigueur au moment de la mise sous presse est de 20 %, mais il est susceptible d'être modifié par le gouvernement et le taux à payer sera celui en vigueur à la date de la *Vente.* Les symboles suivants, figurant à côté du numéro de Lot, indiquent que la TVA est due sur le Prix d'adjudication et la Commission d'achat :

- † TVA au taux en vigueur sur le *Prix d'Adjudication* et la *Commission d'Achat*
- Ω TVA sur les articles importés au taux en vigueur sur le *Prix d'Adjudication* et la Commission d'Achat
- * TVA sur les articles importés à un taux préférentiel de 5.5 % sur le *Prix d'Adjudication* et au taux en vigueur sur la Commission *d'Achat*
- ** TVA supplémentaires pour les articles importés de 20 % du *Prix d'Adjudication*
- G Les lingots d'or sont exonérés de la TVA sur le *Prix d'Adjudication* et soumis à la TVA au taux en vigueur sur la Commission d'Achat
- • Zéro TVA, aucune TVA ne sera ajoutée au *Prix d'Adjudication* ou à la Commission d'Achat

Dans tous les autres cas, aucune TVA ne sera appliquée sur le *Prix d'Adjudication*, mais la TVA au taux en vigueur sera ajoutée à la *Commission d'Achat* qui sera facturée sur une base TVA incluse.

EXPORTATION - DETAXE

La TVA facturée sera remboursée à l'*Acheteur* qui justifie de sa qualité de résident hors de l'Union Européenne, sur présentation auprès de notre service comptable, dans un délai maximum de trois mois suivant la vente de la déclaration d'exportation (DAU) du bien acquis dûment visé par le service des Douanes. Le document d'exportation devra mentionner *Bonhams France* comme expéditeur et l'acheteur comme destinataire du bien.

9. PAIEMENT

Il est de la plus haute importance de vous assurer que vous avez des fonds facilement disponibles pour payer le *Prix d'Achat* et la *Commission d'Achat* (plus la TVA et tous les autres *Frais* et dépenses qui nous sont dus) dans leur intégralité avant d'enchérir pour un *Lot*. Si vous êtes l'*Enchérisseur* gagnant, vous devez effectuer le paiement au plus tard à 16h30 le deuxième jour ouvrable suivant la *Vente*, de telle sorte que toutes les sommes soient compensées au plus tard le huitième jour ouvrable suivant la *Vente*. Les paiements effectués par une personne autre que l'*Acheteur* enregistré ne seront pas acceptés. *Bonhams* se réserve le droit de modifier les conditions de paiement à tout moment.

Le virement bancaire est le mode de paiement préféré de *Bonhams*. Vous pouvez transférer des fonds par voie électronique sur notre *Compte*. Dans ce cas, veuillez indiquer sur votre ordre de virement votre numéro de paddle et le numéro de la facture comme référence. Les coordonnées de notre *Compte* sont les suivantes:
Banque : HSBC
Adresse : BBC PARIS HAUSSMANN 26 Boulevard Malesherbes, 75008 Paris
Intitulé du compte: Bonhams France SAS
Numéro du compte : 09170002091
Code guichet : 00917
Numéro IBAN : FR76 3005 6009 1709 1700 0209 192

En cas de paiement par virement bancaire, le montant reçu après déduction des frais bancaires éventuels et/ou de conversion de la monnaie de paiement en euros ne doit pas être inférieur au montant en euros à payer, tel qu'indiqué sur la facture. Le paiement peut également être effectué par l'une des méthodes suivantes :
Chèque personnel tiré sur une succursale française d'une banque ou d'une société de crédit immobilier : tous les chèques doivent être encaissés avant que vous puissiez retirer vos achats et doivent être libellés à l'ordre de Bonhams France SAS.
Espèces : Si vous êtes résident fiscal français ou si vous agissez pour les besoins d'une activité professionnelle vous pouvez payer des *Lots* achetés lors de la *Vente* avec des billets ou des pièces de monnaie libellée dans la devise dans laquelle la *Vente* est conduite sous réserve que le montant total au titre de tous les Lots achetés lors de la *Vente* n'excède pas 1000 € TTC. Les *Acheteurs* qui justifient d'une résidence fiscale à l'étranger et qui n'agissent pas pour les besoins d'une activité professionnelle pourront payer leurs achats en espèces à hauteur de la somme de 3 000 € TTC.
Cartes de débit au nom de l'*Acheteur* (y compris les cartes China Union Pay (CUP) et les cartes de débit émises par Visa et MasterCard uniquement). Il n'y a pas de plafond limitant la valeur du paiement s'il est effectué en personne en utilisant la vérification par carte à puce.
Le paiement **par téléphone** peut également être accepté pour un montant limité à 5 000 €, sous réserve des procédures de vérification appropriées, bien que cette facilité ne soit pas disponible pour les acheteurs qui achètent pour la première fois. Si le montant payable par vous pour des Lots excède cette somme, le solde devra être payé par un autre moyen.
Cartes de crédit au nom de l'*Acheteur* (y compris les cartes China Union Pay (CUP) et les cartes de crédit émises par Visa et MasterCard uniquement). La valeur du paiement est limitée à 5 000 € si le paiement est effectué en personne au moyen d'une vérification par carte à puce. Il est conseillé d'informer à l'avance votre fournisseur de carte de débit ou de crédit de votre achat afin de réduire les retards causés par le fait que nous devons

demander une autorisation lorsque vous venez payer. Les règlements par American Express ne sont pas acceptés.

Remarque : une seule carte de débit ou de crédit peut être utilisée pour le paiement du solde. Si vous avez des questions concernant les paiements par carte, veuillez contacter notre service clients. Nous nous réservons le droit d'enquêter et d'identifier la source des fonds que nous recevons, de reporter la conclusion de la vente de tout *Lot* à notre discrétion pendant que nous terminons nos enquêtes, et d'annuler la vente de tout *Lot* si vous êtes en violation de vos garanties en tant qu'*Acheteur,* si nous considérons qu'une telle *Vente* serait illégale ou imposerait autrement des obligations au *Vendeur* ou à *Bonhams*, ou serait préjudiciable à la réputation de *Bonhams*.

DEFAUT DE PAIEMENT

A défaut de paiement du *Prix d'Adjudication* et des *Frais*, une mise en demeure sera adressée à l'*Acheteur* par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut de paiement de la somme due à l'expiration du délai d'un mois après cette mise en demeure, il sera perçu sur l'*Acheteur* des intérêts de retard égaux à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi que des frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros. Tout mois de retard entamé génère l'application des pénalités. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée lorsque les frais de recouvrement réellement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

L'application de cette clause ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de réitération des enchères régie par l'article L321-14 du Code de commerce. Dans le cadre de la réitération des enchères *Bonhams* sera en droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant le paiement de la différence entre le *Prix d'Adjudication* initial et le *Prix d'Adjudication* sur réitération des enchères s'il est inférieur ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

Bonhams se réserve la possibilité d'exclure de ses futures ventes, tout adjudicataire qui n'aura pas respecté les présentes *Conditions de Vente*.

10. RÉCUPÉRATION, ENTREPOSAGE ET DROITS DE RÉSILIATION DES CONSOMMATEURS DE L'UE

L'*Acheteur* d'un *Lot* ne sera pas autorisé à le retirer avant que le paiement intégral et en fonds compensés ait été effectué (sauf si nous avons conclu un accord spécial avec l'*Acheteur*). Pour la récupération et le retrait des *Lots* achetés, veuillez-vous reporter à la page « Informations sur la Vente » au début du Catalogue. Nos bureaux sont ouverts de 9h30 à 17h00 du lundi au vendredi. Le *Catalogue* donne des détails sur la récupération des *Lots*, leur entreposage et la Société d'Entreposage après la *Vente*.

11.EXPÉDITION

Bonhams pourra conseiller aux *Acheteurs* qui le souhaitent des sociétés de transport et de transit pour procéder à l'expédition et à l'exportation de leurs achats. A cet effet, veuillez contacter notre équipe à l'adresse suivante : paris@bonhams.com

Il est précisé que le transport des lots est effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

12. RESTRICTIONS EN MATIÈRE D'EXPORTATION ET DE COMMERCE

Il est de votre seule responsabilité de vous conformer à toutes les réglementations en matière d'exportation et d'importation relatives à vos achats et également d'obtenir toute licence d'exportation et/ou d'importation nécessaire. Afin de contrôler la circulation des biens culturels, la loi n°92-1477 du 31 décembre 1992 (modifiée par celle du 10 juillet 2000) soumet les exportations hors du territoire français à des modalités particulières, applicables aux biens dont l'ancienneté et la valeur dépassent certains seuils. Le certificat d'exportation est un simple document administratif qui n'apporte aucune garantie d'authenticité du bien qu'il permet d'exporter. La demande de certificat pour un bien culturel en vue de sa libre circulation hors du territoire français ou de tous autres documents administratifs n'affecte en rien l'obligation de paiement incombant à l'acheteur. Le besoin de licences d'importation varie d'un pays à l'autre et vous devez vous informer au sujet des exigences et dispositions locales pertinentes. Le refus de délivrance par l'Etat d'un certificat d'exportation ou d'une licence d'importation ou d'exportation ou tout retard dans l'obtention de cette licence ne permet pas d'annuler une Vente ni de retarder le paiement intégral du Lot. En règle générale, veuillez contacter notre service d'expédition avant la Vente si vous avez besoin d'aide à propos de la réglementation en matière d'exportation.

Il est rappelé que la loi punit de sanctions pénales, quiconque exporte ou tente d'exporter un bien culturel sans avoir obtenu les autorisations requises (article L 114-1 du Code du Patrimoine).

13. RÈGLEMENTATIONS DE LA CITES

Veuillez noter que tous les *Lots* marqués du symbole Y sont soumis aux réglementations de la CITES (Convention de Washington relative à la protection des espèces menacées d'extinction) lors de l'exportation de ces articles en dehors de l'UE. Ces règlementations sont disponibles à l'adresse https :// cites.org https ://cites.application.developpement-durable.gouv.fr La législation différant dans Etat à l'autre, l'acheteur est tenu de vérifier la législation appliquée dans son pays d'origine avant d'enchérir. Le refus de délivrance des licences ou permis CITES et tout retard dans l'obtention de ces licences ou permis ne donnent pas lieu à l'annulation ou à la résiliation d'une vente, et n'autorisent encore moins un retard dans le paiement intégral du *Lot*.

14. RESPONSABILITÉ DU *VENDEUR* ET/OU DE *BONHAMS*

Exception faite de toute responsabilité du *Vendeur* envers l'*Acheteur* en vertu du *Contrat de Vente*, ni nous-mêmes ni le *Vendeur* ne serons responsables de toute perte d'affaires, de profits, de revenus ou de recettes, ni de toute perte de réputation commerciale, perturbation de l'activité ou du temps perdu par la direction ou le personnel, ni de toute perte indirecte ou de tout dommage indirect ou consécutif de toute sorte, indépendamment de la nature, du volume ou de la source de la perte ou du dommage prétendument subi et indépendamment du point de savoir si cette perte ou ce dommage a été causé ou invoqué au titre d'une négligence, d'un autre quasi-délit, d'une violation contractuelle (le cas échéant), de la violation d'une obligation légale, d'une demande de restitution ou autrement. Dans le cas où nous-mêmes et/ou le *Vendeur* serions responsables au titre d'un *Lot* ou de toute *Description* ou *Estimation* d'un *Lot*, ou au titre de la conduite de toute vente d'un *Lot*, que cette responsabilité se traduise par le paiement de dommages-intérêts, d'une indemnité ou d'une contribution, ou par une action en restitution ou de toute autre manière, notre responsabilité et/ou la responsabilité du *Vendeur* (combinées si nous-mêmes et le *Vendeur* sommes responsables) seront limitées au paiement d'un montant qui n'excédera pas le montant du *Prix d'Achat* du Lot, indépendamment de la nature, du volume ou de la source de toute perte ou de tout dommage prétendument subi ou de la somme réclamée comme étant due, et indépendamment du point de savoir si la responsabilité découle d'une négligence, d'un autre quasi-délit, d'une violation contractuelle (le cas échéant), de la violation d'une obligation légale ou autre. Aucune des stipulations ci-dessus ne sera interprétée comme excluant ou restreignant (directement ou indirectement) notre responsabilité ou excluant ou restreignant les droits ou recours d'une personne au titre (i) d'une fraude, ou (ii) du décès ou d'un préjudice corporel causé par notre négligence (ou par la négligence de toute personne agissant sous notre contrôle ou dont nous sommes légalement responsables), ou (iii) de toute autre responsabilité dans la mesure où elle ne peut pas être exclue ou restreinte en vertu de la loi, ou (iv) de nos engagements en vertu des paragraphes 10 et 11 du *Contrat avec l'Acheteur*. Les mêmes stipulations s'appliquent au titre du *Vendeur*, de la même manière que si les références qui nous sont faites dans le présent paragraphe étaient remplacées par des références au *Vendeur*.

15. LIVRES

Comme indiqué ci-dessus, tous les *Lots* sont vendus « en l'état », sujets à des défauts, imperfections et erreurs de *Description*, à l'exception de ce qui est mentionné ci-dessous. Toutefois, vous serez en droit de refuser un *Livre* dans les circonstances concernant les « Lots non conformes » énoncées au paragraphe 11 du *Contrat avec* l'*Acheteur*. Veuillez noter que la *Commission d'Achat* des *Lots* comprenant des *Livres* imprimés, des cartes non encadrées et des manuscrits reliés est exonérée de TVA.

16. HORLOGES ET MONTRES

Tous les *Lots* sont vendus « en l'état », et l'absence d'indication sur l'état d'une horloge ou d'une montre ne signifie pas que le *Lot* soit en bon état et sans défauts, réparations ou restaurations nécessaires. La plupart des horloges et des montres ont été réparées au cours de leur durée de vie normale et peuvent contenir des pièces qui ne sont pas d'origine. En outre, *Bonhams* ne fait aucune déclaration et ne garantit pas que les horloges ou montres sont en bon état de fonctionnement. Les horloges et les montres contiennent souvent des mécanismes fins et complexes, et les *Enchérisseurs* doivent donc savoir qu'un entretien général, un changement de pile ou des réparations supplémentaires, dont l'*Acheteur* est seul responsable, peuvent être nécessaires.

17. TAXIDERMIE ET ARTICLES CONNEXES

Bonhams s'engage, pour le compte du *Vendeur* de ces articles, à respecter pleinement les réglementations de la Cites et du DEFRA. Il est conseillé aux *Acheteurs* de s'informer de toutes ces réglementations et de s'attendre à ce que l'exportation des articles nécessite un temps d'organisation.

18. BIJOUX

Pierres précieuses Historiquement, de nombreuses pierres précieuses ont été soumises à divers traitements pour améliorer leur apparence. Les saphirs et les rubis sont régulièrement traités thermiquement pour améliorer leur couleur et leur clarté, et les émeraudes sont fréquemment traitées avec des huiles ou de la résine dans le même but. D'autres pierres précieuses peuvent également avoir subi des traitements comme la coloration, l'irradiation ou le revêtement. Ces traitements peuvent être permanents, tandis que d'autres peuvent nécessiter des soins spéciaux ou un nouveau traitement au fil des ans pour conserver leur apparence. Les *Enchérisseurs* doivent savoir que les *Estimations* prennent en compte le fait que les pierres précieuses ont probablement été soumises à de tels traitements. Certains laboratoires délivrent des certificats qui donnent une Description plus détaillée des pierres précieuses. Cependant, les différents laboratoires ne sont pas toujours d'accord sur les degrés ou les types de traitement pour une pierre précieuse particulière. Dans le cas où *Bonhams a reçu ou obtenu des certificats pour un Lot* de la *Vente*, ces certificats seront présentés dans le *Catalogue*. *Bonhams* a pour politique de s'efforcer de fournir des certificats de laboratoires reconnus pour certaines pierres précieuses, mais il n'est pas toujours possible d'obtenir des certificats pour chaque *Lot*. Lorsqu'aucun certificat n'est publié dans le *Catalogue*, les *Enchérisseurs* doivent supposer que les pierres précieuses peuvent avoir été traitées. Ni *Bonhams* ni le *Vendeur* n'acceptent de responsabilité pour les contradictions ou les certificats différents obtenus par les *Acheteurs* sur tout *Lot* après la *Vente*.

Poids estimés Si le poids d'une pierre apparaît dans le corps de la *Description* en lettres majuscules, cela signifie que la pierre a été démontée et pesée par *Bonhams*. Si le poids de la pierre est indiqué comme étant approximatif et n'apparaît pas en majuscules, la pierre a été évaluée par nos soins dans sa monture, et le poids indiqué est une expression de notre opinion. Ces informations sont données à titre indicatif et les *Enchérisseurs* doivent s'assurer de leur exactitude.

Signatures Une broche en diamant, par Kutchinsky

Lorsque le nom du créateur apparaît dans le titre, *Bonhams* est d'avis que c'est l'œuvre de ce créateur.

- **Une broche en diamant, signée Kutchinsky**, porte une signature qui, selon *Bonhams*, est authentique mais peut contenir des pierres précieuses qui ne sont pas originales, ou la pièce peut avoir été modifiée.
- **Une broche en diamant, montée par Kutchinsky** a été créée par le bijoutier, selon *Bonhams,* mais en utilisant des pierres ou des dessins fournis par le client.

19. PHOTOGRAPHIES

Explication des termes du Catalogue

- **« Bill Brandt »** : à notre avis, il s'agit d'une œuvre de l'artiste.
- **« Attribuée à Bill Brandt »** : à notre avis, il s'agit probablement d'une œuvre de l'artiste, mais il y a moins de certitude quant à la paternité que dans la catégorie précédente ;
- **« Signé et/ou titré et/ou daté et/ou inscrit »** : à notre avis, la signature et/ou le titre et/ou la date et/ou l'inscription sont de la main de l'artiste.
- **« Signé et/ou titré et/ou daté et/ou inscrit d'une autre main »** : à notre avis, la signature et/ou le titre et/ ou la date et/ ou l'inscription ont été ajoutés par une autre main. La date indiquée est celle de l'image (négatif). Si aucune autre date n'est indiquée, cela signifie que le tirage photographique est ancien (le terme « ancien » peut également figurer dans la Description du lot). Une photographie ancienne est une photographie réalisée 5 à 10 ans environ après le négatif. Lorsqu'une deuxième date ultérieure apparaît, il s'agit de la date d'impression. Lorsque la date d'impression exacte n'est pas connue, mais qu'il est entendu qu'elle est postérieure, la mention « imprimé plus tard » apparaîtra dans la *Description* du *Lot*.

Sauf indication contraire, les dimensions indiquées sont celles de la feuille de papier sur laquelle l'image est imprimée, y compris les marges éventuelles. Certaines photographies peuvent apparaître dans le *Catalogue* sans marges illustrées. Toutes les photographies sont vendues non encadrées, sauf indication contraire dans la *Description* du *Lot*.

20. IMAGES

Explication des termes du *Catalogue*

Les termes utilisés dans le *Catalogue* ont la signification suivante, mais sont soumis aux dispositions générales relatives aux *Descriptions* contenues dans le *Contrat de Vente* :

- **« Jacopo Bassano** »: à notre avis, il s'agit d'une œuvre de l'artiste. Lorsque le ou les prénoms de l'artiste ne sont pas connus, une série d'astérisques, suivie du nom de famille de l'artiste, précédé ou non d'une initiale, indique qu'à notre avis l'œuvre est de l'artiste nommé ;
- **« Attribué à Jacopo Bassano »** : à notre avis, il s'agit probablement d'une œuvre de l'artiste, mais il y a moins de certitude quant à la paternité que dans la catégorie précédente ;
- **« Studio/Atelier de Jacopo Bassano »** : à notre avis, c'est une œuvre réalisée par une main inconnue dans un atelier de l'artiste qui peut ou non avoir été exécutée sous sa direction ;
- **« Cercle de Jacopo Bassano »** : à notre avis, c'est une œuvre réalisée par une main étroitement associée à l'artiste nommé mais qui n'est pas nécessairement son élève ;
- **« Suiveur de Jacopo Bassano » :** à notre avis, c'est une œuvre d'un peintre travaillant dans le style de l'artiste, contemporain ou quasi contemporain, mais qui n'est pas nécessairement son élève ;
- **« À la manière de Jacopo Bassano » :** à notre avis, c'est une œuvre dans le style de l'artiste et d'une date ultérieure ;
- **« D'après Jacopo Bassano » :** à notre avis, il s'agit d'une copie d'une œuvre connue de l'artiste.
- **« Signé et/ou daté et/ou inscrit » : à notre avis, la signature et/ou la date et/ou l'inscription sont de la main de l'artiste ;**
- **« Porte une signature et/ou une date et/ou une inscription » :** à notre avis, la signature et/ou la date et/ou l'inscription ont été ajoutés par une autre main.

21. PORCELAINE ET VERRE
Dommages et restauration
Pour vous guider, dans nos *Catalogues*, nous décrivons en détail, dans la mesure du possible, tous les défauts, fêlures et restaurations importants. Ces *Descriptions* pratiques des dommages ne peuvent être définitives, et nos *Rapports sur l'état* ne garantissent pas qu'il n'existe pas d'autres défauts présents non mentionnés. Les *Enchérisseurs* doivent s'assurer, par le biais d'une inspection, de l'état de chaque *Lot*. Veuillez consulter le *Contrat de Vente* imprimé dans le *Catalogue* concerné. En raison de la difficulté à déterminer si un objet en verre a été repoli, il n'est fait mention, dans nos *Catalogues*, que des éclats et fêlures visibles. Il n'y a aucune indication de repolissage sévère ou autre.
22.VÉHICULES
Plaques et certificats du Veteran Car Club de Grande-Bretagne
Lorsqu'il est fait mention d'une plaque ou d'un certificat de datation du Veteran Car Club dans ce *Catalogue*, il faut garder à l'esprit que le Veteran Car Club de Grande-Bretagne, qui utilise les services de Veteran Car Company Ltd, procède de temps à autre à l'examen des voitures déjà datées et, dans certains cas, lorsque de nouvelles preuves sont disponibles, cet examen peut entraîner une modification de la date. Bien que le Club et Veteran Car Company Ltd fassent tout leur possible pour garantir l'exactitude des données, la date indiquée sur la plaque ou le certificat de datation peut être approximative et les acheteurs potentiels doivent mener leurs propres enquêtes sur la date de la voiture.
23.VINS
Les *Lots* qui se trouvent sous douane et ceux qui sont assujettis à la TVA peuvent ne pas être disponibles pour un retrait immédiat.
Examen des vins
Nous organisons parfois des dégustations avant la *Vente* pour les grandes parcelles (telles que définies ci-dessous). Ces dégustations concernent généralement des vins récents et de consommation courante. Veuillez contacter le service concerné pour plus de détails. Notre politique n'est pas d'inspecter chaque caisse non ouverte. Dans le cas des vins de plus de 20 ans, les caisses sont généralement ouvertes et les niveaux et l'apparence sont consignés dans le *Catalogue* des ventes en ligne si nécessaire. Vous devez tenir compte des variations des niveaux de chambre et de l'état des bouchons, capsules et étiquettes.
Bouchons et chambres La chambre désigne l'espace entre la base du bouchon et le vin. Les niveaux de chambre pour les bouteilles de forme bordelaise ne sont normalement notés que lorsqu'ils sont sous le goulot et pour les bouteilles de forme bourguignonne, alsacienne, allemande et cognac lorsqu'ils sont supérieurs à 4 centimètres (cm). Les niveaux de chambre acceptables augmentent avec l'âge ; les niveaux généralement acceptables sont les suivants :

- Moins de 15 ans - dans le goulot ou moins de 4 cm
- 15 à 30 ans - très haute épaule (THE) ou jusqu'à 5 cm
- Plus de 30 ans - épaule supérieure (ES) ou jusqu'à 6 cm

Il convient de noter que les chambres peuvent changer entre le moment de la publication du *Catalogue* et la *Vente* et que les bouchons peuvent s'abîmer lors du transport du vin. Nous n'acceptons de responsabilité que pour les *Descriptions* de l'état au moment de la publication du *Catalogue* et ne pouvons accepter de responsabilité pour toute perte résultant d'une défaillance des bouchons avant ou après ce moment.
Options d'achat de parcelles Une parcelle est un nombre de *Lots* de taille identique d'un même vin, de la même taille de bouteille et de la même *Description. L'Acheteur* de l'un de ces *Lots* a la possibilité d'accepter une partie ou la totalité des *Lots* restants de la même parcelle au même prix, bien que ces options soient à la seule discrétion de la Maison de vente aux enchères. Il est donc conseillé aux *Enchérisseurs* absents d'enchérir sur le premier *Lot* d'une parcelle.
Vins sous douane Les vins sous douane portent la marque Δ. Tous les *Lots* vendus sous douane, et que l'*Acheteur* souhaite conserver ainsi, seront facturés sans TVA ni autre taxe sur le *Prix d'Adjudication*. Si l'*Acheteur* souhaite prendre le *Lot* comme dédouané, les droits d'accise et la TVA seront ajoutés au *Prix d'Adjudication* sur la facture. Les *Acheteurs* doivent notifier à *Bonhams*, au moment de la *Vente*, s'ils souhaitent retirer leurs vins sous douane ou dédouanés. Si un *Lot* est pris sous douane, l'*Acheteur* sera responsable du paiement de la TVA, des droits, des frais de dédouanement et autres qui pourront être exigibles. Les *Acheteurs* hors de la communauté européenne doivent savoir que tout transitaire désigné pour exporter leurs achats doit disposer d'un certificat de circulation pour les *Lots* à retirer sous douane.
Informations sur la mise en bouteille et les caisses Les termes ci-après utilisés dans le *Catalogue* ont les significations suivantes :
CB – Mise en bouteille au château
DB – Mise en bouteille au domaine
EstB – Mise en bouteille à la propriété
BB – Mise en bouteille bordelaise
BE – Mise en bouteille en Belgique
FB – Mise en bouteille en France GB – Mise en bouteille en Allemagne
OB – Mise en bouteille à Porto
UK – Mise en bouteille au Royaume-Uniowc – Caisse en bois d'origine
iwc – Caisse en bois individuelle
oc – Carton d'origine

24. ARMES
Sauf exception, seuls peuvent enchérir les titulaires des autorisations nécessaires.

SYMBOLES
LES SYMBOLES SUIVANTS SONT UTILISÉS POUR INDIQUER :
Y Soumis aux règlementations de la CITES lors de l'exportation de ces articles en dehors de l'UE, voir le paragraphe 13 ci-dessus.
TP Les objets portant la mention TP seront situés à l'entrepôt et ne pourront être retirés qu'à cet endroit.
W Les objets portant la mention w seront situés dans l'entrepôt de *Bonhams* et ne pourront être retirés qu'à cet endroit.
Δ Vins sous douane.
AR L'*Acheteur* nous versera une *Commission* supplémentaire pour couvrir nos dépenses relatives au paiement des droits d'auteur .**¡ð** Le *Vendeur* s'est vu garantir un prix minimum pour le *Lot*, soit par *Bonhams,* soit par une tierce partie. Cela peut prendre la forme d'une enchère irrévocable par un tiers, qui peut réaliser un gain financier sur une *Vente réussie ou une perte financière en cas d'échec.*
¡ø *Bonhams* est propriétaire du Lot en tout ou en partie ou peut y avoir un autre intérêt économique.
Φ Ce *Lot* contient ou est fait d'ivoire. Le gouvernement américain a interdit l'importation d'ivoire aux États-Unis.
Les symboles utilisés pour indiquer le statut TVA d'un Lot sont indiqués au paragraphe 8 ci-dessus.

COMPETENCE LEGISLATIVE ET JURIDICTIONNELLE
Les présentes *Conditions de Ventes* sont régies par le droit français. Toute contestation relative à leur existence, leur validité et leur exécution qui n'aura pu être réglée à l'amiable avec *Bonhams* ou par l'intermédiaire du Commissaire du gouvernement près le Conseil des Maisons de ventes sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris. Conformément à la loi, les actions en responsabilité à l'encontre de l'opérateur de ventes et de l'expert se prescrivent par 5 ans à compter de la date de la vente.

PROTECTION DES DONNÉES - UTILISATION DE VOS INFORMATIONS (RGPD)
Lorsque nous obtenons des informations à caractère personnel vous concernant, nous ne les utilisons que conformément aux termes de notre Politique de confidentialité (sous réserve de tout consentement spécifique supplémentaire que vous auriez donné au moment où vos informations ont été divulguées). L'opérateur de ventes assure la confidentialité de vos données. Elles pourront néanmoins être communiquées aux autorités légales compétentes lorsque la règlementation l'impose. Une copie de notre Politique de confidentialité est disponible sur notre site Internet www.bonhams.com. Vous pouvez aussi la demander par courrier électronique à info@bonhams.com

LISTE DES DÉFINITIONS

«Compte», le compte bancaire de Bonhams sur lequel toutes les sommes reçues au titre du Prix d'Achat de tout Lot seront payées.
«Commission Supplémentaire», une commission, calculée conformément à l'Avis aux Enchérisseurs, couvrant les Frais de Bonhams au titre du paiement de redevances, qui est payable par l'Acheteur à Bonhams sur tout Lot marqué [AR] vendu au Prix d'Adjudication et qui est égale ou supérieure, avec la Commission d'Achat (mais sans la TVA) à la somme de 1 000 Euros (convertie dans la devise de la Vente en appliquant le taux de référence de la Banque Centrale Européenne en vigueur à la date de la Vente).
«Commissaire-Priseur», le représentant de Bonhams réalisant la Vente.
« Enchérisseur », une personne qui a rempli un Formulaire d'Enchères.
«Formulaire d'Enchères », notre Formulaire d'enregistrement d'enchères, notre formulaire d'Ordre d'achat ou notre formulaire de passation d'Enchères par téléphone.
« Bon de Dépôt » ou Reçu par lequel le vendeur dépose à Bonhams des biens pour la vente.
«Bonhams», Bonhams France SAS, ou ses successeurs ou cessionnaires. Bonhams est également désigné dans le Contrat avec l'Acheteur, les Conditions Générales et l'Avis aux Enchérisseurs par les termes « nous » et « notre ».
« Livre », un livre imprimé et proposé à la Vente lors d'une Vente de livres spécialisée.
« Activité Professionnelle », comprend toute activité commerciale, artisanale et professionnelle.
« Acheteur », la personne à qui le Commissaire-priseur adjuge un Lot. L'Acheteur est également désigné dans le Contrat de vente et le Contrat avec l'Acheteur par les termes « vous » et « votre ».
« Contrat avec l'Acheteur », le contrat conclu entre Bonhams et l'Acheteur.
« Commission d'Achat », la somme calculée sur le Prix d'Adjudication aux taux indiqués dans l'Avis aux enchérisseurs.
« Catalogue », le catalogue ou le e-catalogue concernant la Vente en question, y compris toute représentation du Catalogue publiée sur notre Site Internet.
« **Commission »**, la commission payable par le Vendeur à Bonhams, calculée à des taux indiqués dans le Formulaire de Contrat.
« Rapport d'état », un rapport sur l'état physique d'un Lot remis à un Enchérisseur ou Enchérisseur potentiel par Bonhams pour le compte du Vendeur.
« Conditions de Vente », l'Avis aux Enchérisseurs, le Contrat de Vente, le Contrat avec l'Acheteur, les Définitions et le Glossaire.
« Frais de Consignation », les frais payables à Bonhams par le Vendeur, calculés aux taux indiqués dans les Conditions Générales.
« Consommateur », une personne physique qui intervient à la ente aux enchères autrement que dans l'exercice de son activité commerciale, de son Activité professionnelle ou de son métier.
« Le Mandat de Vente » ou la Réquisition de Vente d'un véhicule, selon le cas, est le contrat signé par le Vendeur ou pour son compte, répertoriant les Lots confiés à Bonhams pour la Vente, comprenant notamment leur description, leur estimation, un éventuel prix de réserve et la date de la Vente.
« Contrat de Vente», le contrat de vente conclu entre le Vendeur et l'Acheteur.
« Description Contractuelle », la seule Description du Lot (c'est-à-dire le passage en caractères gras de l'Article concernant le Lot dans le Catalogue, comportant une photographie (à l'exception de la couleur) et le contenu d'un Rapport sur l'état), engageant le Vendeur, qui déclare dans le Contrat de vente que le Lot correspond à cette description.
« Description », toute déclaration ou représentation qui décrit d'une certaine manière le Lot, comprenant toute déclaration ou représentation relative à la paternité d'une œuvre, son attribution, son état, sa provenance, son authenticité, son style, sa période, son âge, son aptitude à une utilisation particulière, sa qualité, son origine, sa valeur ou son prix de vente estimé (y compris le Prix d'Adjudication).
« Article », une déclaration écrite figurant dans le Catalogue, identifiant le Lot et le Numéro du Lot et pouvant contenir une Description et une ou plusieurs illustrations relatives au Lot.
« Estimation », une déclaration exprimant notre opinion sur la fourchette de prix dans laquelle le marteau est susceptible de tomber.
« Frais », les charges et frais payés ou payables par Bonhams au titre du Lot, y compris les frais juridiques, frais bancaires et autres Frais encourus à la suite d'un virement électronique d'argent, les charges et frais d'assurance, de Catalogue et autres reproductions et illustrations, tous droits de douane, frais publicitaires et d'emballage ou frais d'expédition, frais de droits de reproduction, taxes, prélèvements, coûts des essais, recherches ou enquêtes, frais de préparation du Lot à la Vente, frais d'entreposage, d'enlèvement ou de retrait, ou frais de recouvrement auprès du Vendeur, en tant que mandataire du Vendeur ou auprès de l'Acheteur défaillant, plus la TVA s'il y a lieu.
« Faux », une imitation destinée par celui qui l'a faite ou par toute autre personne à induire en erreur par rapport à la paternité d'une œuvre, son attribution, son origine, son authenticité, son style, sa date, son âge, sa période, sa provenance, sa culture, sa source ou sa composition et qui, à la date de la Vente, avait une valeur considérablement inférieure à celle que le Lot aurait eue s'il n'avait pas été une imitation et n'est pas indiquée comme étant une imitation dans la Description du Lot. Un Lot ne constituera pas un Faux en raison d'un dommage et/ou de travaux de restauration et/ou de modification (y compris un repeint ou surpeint) qui ont été réalisés sur le Lot, lorsque ce dommage, ces travaux de restauration ou de modification (selon le cas) ne modifient pas le Lot de manière substantielle et qu'il reste conforme à la description du Lot.
« Garantie », l'obligation acceptée personnellement par Bonhams à l'égard de l'Acheteur au titre d'un Faux dans les conditions stipulées dans le Contrat avec l'Acheteur dans un délai de cinq à compter de la vente.
« Prix d'Adjudication », le prix libellé dans la devise utilisée lors de la Vente, auquel un Lot est adjugé par le Commissaire-Priseur.
« Vente Hybride », une Vente Live conduite par un Commissaire-Priseur, mais dans une salle d'enchères fermée, qui n'est pas ouverte au public, excepté pour un examen préalable à la Vente sur rendez-vous avec Bonhams.
« Vente Live », une Vente conduite par un Commissaire- Priseur, ouverte au public à la fois pour examen et assistance à la Vente.
« Garantie pour Pertes et Dommage» désigne la garantie décrite au paragraphe 8.2 des Conditions Générales.
« Frais de garantie pour dommages et pertes » désigne les frais décrits au paragraphe 8.2.3 des Conditions Générales.
« Lot », tout bien confié à Bonhams en vue de sa Vente aux enchères ou de gré à gré (et la référence à un Lot inclut, à moins que le contexte n'exige qu'il en soit autrement, une référence aux biens individuels compris dans un groupe de deux biens ou plus proposés à la Vente en un seul Lot).

« Frais de Catalogue de véhicules à moteur», des frais payables par le Vendeur à Bonhams pour tout travail supplémentaire entrepris par Bonhams pour la mise en catalogue de véhicules à moteur et pour la promotion des Ventes de véhicules à moteur.
« Charges de Base », le montant de la Commission avec la TVA qui aurait été payée si le Lot avait été vendu au Prix de Base.
« Frais de Base », le montant sur lequel se basent les Frais de dépôt payables à Bonhams par le
Vendeur et qui sont calculés selon la formule présentée dans les Conditions Générales.
« Prix de Base », la toute dernière moyenne des Estimations hautes et basses que nous vous avons données ou que nous avons indiquées dans le Catalogue ou, si aucune Estimation n'a été donnée ou indiquée, la Prix de Réserve applicable au Lot.
« Avis aux enchérisseurs », l'avis imprimé en première ou dernière page de nos Catalogues.
« Vente en Ligne », une Vente conduite en ligne uniquement, sans Commissaire-Priseur, avec possibilité d'examen pré-Vente, sur rendez-vous préalable avec Bonhams.
« Prix d'Achat », le total formé par le Prix d'Adjudication, la TVA (si elle est applicable) sur le Prix d'Adjudication, la Commission d'Achat, la TVA sur la Commission d'Achat, et les Frais.
« Prix de Réserve », le prix minimum auquel un Lot peut être vendu (que ce soit aux enchères ou de gré à gré).
« Vente », la Vente aux enchères, qu'il s'agisse d'une Vente Live, d'une Vente Hybride ou d'une Vente en Ligne, durant laquelle un Lot est proposé à la Vente par Bonhams.
« Produit de la Vente », le montant net dû au Vendeur suite à la Vente d'un Lot, soit le Prix d'Adjudication moins la Commission, la TVA éventuellement applicable, les Frais et tout autre montant qui nous est dû à quelque titre et pour quelque motif que ce soit.
« Vendeur », la personne qui propose le Lot à la Vente et qui est nommément désignée dans le Mandat de Vente. Si cette dernière identifie une autre personne sur le contrat qui agit en tant que mandataire pour son compte, ou si la personne nommément désignée dans le Mandat de Vente agit en qualité de mandataire pour le compte d'un mandant (que ce mandat soit ou non divulgué à Bonhams), le « Vendeur » inclut à la fois le mandataire et le mandant qui seront conjointement et solidairement responsables en tant que tels. Dans les Conditions Générales, le Vendeur est également désigné par les mots « vous » et « votre ».
« Examen d'un Spécialiste », l'examen visuel d'un Lot par un spécialiste du Lot.
« Examen Standard », l'examen visuel d'un Lot par un membre du personnel de Bonhams non spécialiste.
« Contrat d'Entreposage », signifie le contrat décrit au paragraphe 8.3.3 des Conditions Générales ou le paragraphe 4.4 du Contrat avec l'Acheteur (selon le cas).
« Société d'Entreposage », signifie la société identifiée en tant que telle dans le Catalogue.
« Terrorisme », signifie tout acte ou menace d'acte de terrorisme, que son auteur agisse seul, pour le compte d'une ou plusieurs organisation(s) et/ou gouvernement(s) ou avec ces derniers, et qu'il soit commis pour des raisons politiques, religieuses, idéologiques ou similaires, y compris, mais sans caractère limitatif, dans l'intention d'influencer un gouvernement et/ou de faire peur au public ou à une partie du public.
« TVA », la Taxe sur la valeur ajoutée au taux applicable en vigueur à la date de la Vente..
« Site Internet » le site de Bonhams à l'adresse suivante : www.bonhams.com.
« Avis de retrait », l'avis écrit du Vendeur à Bonhams révoquant les instructions données à Bonhams de vendre un Lot.
« Sans Réserve », le cas dans lequel il n'existe aucun prix minimum pour vendre un Lot (que ce soit aux enchères ou de gré à gré).

GLOSSAIRE

Les expressions suivantes ont des significations juridiques particulières que vous pourriez ne pas connaître. Le glossaire qui suit est conçu pour vous permettre de comprendre ces expressions mais n'entend pas limiter leur signification juridique :

« Droit de Suite » : le droit du créateur d'une œuvre d'art de percevoir un paiement sur chaque revente de cette œuvre après sa vente initiale par son créateur, Le taux du droit de suite est calculé par application d'un barème dégressif fonction du montant de la vente conformément à l'article R 122-6 du Code de la propriété intellectuelle
« Taxe Forfaitaire » : Taxe sur les métaux précieux, les bijoux, les objets, de collection et d'antiquité, prévue par les articles 150 VI à 150 VM du CGI.
« Dépositaire » : une personne à qui les biens sont confiés.
« Obligation d'indemnisation » : l'obligation de mettre la personne qui bénéficie de cette obligation dans la même situation que celle où elle se trouverait si les circonstances donnant lieu à l'obligation d'indemnisation ne s'étaient pas produites et le terme « indemniser » doit être interprété par analogie.
« Action en revendication » : une procédure judiciaire qui vise à déterminer la propriété ou les droits sur un Lot.
« Adjugé » : la vente d'un Lot à un Enchérisseur, indiquée par la tombée du marteau lors de la Vente.
« Droit de rétention » : le droit de la personne qui détient le Lot de conserver sa possession.
« Risque » : la possibilité qu'un Lot puisse être perdu, endommagé, détruit, volé ou que son état soit détérioré ou sa valeur dégradée.
« Titre de propriété » : le droit, en vertu de la loi et de l'équité, à la propriété d'un Lot.
« Quasi-délit » : un délit civil commis au préjudice d'une personne envers laquelle son auteur est tenu d'une obligation de diligence.
« Garantie » : une assurance ou promesse, ayant valeur juridique, sur laquelle la personne à laquelle la garantie a été donnée est en droit de se fonder.

ANNEXE 1

CONTRAT DE VENTE ENTRE L'ACHETEUR, BONHAMS FRANCE SAS ET LE VENDEUR SI LE LOT EST OFFERT À LA VENTE DANS LE CADRE D'UNE VENTES AUX ENCHÈRES LIVE OU HYBRIDE

IMPORTANT :

Les termes du présent contrat peuvent être modifiés préalablement à la Vente du Lot à votre profit, par la publication de Conditions de Vente différentes dans le Catalogue et/ou l'ajout d'un texte dans le Catalogue, et/ ou l'affichage d'avis sur le lieu de la Vente et/ou sur le Site Internet de Bonhams et/ou par des annonces verbales faites avant et durant la Vente sur le lieu de cette dernière. Vous devez être conscient de la possibilité de ces changements, être vigilant sur ce point et demander avant d'enchérir si des changements sont intervenus.
Aux termes du présent contrat, Bonhams et le Vendeur encourent une responsabilité limitée au titre de la qualité du Lot, de son aptitude à un usage particulier et de sa conformité par rapport à sa Description éventuelle. Nous vous recommandons vivement d'examiner vous-même le Lot et/ ou d'obtenir un examen indépendant de celui-ci avant de l'acheter.

1 LE CONTRAT DE VENTE

1.1. Le Contrat de Vente du Lot par le Vendeur au profit de l'Acheteur est régi par les stipulations suivantes, ainsi que par les clauses et conditions applicables aux Enchérisseurs et aux Acheteurs stipulées dans l'Avis aux Enchérisseurs.

1.2 Les Définitions et Glossaire figurant au paragraphe 22 des Conditions Générales font partie intégrante du présent Contrat de Vente et une copie séparée de ceux-ci peut également être fournie par Bonhams sur demande. La définition des termes commençant par une majuscule qui sont employés dans le présent Contrat figure dans la rubrique Définition et Glossaire .

1.3 Le Vendeur vend le Lot en qualité de mandant du Contrat de Vente, étant précisé que ce contrat est conclu entre le Vendeur et vous-même par l'intermédiaire de Bonhams, lequel agit exclusivement en qualité de mandataire du Vendeur et non en qualité de mandant supplémentaire. Toutefois, si le Catalogue indique que Bonhams vend le Lot en tant que donneur d'ordre/mandant, ou si une telle déclaration est faite par une annonce du Commissaire-Priseur, par un avis sur le lieu de Vente ou par une insertion dans le Catalogue, Bonhams sera alors le Vendeur pour les besoins du présent contrat.

1.4 Le contrat est conclu à la tombée du marteau du Commissaire-Priseur lorsque le Lot vous est Adjugé.

2. ENGAGEMENTS ET GARANTIES DU VENDEUR

2.1 Le Vendeur vous déclare et garantit ce qui suit:

2.1.1 le Vendeur est le propriétaire du Lot ou est dûment autorisé par le propriétaire à le vendre

2.1.2 sauf mention contraire de l'Article consacré au Lot dans le Catalogue, le Vendeur vend le Lot en garantissant un titre de propriété parfait sur le Lot, ou, si le Vendeur est un exécuteur testamentaire, un administrateur fiduciaire, un liquidateur, un séquestre ou un administrateur judiciaire, avec tous les droits, titres ou intérêts qu'il peut détenir sur le Lot ;

2.1.3 excepté si la Vente est faite par un exécuteur testamentaire, un administrateur fiduciaire, un liquidateur, un séquestre ou un administrateur judiciaire, le Vendeur est à la fois légalement en droit de vendre le Lot et légalement capable de vous conférer la jouissance paisible du Lot;

2.1.4 le Vendeur s'est conformé à toutes les exigences, légales ou autres, relatives à toute exportation ou importation du Lot et tous les droits de douane et taxes concernant l'exportation ou l'importation du Lot ont (sauf stipulation contraire du Catalogue ou d'une annonce du Commissaire-priseur) été réglés et, à la connaissance du Vendeur, toutes les tierces parties se sont conformées à ces exigences par le passé ;

2.1.5. les objets consignés par le Vendeur ne sont pas liés à, ou ne proviennent pas d'une activité criminelle quelconque, y compris, sans caractère limitatif, le vol, le recel, la fraude fiscale, le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme ou ne violent pas des sanctions imposées en matière de commerce international;

2.1.6 sous réserve de toute modification expressément identifiée en tant que telle par une annonce durant la Vente, un avis sur le lieu de Vente, un avis aux enchérisseurs, une insertion dans le Catalogue ou sur le site Internet de Bonhams, le Lot correspond à la Description contractuelle du Lot, c'est-à-dire la description qui figure dans le passage en caractères gras de l'Article consacré au Lot dans le Catalogue, et (exception faite de la couleur) est conforme à toute photographie du Lot figurant dans le Catalogue.

3. DESCRIPTIONS DU LOT

3.1 Le paragraphe 2.1.6. définit ce qui constitue la Description contractuelle du Lot. En particulier, le Lot n'est pas vendu comme correspondant à la partie de l'Article dans le Catalogue qui n'est pas imprimée en caractères gras, laquelle expose simplement (pour le compte du Vendeur) l'opinion de Bonhams au sujet du Lot et ne fait pas partie de la Description contractuelle servant de base à la vente du Lot. De la même manière, ne fait pas partie de la Description contractuelle servant de base pour la vente du Lot toute déclaration ou assertion autre que ce passage de l'Article visé au paragraphe 2.1.6 (avec toute modification expresse de celle-ci, telle que visée au paragraphe 2.1.6), y compris toute Description ou toute Estimation, qu'elle soit faite verbalement ou par écrit, dans le Catalogue, ou sur le Site Internet de Bonhams, ou qu'elle découle d'une certaine conduite ou autrement, et qu'elle soit faite par ou pour le compte du Vendeur ou de Bonhams, avant ou pendant la Vente.

3.2. Sauf stipulation contraire du paragraphe 2.1. 6 et sans préjudice des provisions du paragraphe 14, le Vendeur ne fait, ne donne ou ne prend, et ne s'oblige respectivement à faire, donner ou prendre aucune promesse contractuelle, aucun engagement, aucune obligation, aucune garantie, aucune assurance ni aucune déclaration factuelle, et il n'assume aucune obligation de diligence, en relation avec toute Description du Lot ou toute Estimation de celui- ci, ou à propos de l'exactitude ou du caractère exhaustif d'une Description ou Estimation pouvant avoir été faite par le Vendeur ou pour son compte, y compris par Bonhams. Aucune de ces Descriptions ou Estimations n'est jointe au présent Contrat de vente.

4. APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER ET QUALITÉ SATISFAISANTE

4.1 Le Vendeur ne fait, ne donne ou ne prend, et ne s'oblige respectivement à faire, donner ou prendre aucune promesse contractuelle, aucun engagement, aucune obligation, aucune garantie, aucune assurance ni aucune déclaration factuelle à propos de la qualité satisfaisante du Lot ou son aptitude à un usage particulier.

4.2 Le Vendeur ne sera pas tenu responsable de toute violation d'un engagement, se rapportant à la qualité satisfaisante du Lot ou son aptitude à un usage particulier.

5. RISQUE, PROPRIÉTÉ ET TITRE

5.1 Le Risque concernant le Lot vous est transféré 7 jours après la date à laquelle ce dernier vous est Adjugé par la tombée du marteau du Commissaire-Priseur relativement au Lot, ou, si elle est antérieure, lors de la date de récupération du Lot. Par la suite, le Vendeur ne sera pas responsable du Lot pendant toute la période qui s'écoulera jusqu'à ce que vous le récupériez chez

Bonhams ou la Société d'Entreposage avec laquelle vous avez conclu un ou plusieurs contrats distincts en tant qu'Acheteur. Vous indemniserez le Vendeur et le garantirez intégralement contre toutes réclamations, toutes procédures et tous coûts, dépenses et pertes qui découleraient de tout dégât, perte et dommage subi par le Lot au-delà de 7 jours après la tombée de marteau du Commissaire-priseur et jusqu'à ce que vous obteniez la pleine propriété du Lot.

5.2 Le contrat entre le Vendeur, l'Acheteur, et Bonhams n'est pas conclu
jusqu'à ce que (i) le Prix d'Achat et toutes les autres sommes dont vous êtes redevable auprès de Bonhams au titre du Lot aient été intégralement payés et reçus en fonds compensés par Bonhams, et (ii) Bonhams ait terminé ses investigations en vertu de l'article 6.10.

6. PAIEMENT

6.1 A moins qu'il n'en soit convenu autrement par écrit entre vous et Bonhams ou à moins qu'il n'en soit décidé autrement dans l'Avis aux Enchérisseurs, vous devrez payer à Bonhams, au plus tard, le second jour ouvrable suivant la Vente, à 16h30 :

- Le Prix de Vente du Lot ;
- La Commission, conformément aux tarifs décrits dans l'Avis aux enchérisseurs pour chaque lot et ;
- Si le Lot est marqué [AR], une Commission additionnelle, calculée et payable conformément à l'Avis aux Enchérisseurs, en sus de la TVA sur la somme, le cas échéant.

De telle manière que toutes les sommes qui nous sont dues soient reçues, en fonds compensés, au plus tard le septième jour ouvrable après la Vente.

6.2 Vous devez également régler à Bonhams tous les Frais payables conformément au présent Contrat de Vente.

6.3 Votre obligation de régler le Prix d'Achat nait au moment où le Lot vous est Adjugé à la tombée du marteau du Commissaire-Priseur relativement au Lot.

6.4 Le respect des délais fixés pour le paiement du Prix d'Achat et de toutes les autres sommes que vous devez payer à Bonhams constitue une condition déterminante du présent contrat. À moins d'un accord écrit entre vous et Bonhams pour le compte du Vendeur (auquel cas vous devez respecter les termes de cet accord), vous devrez payer toutes ces sommes à Bonhams dans la devise de la Vente, au plus tard à 16H30 le second jour ouvré suivant la Vente et vous devrez vous assurer que les fonds sont compensés au plus tard le septième jour ouvré suivant la Vente. Le paiement doit être effectué au profit de Bonhams par l'une des méthodes indiquées dans l'Avis aux Enchérisseurs, sauf convention contraire écrite entre vous et Bonhams. Si vous ne payez pas les sommes dues conformément à ce paragraphe, le Vendeur aura les droits stipulés au paragraphe 8 ci-après.

6.5 Les factures ne seront adressées qu'à l'Acheteur enregistré, sauf si l'Acheteur agit comme le mandataire, le porte-fort ou l'agent d'un mandant et que Bonhams a approuvé cet arrangement, auquel cas Bonhams adressera les factures au mandant.

6.6 Si plusieurs Lots vous ont été attribués, toutes les sommes que Bonhams recevra de vous seront imputées au prorata, en premier ordre, sur le Prix d'Achat de chaque Lot et, en second ordre, au prorata à toutes les sommes que vous devez à Bonhams.

6.7 Vous nous assurez que ni vous-même ni -si vous êtes une société-, vos administrateurs, vos dirigeants ou votre propriétaire ou ses administrateurs ou actionnaires, n'êtes une personne physique ou une entité qui est, ou est détenue ou contrôlée par des personnes physiques ou des entités qui sont, à la date de signature du présent contrat :
- soumise(s) à des sanctions administrées ou appliquées par l'Office of Foreign Assets Control du Département américain du Trésor, l'U.S. Departure of State, le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Union européenne, le Trésor britannique ou toute autre autorité ayant imposé de telles sanctions (« Sanctions » et « Partie Sanctionnée ») ; ou
- située(s), immatriculée(s) ou résidente(s) dans un pays ou un territoire qui fait l'objet, ou dont le gouvernement fait l'objet, de Sanctions, y compris, sans caractère limitatif, l'Iran, la Corée du nord, le Soudan et la Syrie.

6.8 Vous garantissez que les fonds utilisés lors de la Vente ne sont pas liés à une activité criminelle quelconque, y compris, sans caractère limitatif, le vol, le recel, la fraude fiscale, le blanchiment de capitaux ou le financement du Terrorisme et que vous n'êtes pas concerné par une enquête pénale et que vous n'avez pas été inculpé, prévenu ou condamné en rapport avec une quelconque activité criminelle.

6.9 Si vous agissez en qualité de mandataire pour une autre partie (« votre Mandant »), vous nous garantissez que :
- vous avez procédé à une vérification appropriée des informations fournies par votre Mandant, afin de vous assurer qu'il ne fait pas l'objet de Sanctions et en vertu des lois et règlements sur la lutte contre le blanchiment de capitaux ;
- votre Mandant n'est pas une Partie Sanctionnée et n'est pas détenu, partiellement détenu ou contrôlé par une Partie Sanctionnée et vous n'avez aucune raison de soupçonner que votre Mandant a été inculpé, prévenu ou condamné pour blanchiment de capitaux, terrorisme ou autres crimes ou délits ;
- les objets acquis par vous ou par votre Mandant ne sont pas acquis ou utilisés de quelque manière que ce soit en rapport avec ou pour faciliter la violation des lois et règlementations applicables en matière fiscale, de blanchiment des capitaux ou anti-terroristes ; et
- vous consentez à ce que Bonhams se fie à votre vérification des informations fournies par votre Mandant, et vous vous engagez à conserver les documents correspondants pendant 5 ans au moins, et à les mettre à la disposition d'un auditeur indépendant pour examen, si nous vous en faisons la demande.

6.10 Bonhams se réserve le droit de procéder à des enquêtes à propos de toute personne concluant une transaction avec Bonhams et d'identifier la source de tous fonds reçus de l'Acheteur. Si Bonhams n'a pas achevé à sa satisfaction ses investigations au titre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ou d'autres infractions financières et les contrôles d'identité vous concernant ou concernant l'Acheteur, Bonhams pourra, à sa discrétion, conserver les Lots et/ou les produits de la Vente, différer ou annuler toute Vente, et prendre toutes autres mesures requises ou permises en vertu de la loi applicable, sans encourir aucune responsabilité envers vous.

7. RÉCUPÉRATION DU LOT

7.1 Sauf convention contraire écrite conclue entre vous et Bonhams, le Lot vous sera remis ou sera remis selon vos instructions uniquement lorsque (i) Bonhams aura reçu, en fonds compensés, le montant intégral du Prix d'Achat et toutes autres sommes que vous devrez au Vendeur et à Bonhams, et (ii)
Bonhams aura terminé ses investigations en vertu de l'article 6.10. Le Lot ne sera remis que sur production d'un reçu, obtenu auprès du bureau de caisse de Bonhams.

7.2 Sujet à l'article 7.1, vous devez retirer le Lot à vos propres frais à la date et l'heure spécifiées dans l'Avis aux Enchérisseurs ou, si aucune date n'est spécifiée, le septième jour ouvrable après la Vente, à 16h30.

7.3 Le Lot peut être retiré à l'adresse renseignée dans l'Avis aux Enchérisseurs. Au-delà de la date et l'heure spécifiées dans l'Avis aux Enchérisseurs, le Lot pourra être retiré à un autre endroit et vous devrez vous enquérir auprès de Bonhams de la date et de l'heure à laquelle vous pourrez le retirer, bien que cette information sera, dans la plupart des cas, renseignée dans l'Avis aux Enchérisseurs.

7.4. Si vous n'avez pas retiré le Lot à la date spécifiée dans l'Avis aux Enchérisseurs, vous autorisez Bonhams, agissant, dans ce cas, en votre nom et pour votre compte, à conclure un contrat (le « Contrat d'Entreposage ») avec une Société d'Entreposage pour l'entreposage du Lot, aux conditions standard alors en vigueur, convenues entre Bonhams et la Société d'Entreposage, et dont nous vous fournirons un exemplaire sur simple demande. Nous pouvons également décider d'entreposer le Lot dans nos locaux et, dans cette éventualité, des frais d'entreposage seront payables, à notre taux journalier en vigueur (actuellement, un minimum de 3 € plus la TVA par Lot et par jour) à partir de l'expiration de la période définie au paragraphe 7.2. Ces frais d'entreposage constituent des Frais payables à Bonhams.

7.5 Jusqu'à ce que vous ayez payé complètement le Prix d'Achat et tous les Frais, le Lot sera soit détenu par Bonhams en sa qualité d'agent du Vendeur ou détenu par la Société d'Entreposage agissant en qualité d'agent du Vendeur et de Bonhams selon les termes du Contrat d'Entreposage.

7.6 Vous vous engagez à vous conformer aux termes du Contrat d'Entreposage et en particulier à régler les Frais (et tous les coûts relatifs au déplacement du Lot pour entreposage) dus en vertu du Contrat d'Entreposage. Vous reconnaissez et acceptez que vous ne pourrez récupérer le Lot des locaux de la Société d'Entreposage tant que vous n'aurez pas payé complètement le Prix d'Achat et tous les frais et coûts dus en vertu du Contrat d'Entreposage.

7.7 Vous serez pleinement responsable de l'emballage, de la manutention et du transport du Lot à récupérer et du respect de toutes les réglementations en matière d'importation ou d'exportation applicables au Lot.

7.8 Vous serez pleinement responsable de l'enlèvement, de l'entreposage ou des autres charges et Frais encourus par le Vendeur ou Bonhams si vous ne retirez pas le Lot conformément au présent paragraphe 7.2 et devrez les indemniser des Frais (y compris tous les coûts dus aux termes du Contrat d'Entreposage). Toutes ces sommes dues au Vendeur et Bonhams devront être payées sur demande et, en tout état de cause, avant tout retrait du Lot par vous ou en votre nom et pour votre compte.

8. NON-PAIEMENT DU LOT

8.1 Si le Prix d'Achat d'un Lot n'est pas intégralement réglé à Bonhams dans le délai de trois mois de la vente, le vendeur sera habilité, avec l'accord écrit préalable de Bonhams, de plein droit à exercer, à son entière discrétion, un ou plusieurs des droits suivants) :

8.1.1 résilier le Contrat de Vente du Lot au motif de votre violation de ce contrat ;

8.1.2 revendre le Lot aux enchères, de gré à gré ou par tout autre moyen en vous notifiant l'intention de revendre moyennant un préavis écrit de sept jours ; dans le cadre d'une réitération des enchères, Bonhams sera en droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur réitération des enchères s'il est inférieur;

8.1.3 conserver la possession du Lot ;

8.1.4 retirer et entreposer le Lot à vos frais ;

8.1.5 agir en justice contre vous directement pour obtenir le paiement de toute somme due au titre du Contrat de Vente et/ou pour obtenir des dommages-intérêts pour violation de contrat;

8.1.6 recevoir les intérêts de toutes sommes dues (tant avant qu'après le prononcé d'un jugement ou d'une ordonnance) à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, les intérêts étant calculés sur une base journalière à partir de la date à laquelle lesdites sommes sont devenues payables et jusqu'à la date de parfait paiement ;

8.1.7 conserver la possession de tout autre bien qui vous a été vendu par le Vendeur lors de la Vente, lors de toute autre enchère ou lors d'une vente de gré à gré, jusqu'au règlement intégral en fonds compensés de toutes les sommes dues au titre du Contrat de Vente ;

8.1.8 conserver la possession, l'un de vos autres biens se trouvant en possession du Vendeur et/ ou de Bonhams (en tant que dépositaire du Vendeur) à tout effet (y compris, sans
caractère limitatif, d'autres biens vous ayant été vendus) ; et

8.1.9 tant que ces biens resteront en possession du Vendeur ou de Bonhams agissant en qualité de dépositaire, annuler le Contrat de Vente de tout autre bien que le Vendeur vous aura vendu lors de la Vente, de toute autre vente aux enchères ou de gré à gré, et affecter toutes les sommes que vous aurez reçues pour ces biens au règlement partiel ou total de tous montants que vous devrez au Vendeur ou à Bonhams.

8.1.10 d'imputer toute somme reçue de vous pour quelque motif que ce soit, au moment de votre défaut d'exécution ou à n'importe quel autre moment, en tant que paiement total ou partiel de toutes les sommes que vous devez à Bonhams aux termes du présent Contrat;

8.1.11 moyennant un préavis de trois mois, de vendre, Sans Prix de Réserve, tout autre bien vous appartenant et qui serait sous le contrôle ou en la possession de Bonhams pour quelque raison (y compris d'autres biens que nous vous avons vendus ou que vous nous chargez de vendre) et d'imputer toutes les sommes qui vous sont dues en vertu de cette Vente en tant que paiement total ou partiel de toutes les sommes que vous devez à Bonhams ;

8.1.12 refuser de vous autoriser à vous enregistrer pour une future Vente ou rejeter une enchère que vous feriez pour une future Vente ou exiger que vous payiez une caution avant d'accepter une enchère pour une future Vente, auquel cas, Bonhams sera autorisée à imputer cette caution en tant que paiement total ou partiel, le cas échéant, du Prix d'Achat de n'importe quel Lot dont vous êtes l'Acheteur ;

8.1.13 après avoir consenti des efforts raisonnables pour vous informer, de donner votre nom et adresse au Vendeur, afin qu'il puisse prendre les mesures appropriées pour recouvrir les montants dus et les frais associés à ces mesures.

8.2 Vous vous obligez à indemniser Bonhams et le Vendeur de tous les frais juridiques et autres coûts d'exécution, de toutes les pertes et autres Frais et coûts (y compris toutes sommes payables à Bonhams afin d'obtenir la restitution du Lot) encourus par le Vendeur (que des procédures judiciaires soient ou non engagées) à la suite des mesures prises par Bonhams en vertu du paragraphe 8, sur une base d'indemnisation totale avec les intérêts y afférents (tant avant qu'après le prononcé d'un jugement ou d'une ordonnance) au taux spécifié au paragraphe 8.1.6, à partir de la date à laquelle le Vendeur est tenu de les payer et jusqu'à votre règlement.

8.3 Lors de toute revente du Lot conformément au paragraphe 8.1.2, Bonhams vous rendra compte de tout solde restant sur les montants qu'il aura reçus ou qui auront été reçus pour son compte au titre du Lot, après paiement de toutes les sommes dues au Vendeur et à Bonhams, dans les 28 jours suivant la réception desdites sommes par lui ou pour son compte. Si vous payez à Bonhams seulement une partie des sommes que vous lui devez, ce paiement sera imputé, en premier ordre, sur le Prix d'Adjudication du Lot et la TVA sur celui-ci (ou, si vous avez acheté plus d'un Lot, au prorata sur le Prix d'Adjudication et la TVA sur chaque Lot) et, en second ordre, sur la Commission d'Achat et la TVA sur celle-ci (ou, si vous avez acheté plus d'un Lot, au prorata sur la Commission d'Achat et la TVA sur chaque Lot) et, en troisième ordre, sur toute autre somme due à Bonhams.

9 REVENDICATIONS DE TIERS RELATIVEMENT AUX LOTS

9.1 Lorsqu'il devient apparent à Bonhams que le Lot est sujet à revendication de la part d'une autre personne que vous ou que le Vendeur (ou que Bonhams peut raisonnablement s'attendre à ce qu'une telle revendication soit faite), Bonhams peut, à son entière discrétion, user du Lot d'une manière conforme à ses intérêts légitimes et ceux des autres parties impliquées et licitement défendre ses positions et intérêts légitimes. Sans préjudice de la généralité de ce qui précède et à titre d'exemples, Bonhams pourra:

9.1.1 Retenir le Lot pour investiguer toute question soulevée ou que Bonhams peut raisonnablement s'attendre à être soulevée en rapport avec le Lot et/ou;

9.1.2 Solliciter des mesures de n'importe quelle juridiction, arbitre, médiateur ou autorité administrative par voie de demande principale, incidente, additionnelle, reconventionnelle, en intervention forcée ou conservatoire, etc. et/ou ;

9.1.3 Exiger de vous le versement d'une indemnité ou d'une caution en échange de l'introduction d'une action au sujet de laquelle vous marquez votre accord.

9.2 La discrétion à laquelle Bonhams fait référence au paragraphe 9.1 :

- Peut être exercée à n'importe quel moment pendant lequel Bonhams dispose de la possession physique ou juridique du Lot ou à n'importe quel autre moment après cette possession, lorsque la cessation de la possession s'est produite en raison d'une décision ou injonction de n'importe quelle juridiction, médiateur, arbitre ou autorité administrative et ;
- Ne sera pas exercée, à moins que Bonhams ne pense qu'il existe des moyens sérieux pouvant être soulevés en faveur de la revendication.

10 FAUX

10.1 Bonhams garantit l'authenticité des lots proposés dans ses ventes pendant une durée de 5 ans à compter de la date de la vente et assumera toute responsabilité pour tout Faux, conformément aux termes et conditions du ce paragraphe 10.

10.2 Le paragraphe 10 s'applique uniquement si:

10.2.1 votre nom est celui qui apparait sur la facture adressée par Bonhams en rapport avec le Lot et cette facture a été payée;

10.2.2 Vous adressez une réclamation à Bonhams dans le délai de 5 ans à compter de la vente, par écrit, immédiatement après avoir pris connaissance du fait que le Lot puisse être un Faux;

10.2.3 Dans un délai d'un mois après qu'une telle notification a été faite, vous renvoyez à Bonhams le Lot dans le même état que celui dans lequel il était au moment de la Vente, accompagné de la preuve écrite du fait que le Lot est un Faux et ainsi que des détails de la Vente et du numéro de Lot suffisant pour pouvoir l'identifier.

10.3 Le paragraphe 10 ne s'appliquera pas si :

10.3.1 L'Article se rapportant au Lot contenu dans le Catalogue reflétait l'opinion alors généralement acceptée des connaisseurs et experts ou indiquait clairement qu'une telle opinion était discutée ou reflétait l'opinion en vigueur d'un expert considéré comme éminent dans le domaine pertinent ou ;

10.3.2 Il ne peut être établi que le Lot est un Faux qu'au moyen de procédés qui n'ont été généralement acceptés qu'après la publication du Catalogue ou au moyen de procédés que Bonhams ne pouvait pas être raisonnablement requise d'employer.

10.4 Vous autorisez Bonhams à employer tous procédés et effectuer tous les tests qu'elle considèrera nécessaires pour déterminer si le Lot est un Faux, à son entière discrétion.

10.5 Si Bonhams est convaincu que le Lot est un Faux, Bonhams résiliera la vente du Lot en question et Bonhams vous remboursera un montant égal à la somme du Prix d'Achat, de la Commission d'Achat, de la TVA et des Frais que vous avez payés pour acquérir le Lot.

10.6 Le bénéfice du paragraphe 10 vous est personnel et n'est pas transférable.

10.7 Vous perdrez le bénéfice du paragraphe 10, si vous vendez ou aliénez d'une quelconque manière vos droits sur le Lot.

11 TEXTES OU ILLUSTRATIONS MANQUANTS D'UN LIVRE

Lorsque le Lot est composé en tout ou en partie d'un Livre ou de Livres et qu'un Livre ne contient pas de texte ou d'illustrations (dans tous les cas, désigné comme un « Lot non-conforme »), Bonhams engage sa responsabilité personnelle en rapport avec un tel Lot non-conforme, pendant une durée de cinq ans à compter de la vente, conformément aux termes du présent paragraphe, si :

- La facture originale vous a été adressée par Bonhams en rapport avec le Lot et cette facture a été payée et ;
- Vous adressez une réclamation à Bonhams, par écrit, immédiatement après avoir pris connaissance du fait que le Lot puisse être un Lot non-conforme et, en tout état de cause, dans un délai de 5 ans à dater de la Vente et ;
- vous renvoyez à Bonhams le Lot dans le même état que celui dans lequel il était au moment de la Vente, accompagné de la preuve écrite du fait que le Lot est un Lot non-conforme et des détails de la Vente et du numéro de Lot suffisant pour pouvoir l'identifier.

Mais pas si :

- L'Article se rapportant au Lot contenu dans le Catalogue indique que les droits prévus dans ce paragraphe ne s'appliquent pas à ce Lot ;
- L'Article se rapportant au Lot contenu dans le Catalogue reflétait l'opinion alors généralement acceptée des connaisseurs et experts ou indiquait clairement qu'une telle opinion était discutée ou ;
- Il ne peut être établi que le Lot est un Lot non-conforme qu'au moyen de procédés qui n'ont été généralement acceptés qu'après la publication du Catalogue ou au moyen de procédés que Bonhams ne pouvait pas être raisonnablement requise d'employer ou ;
- Le Lot comprend des atlas, cartes, autographes, manuscrits, livres illustrés, de la musique ou des publications périodiques ou ;
- Le Lot était listé dans le Catalogue sous la catégorie « collections » ou « collections et divers » ou le Catalogue indiquait que le Lot comprenait ou contenait une colllection, un numéro ou des Livres qui ne sont pas décrits ou le texte ou les illustrations manquantes sont référencées ou le Livre contient des espaces vides, des demi-titres ou des publicités.

Si Bonhams est convaincu que le Lot est un Lot non-conforme, Bonhams résiliera la vente du Lot et vous transfèrerez la propriété du Lot en question à Bonhams et Bonhams vous remboursera un montant égal à la somme du Prix d'Achat, de la Commission d'Achat, de la TVA et des Frais que vous avez payés pour acquérir le Lot. Le bénéfice du paragraphe 12 vous est personnel et n'est pas transférable. Vous perdrez le bénéfice du paragraphe 12, si vous vendez ou aliénez d'une quelconque manière vos droits sur le Lot.

12 RESPONSABILITÉ DU VENDEUR

12.1 Le Vendeur ne sera pas responsable de tout préjudice, perte ou dommage causé par le Lot après la tombée du marteau du Commissaire- priseur pour le Lot.

12.1.1 le Vendeur ne sera pas responsable de toute perte d'affaires, de profits, de revenus ou de recettes à caractère commercial, ni de toute perte de réputation commerciale, perturbation de l'activité ou du temps perdu par la direction ou le personnel, ni de toute perte indirecte ou de tout dommage indirect ou consécutif de toute sorte, indépendamment de la nature, du volume ou de la source de la perte ou du dommage prétendument subi,
et indépendamment du point de savoir si cette perte ou ce dommage a été causé ou invoqué au titre d'une négligence, d'un autre Quasi-délit, d'une violation contractuelle, de la violation d'une obligation légale, de la violation d'une obligation du dépositaire, d'une demande de restitution ou autre ;

12.1.2 dans le cas où le Vendeur serait responsable envers vous au titre d'un Lot, ou au titre de tout acte, omission, déclaration ou assertion à cet égard, ou au titre du présent contrat ou de son exécution, que cette responsabilité se traduise par le paiement de dommages- intérêts, d'une indemnité ou d'une contribution, ou par une action en restitution ou de toute autre manière, la responsabilité du Vendeur sera limitée au paiement d'un montant qui n'excédera pas le montant du Prix d'Achat du Lot, indépendamment de la nature, du volume ou de la source de toute perte ou dommage prétendument subi ou de la somme réclamée comme étant due,
et indépendamment du point de savoir si la responsabilité découle d'une négligence, d'un autre quasi-délit, d'une violation contractuelle, de la violation d'une obligation légale, de
la violation d'une obligation du dépositaire, d'une demande de restitution ou autre ;

12.2 Aucune des stipulations du paragraphe 12. ne sera interprétée comme excluant ou restreignant (directement ou indirectement) la responsabilité d'une personne ou excluant ou restreignant les droits ou recours d'une personne au titre (i) d'une fraude ou (ii) du décès ou d'un préjudice corporel causé par une négligence du Vendeur (ou de toute personne agissant sous le contrôle du Vendeur ou dont le Vendeur est légalement responsable), ou (iii) de toute autre responsabilité dans la mesure où elle ne peut pas être exclue ou restreinte en vertu de la loi.

13 STIPULATIONS DIVERSES

13.1 Vous ne pouvez céder ni le bénéfice ni la charge du Contrat de Vente.

13.2 Le fait par le Vendeur de ne pas exercer, y compris par voie d'exécution forcée ou de tarder à exercer, y compris par voie d'exécution forcée, tout pouvoir ou droit en vertu du Contrat de Vente ne constituera pas ou ne sera pas réputé constituer un abandon de ses droits à cet égard, excepté dans la mesure où le Vendeur y aura renoncé expressément en vous remettant un acte écrit de renonciation. Une telle renonciation n'affectera pas la capacité ultérieure du Vendeur à exercer, y compris par voie d'exécution forcée, tout droit découlant du Contrat de Vente.

13.3 Si l'une ou l'autre des parties au Contrat de Vente est dans l'incapacité d'exécuter les obligations qui lui incombent en vertu du Contrat de Vente, en raison de circonstances échappant à son contrôle raisonnable (y compris, sans caractère limitatif, une intervention gouvernementale, un conflit collectif du travail, une insurrection, un état de guerre (déclaré ou non), des actes de Terrorisme, une panne d'alimentation

électrique, une épidémie ou une catastrophe naturelle) ou si l'exécution de ses obligations donne lieu à un surcoût financier important du fait de ces circonstances et tant que celles-ci prévaudront, cette partie ne sera pas tenue d'exécuter ces obligations. Ce paragraphe ne s'applique pas aux obligations qui vous sont imposées par le paragraphe 6.

13.4 Toute notification ou autre communication devant être signifiée en vertu du Contrat de Vente doit revêtir la forme écrite et peut être remise en main propre ou envoyée par courrier prioritaire, par courrier avion ou par télécopie, envoyé, si le Vendeur en est le destinataire, c/o Bonhams à son adresse ou à son numéro de fax indiqué dans le Catalogue (à l'attention du Secrétaire Général de la Société), et, si vous en êtes le destinataire, à l'adresse ou au numéro de fax de l'Acheteur indiqué dans le Formulaire d'Enchères (à moins d'un avis de changement d'adresse notifié par écrit). Il appartient à l'expéditeur de la notification ou de la communication de s'assurer qu'elle a bien été reçue de manière lisible et dans les délais applicables.

13.5 Si une clause ou toute partie d'une clause du Contrat de Vente s'avère non exécutoire ou nulle, ce caractère non exécutoire ou cette nullité n'affectera pas le caractère exécutoire ou la validité des autres clauses ou le reste de la clause concernée.

13.6 Les références faites dans le Contrat de Vente à Bonhams visent également, le cas échéant, les dirigeants, employés et agents de Bonhams, ainsi que toute filiale de Bonhams Holdings Limited et ses dirigeants, employés et agents.

13.7. Les titres figurant dans le Contrat de vente répondent uniquement à un souci de commodité et n'auront pas d'effet sur son interprétation.

13.8 Dans le Contrat de Vente, « y compris » signifie « y compris sans caractère limitatif ».

13.9 Les références au singulier incluent également le pluriel (et vice versa) et toute référence à un genre vise également l'autre genre.

13.10 La référence à un paragraphe numéroté renvoie à un paragraphe du Contrat de Vente.

13.11 Exception faite de ce qui est expressément stipulé au paragraphe 10.12, aucune stipulation du Contrat de Vente ne confère (ou ne prétend conférer) à une personne qui n'est pas partie à ce contrat, un avantage découlant du Contrat de Vente ou le droit de rechercher l'exécution forcée de l'une quelconque des stipulations du Contrat de Vente.

13.12 Si le Contrat de Vente confère une immunité et/ ou une exclusion ou une restriction de la responsabilité et/ou des obligations incombant au Vendeur, il s'appliqueraégalement en faveur et au profit de Bonhams, de la société holding de Bonhams et des filiales de cette société holding ainsi que des successeurs et ayants-droit de Bonhams et de ces sociétés, et de tout dirigeant, employé et agent de Bonhams et de ces sociétés.

14 DROIT APPLICABLE

Toutes les transactions auxquelles le Contrat de Vente est applicable et toutes les questions connexes seront régies et interprétées conformément au droit français et le Vendeur et vous-même vous soumettez chacun à la compétence exclusive des tribunaux de Paris; par exception à ce principe, le Vendeur pourra engager une procédure à votre encontre devant tout autre tribunal compétent dans la mesure permise par la loi applicable dans le ressort de ce tribunal. Bonhams a mis en place une procédure de traitement des réclamations disponible auprès du Secrétaire Général de la Société. Conformément à la loi, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication.

Formulaire d'inscription et d'enchère

(Ordre d'achat en personne / en absence / par téléphone)
Veuillez entourer le mode d'enchère ci-dessus.

Numéro d'identification
(réservé à l'administration)

Bonhams
CORNETTE de SAINT CYR

Cette vente, y compris les enchères et les achats, est régie par les conditions de vente de Bonhams. Vous devez lire les conditions et toutes les informations sur la vente avant d'enchérir et vous assurer que vous comprenez les frais à payer pour tout achat que vous effectuerez. Les Conditions définissent également certains engagements pour les enchérisseurs et les acheteurs et limitent la responsabilité de Bonhams à votre égard. Veuillez noter que la facture pour le lot acheté sera établie au nom figurant sur ce formulaire et que le paiement ne sera accepté qu'à partir d'un compte à ce nom (ou au nom de la société si l'enchère est faite au nom de cette société).

Protection des données – utilisation de vos renseignements personnels
Lorsque nous obtenons des informations personnelles vous concernant lors de votre inscription ou de votre enchère, nous ne les utilisons que conformément aux termes de notre Politique de confidentialité. Une copie de notre politique de confidentialité est disponible sur notre site web (www.bonhams.com) ou peut être demandée par courrier à Customer Services Department, Bonhams, Client Services, 6 Av. Hoche, 75008 Paris, France, +33 1 42 61 10 10, paris@bonhams.com ou par e-mail à info@bonhams.com.

Nous pouvons de temps à autre vous fournir des informations sur des biens et services qui, selon nous, pourraient vous intéresser, sur base de vos interactions précédentes avec nous. À tout moment, vous pouvez choisir de ne pas recevoir ces communications. Si vous ne souhaitez pas recevoir ces communications, veuillez cocher cette case ☐

Avis aux enchérisseurs.
Au moins 24 heures avant la vente, vous devez fournir une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement, par exemple un passeport ou un permis de conduire, et - si cela ne figure pas sur la pièce d'identité - un justificatif de domicile, par exemple une facture (électricité, téléphone ou autre), ou un relevé de carte bancaire/de crédit. Dans le cas échéant ou le client est une entreprise, ce dernier doit également fournir les documents d'enregistrement de leur société, les justificatifs des bénéficiaires effectifs détenant 25 % ou plus de la société et la confirmation du nom de la personne ayant le pouvoir d'agir de la société. Si vous ne fournissez pas ces documents, vos enchères risquent de ne pas être enregistrées. Les clients qui ne sont pas en mesure de fournir les documents avant la vente peuvent choisir d'enchérir en ligne en utilisant notre option de vérification de carte de crédit. Veuillez noter que nous nous réservons le droit de demander une référence bancaire ou un dépôt.

En cas de succès
Je viens chercher mes achats en personne ☐

Je vous remercie de bien vouloir donner mes coordonnées aux transporteurs qui me transmettront un devis et j'accepte que vous leur communiquiez mes coordonnées afin qu'ils puissent me contacter. ☐

Titre de la vente aux enchères:	The Merkle Collection Part I	**Date de la vente:**	17 avril 2024
N° de la vente:	29418	**Lieu de la vente:**	Paris

Si vous n'assistez pas à la vente en personne, veuillez fournir les coordonnées des lots pour lesquels vous souhaitez faire une enchère au moins 24 heures avant la vente. Les enchères seront arrondies à la surenchère inférieure la plus proche. Veuillez consulter l'avis aux enchérisseurs publié dans le catalogue pour tout complément d'information se rapportant aux offres par téléphone, en ligne ou par écrit que Bonhams peut accepter en votre nom. Bonhams fera tout son possible pour exécuter ces ordres d'achat en votre nom mais ne sera pas tenu pour responsable en cas d'erreurs ou de manquement à exécuter ces offres d'achat.

Paliers d'enchère généraux:
€10 - 200 ....10s
€200 - 500 ....20 / 50 / 80s
€500 - 1,000 ....50s
€1,000 - 2,000 ....100s
€2,000 - 5,000 ....200 / 500 / 800s
€5,000 - 10,000 ....500s
€10,000 - 20,000 ....1,000s
€20,000 - 50,000 ....2,000 / 5,000 / 8,000s
€50,000 - 100,000 ....5,000s
€100,000 - 200,000 .....10,000s
au-delà de €200,000 ....à la discrétion du commissaire-priseur

Le commissaire-priseur peut, à sa discrétion, diviser les offres d'achat à tout moment.

Numéro client	Titre
Prénom	Nom
Nom de la société (pour l'envoi de la facture dans le cas échéant)	
Adresse	
Ville	Département/Région
Code postal	Pays
Téléphone portable	
Téléphone fixe	
Adresse courriel (en lettres majuscules)	

Veuillez répondre à toutes les questions ci-dessous

1. Pièce d'identité fournie: Une pièce d'identité délivrée par le gouvernement ☐ et (si la pièce d'identité ne confirme pas votre adresse) ☐ une facture ménagère ou un relevé bancaire. S'il s'agit d'une société, veuillez fournir un Kbis (un document officiel attestant l'existence juridique de votre entreprise commerciale), votre pièce d'identité (comme ci-dessus) (et, si vous n'êtes pas directeur, une lettre vous autorisant à agir), ainsi qu'une preuve attestant les bénéficiaires effectifs de la société.

2. Représentez-vous l'enchérisseur ? ☐ Si oui, veuillez répondre à la question 3.

Nom, adresse et coordonnées (téléphone et courriel) de l'enchérisseur: Pièce d'identité de l'enchérisseur: Pièce d'identité délivrée par le gouvernement ☐ et (si la pièce d'identité ne confirme pas l'adresse) ☐ facture ménagère/relevé bancaire.

Agissez-vous à titre professionnel ? Oui ☐ Non ☐

Si vous êtes immatriculé à la TVA, veuillez indiquer votre numéro d'immatriculation ici: ☐☐ / ☐☐☐ - ☐☐☐☐ - ☐☐

Veuillez noter que tous les appels téléphoniques peuvent être enregistrés.

Téléphone ou ordre d'achat en cas d'absence (T/A)	N° de lot	Brève description	Offre d'achat maximale en EUR (hors prime et TVA)	Ordre d'achat de sécurité*

EN SIGNANT CE FORMULAIRE, VOUS CONFIRMEZ QUE VOUS AVEZ EXAMINÉ LE CATALOGAGE DES LOTS SUSMENTIONNÉS, VOUS ACCEPTEZ LES CONDITIONS DE VENTE, Y COMPRIS LES GARANTIES ÉNUMÉRÉES, ET VOUS ACCEPTEZ DE PAYER LA PRIME D'ACHAT, LA TVA ET TOUS LES AUTRES FRAIS QUI SERAIENT DUS. CECI AFFECTE VOS DROITS LÉGAUX.

Signature de l'enchérisseur/agent (veuillez en supprimer un):	Date:

*Ordre d'achat de sécurité : une enchère maximale (hors prime et TVA de l'acheteur) devant être exécutée par Bonhams au cas où nous serions dans l'impossibilité de vous joindre par téléphone ou si la connexion venait à être coupée pendant les enchères.

Le paiement ne sera accepté que sur un compte au même nom que celui figurant sur la facture et le formulaire d'inscription à la vente aux enchères.
S'il vous plait, veuillez envoyer par email ou par la poste le formulaire d'inscription à la vente aux enchères dûment rempli.
Bonhams, Client Services, 6 Av. Hoche, 75008 Paris, France, +33 1 42 61 10 10, paris@bonhams.com
Bonhams France SAS, 6 avenue Hoche, 75008 Paris. N° d'agrément 2007-638 - RCS Paris 500 772 652. EORI Number : FR50077265200011

Registration and Bidding Form

(Attendee / Absentee / Telephone Bidding)
Please circle your bidding method above.

Paddle number (for office use only)

Bonhams
CORNETTE de SAINT CYR

The Sale, including all bidding and buying, is governed by Bonhams' Conditions of Sale. You should read the Conditions and any Sales Information prior to bidding and ensure you understand the charges payable on any purchase you make. The Conditions also set out certain undertakings by bidders and buyers and limits Bonhams' liability to you. Please note an invoice for a purchased lot will be made out in the name as shown on this form and payment will only be accepted from an account in that name (or the name of the company if the bid is on behalf of that company).

Data protection
Where we obtain any personal information about you when you register or bid with us, we shall only use it in accordance with the terms of our Privacy Policy. A copy of our Privacy Policy can be found on our website (www.bonhams.com) or requested by post from Client Services Department, 6 Av. Hoche, 75008 Paris, France, +33 1 42 61 10 10, paris@bonhams.com

We may from time to time provide you with information about goods and services that we believe may interest you, based on your previous interactions with us. You can opt out of receiving these communications at any time. If you do not want to receive such communications, please tick this box ☐

Notice to Bidders.
At least 24 hours prior to the Sale, you must provide government issued photo ID, e.g., a passport or driving licence and - if not included on the ID document - proof of address, e.g., a current utility bill, or bank/credit card statement. Corporate clients must also provide their company registration documents, documentary proof of beneficial owners owning 25% or more of the company and confirmation of the named individual's authority to act. Failure to provide these documents may result in your bids not being processed. Clients who are not able to provide documents prior to Sale may opt to bid online using our credit card verification option. Please note we reserve the right to request a bank reference or deposit.

If successful
I will collect the purchases myself ☐
Please arrange shippers to contact me with a quote and I agree that you may pass them my contact details. ☐

Sale title: The Merkle Collection Part I	**Sale date:** 17 April 2024
Sale no: 29418	**Sale venue:** Paris

If you are not attending the sale in person, please provide details of the Lots on which you wish to bid at least 24 hours prior to the sale. Bids will be rounded down to the nearest increment. Please refer to the Notice to Bidders in the catalogue for further information relating to Bonhams executing telephone, online or absentee bids on your behalf. Bonhams will endeavour to execute these bids on your behalf but will not be liable for any errors or failing to execute bids.

General Bid Increments:
€10 - 200 ....by 10s
€200 - 500 ....by 20 / 50 / 80s
€500 - 1,000 ....by 50s
€1,000 - 2,000 ....by 100s
€2,000 - 5,000 ....by 200 / 500 / 800s
€5,000 - 10,000 ....by 500s
€10,000 - 20,000 ....by 1,000s
€20,000 - 50,000 ....by 2,000 / 5,000 / 8,000s
€50,000 - 100,000 ....by 5,000s
€100,000 - 200,000 .....by 10,000s
above €200,000 ....at the auctioneer's discretion

The auctioneer has discretion to split any bid at any time.

Customer Number	Title
First Name	Last Name
Company name (if applicable)	
Company Registration number (if applicable)	
Address	
	City
Post / Zip code	County / State
Telephone (mobile)	Country
Telephone (landline)	
E-mail (in capitals)	

Please answer all questions below

1. ID supplied: Government issued ID ☐ and (if the ID does not confirm your address) ☐ current utility bill/ bank statement. If a company, please provide the Certificate of Incorporation, your ID (as above) (plus, if not a director, a letter authorising you to act), and documentary evidence of the company's beneficial owners

2. Are you representing the Bidder? ☐ If yes, please complete question 3.

3. Bidder's name, address and contact details (phone and email):
Bidder's ID: Government issued ID ☐ and (if the ID does not confirm their address) ☐ current utility bill/bank statement

Are you acting in a business capacity? Yes ☐ No ☐

If registered for VAT please enter your registration here: ☐☐ / ☐☐☐ - ☐☐☐☐ - ☐☐

Please note that all telephone calls may be recorded.

Telephone or Absentee (T / A)	Lot no.	Brief description	MAX bid in EUR (excluding premium & VAT)	Covering bid *

BY SIGNING THIS FORM, YOU CONFIRM THAT YOU HAVE REVIEWED THE CATALOGUING FOR THE ABOVE LOTS, YOU AGREE TO THE CONDITIONS OF SALE INCLUDING THE WARRANTIES LISTED THEREIN, AND AGREE TO PAY THE APPLICABLE BUYER'S PREMIUM, VAT AND ANY OTHER CHARGES DUE. THIS AFFECTS YOUR LEGAL RIGHTS.

Bidder/Agent's (please delete one) signature:	Date:

* Covering Bid: A maximum bid (exclusive of Buyers Premium and VAT) to be executed by Bonhams only if we are unable to contact you by telephone, or should the connection be lost during bidding.

Payment will only be accepted from an account in the same name as shown on the invoice and Auction Registration form.
Please email or post the completed Auction Registration form and requested information to:
Bonhams, Client Services, 6 Av. Hoche, 75008 Paris, France, +33 1 42 61 10 10, paris@bonhams.com
Bonhams France SAS, 6 avenue Hoche, 75008 Paris. N° d'agrément 2007-638 - RCS Paris 500 772 652. EORI Number : FR50077265200011

Pietro Longhi (1701-1785), Banquet at Casa Nani, Given in Honour of their Guest, Clemente Augusto, Elector Archbishop of Cologne, on 9th September 1755, Ca'Rezzonico, Venice

1 7
J F
3 9

Bonhams
Cornette de Saint Cyr
6 avenue Hoche
Paris, 75008

+33 1 42 61 10 10
bonhams.com

AUCTIONEERS SINCE 1793